

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ENTRE ACCEPTABILITÉ ET REJET DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE AU  
BURKINA FASO : CE QUE NOUS RÉVÈLE LA POLITIQUE NATIONALE DE  
POPULATION SUR LES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR  
MALIKA DANICAN

MAI 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je salue et remercie mon directeur de recherche, en la personne d'Issiaka Mandé. Merci pour votre dévouement, votre indéniable disponibilité, vos conseils et la latitude que vous m'avez offerts tout au long du parcours. Par votre biais, de multiples portes se sont ouvertes; vous avez été une réelle bénédiction et je vous en suis reconnaissante. Merci d'avoir cru en moi, de m'avoir inspiré et corrigé, mais aussi permis d'effectuer mon premier séjour en Afrique, et de découvrir le Burkina Faso, cette terre désormais si chère à mes yeux.

À toutes ces personnes rencontrées durant mon premier séjour à Ouagadougou, à monsieur Mahamadou Zongo, directeur de l'UFR/science humaine et aujourd'hui fier ambassadeur du pays en Côte-d'Ivoire dont les échanges ont provoqué la maturité de mes réflexions. Aux familles et amis de la capitale, mais aussi de Bobo Dioulasso ; merci pour votre accueil, votre générosité et votre amour du prochain. Je souhaite que ces écrits puissent vous être utile.

Ma reconnaissance se dirige également à l'égard de monsieur Richard Marcoux, Professeur au département de sociologie à l'Université Laval, et expert en démographie sociale, en Afrique francophone subsaharienne. Vos conseils et références m'ont été d'une aide précieuse. Merci encore pour l'intérêt significatif et votre disponibilité à l'égard de mon projet.

À ces rencontres impromptues à Montréal en Europe ou en Afrique qui souvent sans le savoir ont légitimé mes questionnements et ma réflexion, je vous sais aujourd'hui grée.

## DÉDICACE

*À mon père, homme discret mais combien présent, exemplaire et aimant ;  
ce mémoire te revient.*

*À ma mère, de qui je tire sûrement cet amour pour l'écriture ;  
je salue ton soutien incommensurable et ta patience à mon égard  
Les trésors de cette Terre ne valent en rien vos prières et votre amour inconditionnel, merci.*

*À mes sœurs, Magalie et Manuella qui malgré la distance ont été d'un soutien infailible.  
Je suis une aînée choyée et comblée, vous êtes ma fierté, merci.  
J'espère, à travers l'accomplissement de cette expérience être une source d'inspiration pour  
la poursuite de vos projets futurs.*

*À Dieu qui, dans mes moments de solitude m'a soutenu.  
Ma source d'inspiration, mon ami le plus fidèle.  
Mon réconfort dans mes moments de faiblesse, mon compagnon dans mes temps de  
réjouissance.*

*Je puis tout par celui qui me fortifie.  
Philippiens 4 :13.*

## AVANT-PROPOS

Ce travail s'inscrit dans une quête d'approfondissement des connaissances, de formation à l'analyse et à la recherche. Son authenticité s'observe notamment par une mobilisation multidisciplinaire du savoir puisque nous convoquons tant bien des notions propres à la science politique, du champ des relations internationales notamment, et à l'économie politique, que des notions sociologiques de démographie sociale. Nous portons un intérêt particulier à l'égard du concept de « dividende démographique », qui vient se greffer à celui que nous alimentons depuis pour la question politique du développement en Afrique francophone subsaharienne. Nous nous attardons plus spécifiquement dans le cadre de ce mémoire sur l'appropriation, par la politique nationale de population, du concept de dividende démographique dans le contexte singulier du Burkina Faso, pays semblerait-il, en voie de développement. Nous entendons d'ailleurs par développement, l'idée d'amélioration des conditions de vie et particulièrement l'accroissement des libertés individuelles.

Dans un contexte international renfermant le débat sur l'émergence africaine, le dividende démographique est présenté comme élément-clef de réponse à l'égard dudit « retard » du continent vis-à-vis du reste du monde. La recherche d'un bénéfice démographique relève de plus en plus de l'ordre de la sécuritaire alimentaire, suscitant alors de nombreuses inquiétudes pour les générations futures. Pour plus, le dividende démographique, nous l'observons sous la loupe de jeux et rapports de pouvoir, notamment dans un clivage Nord-Sud encore bien persistant, caractérisé par la domination et le contrôle exercé du premier acteur sur le second ; l'expression moderne subtile et sous-jacente d'une ingérence que trop bien rodée. Bien que notre analyse n'ait pour ambition de se vouloir exhaustive, nous questionnons le plausible lien entre développement et population, tâchant de discerner le positionnement du Burkina Faso à ce sujet.

Nous soulignons que l'intérêt pour la question spécifique du développement au Burkina Faso est né d'un constat alarmant lors d'un séjour à Ouagadougou au Burkina Faso, en mai 2015 dans le cadre de l'école d'été *Sous les baobabs*. En effet, confronté à un éveil de la classe intellectuelle et une demande considérable d'éducation, ceci semblait se conjuguer à la réalité déplorable et quotidienne des jeunes scolarisés et de graves lacunes d'un système général éducatif notamment au niveau des études supérieures. Le surpeuplement de l'Université de Ouagadougou, renvoyant au potentiel et la richesse intellectuelle des étudiants peu mise à profit nous a interpellé quant au rôle de cette jeunesse vigoureuse, mais mal aisée dans le processus d'amélioration des conditions du pays. Nous abordons de ce fait les défis liés au développement sous un angle démographique et nous interrogeons sur le potentiel impact de la jeunesse dans la course au développement du pays. Nous croyons que le lien entre population et développement mérite une attention particulière dans la recherche scientifique. En outre, le choix du Burkina Faso symbolise un désir de voir l'ensemble de l'Afrique francophone subsaharienne, encore à l'arrière-scène mondiale, écrire une nouvelle page de l'histoire en percevant, dans sa jeunesse, une opportunité pour le développement de la région.

Nous reconnaissons néanmoins certaines limites à notre recherche. L'effectivité d'une certaine forme d'acceptation ou rejet du dividende démographique aurait été facilitée par une récolte de données empiriques. Il aurait été intéressant de mieux discerner le point de vue des citoyennes et citoyens du pays sur les enjeux entourant la démographie et le développement. Le défi final de ce projet de fin d'études demeure ambitieux, car, portant un regard critique sur la dimension politique du dividende démographique, nous espérons mettre en perspective l'idée d'un développement possible par le bas, dont les idées et les « façons locales » de procéder manifestent la pensée d'un développement conçu différemment. Notre étude peut donc avoir comme sacerdoce de poser des pistes de réflexion visant à soutenir le Burkina Faso dans une quête de développement humain durable et endogène.

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	i
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
LISTE DES FIGURES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES. ....	vii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION.....	1
Cadre théorique.....	7
Cadre méthodologique.....	15
Structure.....	16
CHAPITRE I	
AUX ORIGINES DE LA RÉFLEXION SUR LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE.....	18
1.1 De la « population stationnaire » au « principe de population ».....	19
1.1.1 De la « population stationnaire », ou les questions de population avant 1800.....	19
1.1.2 Du « principe de population » au néomalthusianisme.....	22
1.1.3 Des grandes conférences de populations et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.....	26
1.2 De la « structure par âge » aux quatre (4) étapes de la transition démographique.....	31
1.2.1 Émergence du dividende démographique .....	31
1.2.2 Les (quatre) étapes de la transition démographique .....	32
1.3 La baisse de la fécondité et ses impacts .....	36
1.4 Les mécanismes du dividende démographique .....	41
1.4.1 Le capital humain (santé et éducation).....	41
1.4.2 Impact de l'éducation et la scolarisation des femmes sur le développement. ....	43

1.4.3 Les comportements économiques (Investissement et épargne).....	44
1.4.4 La Gouvernance (Emploi et cadre institutionnel) .....	46
<b>Conclusion du chapitre</b> .....	<b>48</b>
<b>CHAPITRE II</b>	
<b>LA POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION EN RÉPONSE AUX ENJEUX</b>	
<b>DÉMOGRAPHIQUES</b> .....	<b>50</b>
2.1 Une trajectoire démographique à contre-courant.....	51
2.1.1 De l'esclavage à l'indépendance. ....	51
2.1.2 Baisse de la mortalité et maintien de la fécondité élevée au Burkina Faso.....	54
2.2 Une population jeune et féminine... à former.....	61
2.3 Principes et objectifs de la Politique nationale de Population (PNP) .....	76
2.4 Acteurs et procédés de mise en œuvre de la Politique nationale de Population .....	81
Conclusion de chapitre .....	89
<b>CHAPITRE III</b>	
<b>REGARDS CRITIQUES SUR L'OPÉRATIONNALISATION DU DIVIDENDE</b>	
<b>DÉMOGRAPHIQUE</b> .....	<b>91</b>
3. 1 La politique nationale de population rejetée .....	92
3.2 Le dividende démographique ne se porte pas garant du développement.....	100
3.2.1 Un concept aux mécanismes défaillants.....	100
3.2.2 « Development as freedom » .....	102
3.2.3 Le succès asiatique du dividende démographique, un leurre .....	106
3.3 La relecture théorique du débat population et développement .....	111
3.4 Repenser les enjeux de développement en Afrique francophone subsaharienne.....	122
3.4.2 Le caractère néocolonial et ethnocidaire des politiques démographiques.....	127
Conclusion de chapitre .....	131
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>133</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>146</b>



## LISTE DES FIGURES

### CHAPITRE I

- |     |                                                                |      |
|-----|----------------------------------------------------------------|------|
| 1.2 | Représentation simplifiée de la transition démographique       | p.34 |
| 1.3 | Relation entre baisse de la fécondité et croissance économique | p.39 |
| 1.4 | Mécanismes du dividende démographique                          | p.41 |

### CHAPITRE II

- |      |                                                                                                 |      |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 2.1a | Répartition du quotient de mortalité infanto-juvénile par région de résidence en 2006 (en %)    | p.56 |
| 2.1b | Indice synthétique de fécondité et taux d'urbanisation par province                             | p.58 |
| 2.2  | Pyramide des âges (par années d'âges) du Burkina Faso obtenue à partir des données du RGPH 2006 | p.63 |

## LISTE DES TABLEAUX

## CHAPITRE II

- |     |                                                                                                                     |      |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 2.1 | Évolution du niveau de la fécondité de 1960 à 2006                                                                  | p.57 |
| 2.2 | Taux de scolarisation par région et selon le sexe<br>dans l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 1993-1994 | p.69 |

## CHAPITRE III

- |     |                                                         |       |
|-----|---------------------------------------------------------|-------|
| 3.4 | Évolution de la population mondiale par grandes régions | p.123 |
|-----|---------------------------------------------------------|-------|

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.

AFDB	African Development Bank Group Banque Africaine de Développement
BF	Burkina Faso
BM	Banque mondiale
CEA	Commission économique pour l'Afrique (des Nations Unies)
CEPED	Centre population et développement
CEPII	Centre d'Études prospectives et d'Informations internationales
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CONAPO	Conseil National de Population
CIPD	Conférence internationale sur la Population et le développement
CUA	Commission de l'Union africaine
DD	Dividende Démographique
DREP	Directions régionales de l'Économie et de la Planification
ENF	Éducation Non Formelle
EPT	Éducation pour tous
FMI	Fond Monétaire International
FONAENF	Fond pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle
IDH	Indice de Développement humain
INED	Institut National d'études démographiques français
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
LIPDHD	Lettre d'Intention de Politique de Développement humain durable
MAEP	Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
MENA	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
MIJ	Mortalité Infanto-Juvenile

NEPAD	New Partnership for Africa's Development Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectif de Développement durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
PAP	Programme d'action en matière de Population
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDEB	Programme de Développement de l'Éducation de Base
PDDEB	Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base
PED	Pays En voie de Développement
PF	Planification familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNP	Politique nationale de Population
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSDEB	Plan Stratégique de Développement de l'Éducation de Base
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RI	Relations internationales
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
SR	Santé de la reproduction
UEPA	Union pour l'Étude de la Population Africaine
IUSSP	International Union for the Scientific Study of Population Union Internationale pour l'étude scientifique de la population
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la science et la culture
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees Le Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés

## RÉSUMÉ

Malgré un taux de croissance annuel avoisinant les 5% depuis des années, le Burkina Faso peine à atteindre un certain niveau de développement. À la question « le poids démographique du pays est-il un atout ou un frein au développement ? », la tendance actuelle semble se prononcer en défaveur d'une croissance démographique trop élevée ; une croissance effrénée de la population serait une menace à l'amélioration des conditions de vie ; d'ailleurs c'est cette croissance qui expliquerait, *de facto*, ledit retard de l'Afrique francophone subsaharienne, y compris celui du Burkina Faso. À l'instar des autres pays avant lui, particulièrement ceux de l'Asie de l'Est, le Burkina Faso pourrait maximiser sa transition démographique et enfin tirer profit de l'impressionnant poids de sa jeunesse, dans le cadre d'un dividende démographique. Pour y parvenir, l'idée serait d'encourager la limitation des naissances, tout en assurant un cadre propice à la création de richesse sur le territoire. Dans cette optique, la mise en place d'une Politique nationale de Population (PNP), fortement encouragée par les instances internationales, démontre un intérêt du pays à s'aligner à une vision préexistante globale et exogène quant à la voie à emprunter pour le développement. Entre acceptabilité et rejet de la logique néomalthusienne du développement au Burkina Faso, ce mémoire s'attarde quant aux dispositions réellement prises en vue de réaliser le dividende démographique. Au-delà des discours, le gouvernement burkinabè, à la vue de sa politique davantage indicative que contraignante, semble manifester quelques réticences à l'application du concept qui, à l'image des plans internationaux, requiert un certain nombre de conditionnalités afin de s'avérer efficient. Nous constatons en bout de ligne que le lien *a priori* indubitable entre croissance de population et développement résonne davantage comme une volonté politique de réduire à des fins géopolitiques la part de la population burkinabè à l'échelle mondiale, plutôt que d'œuvrer dans l'intérêt national burkinabè de l'accroissement des libertés individuelles des locaux. Au-delà, d'un altruisme apparent du Nord à l'égard des pays du Sud en voie de développement, les questions de population se situent au cœur d'un monde politique d'autant plus complexe, à l'ère où les relations internationales sont en pleine transformation.

**MOTS CLES :** Politique nationale de population - Dividende démographique - Jeunesse – capital humain - développement humain durable – Burkina Faso – Afrique francophone - Relations internationales

Si les sociétés africaines et leurs élites pouvaient prendre conscience de la fécondité de cette différence de valeurs, et acceptaient de s'en saisir au lieu de se couler dans le modèle dominant, elles rendraient service à la planète entière. Si l'Occident acceptait une Afrique majeure au lieu de toujours, d'une manière ou d'une autre, vouloir la maintenir sous sa coupe, alors le cours du monde pourrait en être changé.  
Le monde a besoin d'une Afrique sujet et non plus objet.

Anne-Cécile Robert, 2006 :28

## INTRODUCTION

Depuis la dernière décennie, le Burkina Faso affiche une croissance économique dynamique et soutenue. On dénote un taux de croissance annuel avoisinant les 5% en moyenne (Banque mondiale; OECD, 2007; AFDB, 2015) et on s'attend, selon les projections, à ce que la tendance se poursuive. Pourtant, malgré cette progression apparente, le pays parvient difficilement à atteindre un seuil de développement décent. On pourrait ainsi dire que croissance économique ne rime pas avec amélioration notable des conditions de vie, puisque le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national est estimé à plus de 40%. Cette donnée vaut d'ailleurs aujourd'hui au Burkina Faso un classement parmi les pays les plus pauvres du monde, car jusqu'en 2013, les rapports mondiaux sur le développement humain lui octroyaient fidèlement la 181<sup>e</sup> place sur 187 pays (PNUD, 2013), mais depuis, placent le Burkina Faso au 183<sup>e</sup> rang mondial (PNUD, 2014; UNFPA, 2016).

L'écart entre le Burkina Faso et le reste du monde s'est donc creusé, et le poids démographique du pays semble de plus en plus jouer comme un facteur de frein au développement plutôt qu'un atout. Pays de l'Afrique de l'Ouest, entouré au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est par le Niger, au Sud par le Bénin ainsi que le Togo et enfin au Sud Ouest par le Ghana et la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso est un pays enclavé qui, comme on aime le dire, concentre le principal de ses richesses dans son capital humain (Kyelem, 2009). En termes de population, il est vrai, n'est pas le moins nanti ; le Burkina Faso compte aujourd'hui parmi les pays dont la population croît le plus rapidement. Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006 évalue d'ailleurs l'accroissement annuel moyen de la population entre les années 1996 et 2006 à 3,1%, contre 2,4 % entre 1985 et 1996

(Ministère de l'économie et des finances, 2008), ce qui demeure non négligeable, quand ce même taux augmente en moyenne de 2,5% pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne ou encore de 1,2% en Amérique latine et en Asie (World Bank, 2008).

Afin d'améliorer le niveau de vie des citoyens, le gouvernement initie, au crépuscule du XXe siècle, une politique nationale de population (PNP) qui a pour principe de veiller à ce que la croissance démographique ne soit pas un handicap pour la croissance économique (Ministère de l'économie, 2000 :22). Cette démarche politique, précisons non orpheline, incarne avant tout la vision d'un projet de société qui se comprend dans un contexte international, marqué par la prédominance d'une vision néomalthusienne du développement. Le postulat dominant chez plusieurs auteurs (Meadows et al, 1972; Keyfitz, 1991; Ehrlich, 1969; Hardin, 1968; Malthus, 1798 ; Guengant et May, 2011) tient au fait qu'une démographie forte nuirait au processus de développement d'un pays. Les publications produites par les agences onusiennes dépeignent plus que jamais l'urgence, sinon la nécessité, notamment en Afrique francophone subsaharienne, d'un contrôle des naissances comme condition *sine qua non* à l'amélioration de la qualité de vie. En somme, c'est toute la palabre néomalthusienne qui s'acharne sur le continent pour lequel, il n'est plus que jamais urgent et nécessaire de tirer profit de sa démographie, en restructurant la population et bénéficier enfin de son dividende démographique. Le fameux discours de Nicolas Sarkozy en 2007 à Dakar affirmant que «la réalité de l'Afrique, c'est une démographie trop forte pour une croissance économique trop faible » (Sarkozy, 2007; Diop et Marcoux, 2014) offre un aperçu du discours public en vogue, démontrant par ailleurs comment le néomalthusianisme oublie (rapidement) le colonialisme.

Introduite officiellement en Afrique subsaharienne par les agences internationales, la notion de « dividende démographique » semble prévaloir comme nouveau mantra du développement (Issiaka Mandé, 2016). Le dividende promet de propulser les pays d'Afrique, en marche vers leur développement limitant la fécondité, et freiner *de*



*facto* une croissance démographique, *a priori* problématique. Malgré sa résurgence récente, il fait l'objet d'un débat lointain. En réalité, aussi loin que l'existence humaine eu été reconnue, fait remarquer Poulalion (Poulalion, 1984, cité dans Bersay, 2003), le rôle de la population dans le développement a été mis à l'épreuve. Les questions démographiques opposent même, et ce, depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, les doctrines néomalthusiennes et développementalistes. Pour les premiers, résumant Jean-Pierre Guengant et John F. May (2011), le contrôle des naissances est une condition indispensable au développement des pays dits « sous-développés ». Pour les seconds, seules des politiques vigoureuses en faveur du développement peuvent permettre aux pays du Sud de sortir de leur situation (Guengant et May, 2011 : 305). Selon cette dernière école, le développement socioéconomique entraîne la réduction de la fécondité, d'où le slogan : « le développement est le meilleur contraceptif » (Guengant et May, 2011 : 305).

Remontant bien avant, les écrits helléniques de Platon et d'Aristote ouvrent l'idée d'un optimum de population, le bien de la cité garanti par un nombre limité de citoyens, qu'ils distingueront néanmoins des esclaves. Plus tard, les écrits et la personne Thomas Robert Malthus marqueront l'histoire, donnant naissance à une doctrine qui porte son nom, le malthusianisme. L'économiste et pasteur interroge singulièrement l'équilibre entre population et moyens de subsistance, prônant finalement l'idée de restriction des naissances par la contrainte morale, dans un souci de développement.

Depuis Malthus et les textes qui ont suivi, la réflexion sur la population les questions entourant le débat sur la population est devenu un enjeu particulièrement important en relations internationales (Renouvin, 1960 ; Buhler, 2004). Il faut dire qu'aucune région du monde, du fait de l'évolution du taux de fécondité, n'a été exempte de la réalité des dynamiques de population. Pourtant, en Afrique Subsaharienne, et semblerait-il plus que nulle part ailleurs, la question de la fécondité suscite un intérêt

voire même une inquiétude aux regards de l'international. La région semble emprunter une voie démographique à contre-courant du reste du monde ; l'évolution de la population serait telle que l'on considère de plus en plus l'Afrique, y compris le Burkina Faso, comme un potentiel géant démographique. À en croire les prévisions onusiennes notamment, d'ici 2050 les rapports de force démographiques, sociaux, économiques, voire culturels, seront profondément modifiés par cette nouvelle tendance de population (ONU, 2015), et ceci ne saurait rester sans conséquence sur l'ordre géopolitique établi jusqu'à lors. Le continent devrait être en mesure de jouer un rôle nouveau, au mieux prépondérant, dans les relations internationales.

Si tel est le cas, une question demeure néanmoins en suspens et tient en la capacité du continent à tirer profit de ces changements majeurs, en faisant notamment de sa démographie un levier de développement et de rayonnement, sinon de puissance. Mais pour l'heure, il convient de comprendre comment le Burkina Faso se positionne dans le rapport « population et développement ». Ainsi, nous chercherons spécifiquement à comprendre dans quelle mesure la politique de population manifeste la volonté de réaliser le dividende démographique, à des fins de développement, dans le cas du Burkina Faso?

En réponse à notre problématique, nous posons comme hypothèse que, si en théorie la Politique nationale de Population semble refléter la volonté de faire advenir le dividende démographique, il semble néanmoins y avoir une forme de contradiction dans la pratique. L'analyse de données indiquant le progrès social du Burkina Faso exprime des objectifs non atteints. Socialement, les préalables requis à l'avènement du dividende démographique sont peu acceptés. Les lacunes retenues dans la mise en œuvre effective de la politique semblent manifester au contraire, une réticence à l'égard des questions de planification familiale, de contraception pourtant au cœur de la vision du dividende démographique. S'en suit également la mise en lumière des

limites du dividende démographique, qui comme promu, ne semble pas être en adéquation avec les réalités et besoins du pays dont il est question.

Pour parvenir à déceler une éventuelle considération du Burkina Faso à l'égard du dividende démographique, nous analysons la récente et actuelle politique nationale de population. Nous nous employons à une démarche méthodologique s'appuyant sur une analyse de contenu mixte à la fois quantitative et qualitative. Notre recherche se base sur l'étude de contenus textuels et visuels mis à notre disposition par les instances clefs entourant la politique, à savoir le Conseil national de population (CONAPO) ou encore le Ministère de finance et de l'économie, mais aussi les agences de l'Organisation des Nations Unies, la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international. En ce qui a trait à l'apport scientifique de démographes, nous soulignons l'initiative de *l'International Union for the Scientific Study of Population* (IUSSP) qui fait un réel travail de promotion de l'étude scientifique de la population, stimulant considérablement l'intérêt pour les questions de population. La plateforme favorise les échanges entre chercheurs du monde entier, donnant lieu par exemple au réseau pour le renforcement de la formation démographique en Afrique francophone. Ce comité s'emploie à fournir davantage de contenu scientifique sur le dividende démographique et à faire ainsi progresser la réflexion quant aux enjeux de développement dans la région (<http://iussp.org/fr/a-propos/mission>).

Les enjeux démographiques sont abordés comme étant des enjeux politiques, mais également géopolitiques, tant pour le Burkina Faso que l'ensemble de la communauté internationale (Charbit, 2005 ; Feld, 2007). Bien qu'*a priori* la démarche du dividende démographique s'avère purement économique et de surcroît apolitique, il est entendu que sa quête s'inscrit dans un agenda qui se veut en bout de ligne, engagé et bien défini. La régulation de la fécondité ainsi que les autres implications du concept, relèvent en amont d'une volonté politique occidentale sous couvert d'un consensus international de garder la mainmise sur l'évolution démographique

prolifère d'une région qui se témoignerait menaçante. La conception d'un développement quasi conditionnel au dividende démographique, soulève alors, à l'heure des critiques soutenues, d'une volonté de pérenniser un système capitaliste, définitivement pensé à la faveur du Nord et au détriment du Sud. De notre point de vue, le dividende démographique tendrait davantage à un leurre plutôt qu'à une solution miracle déclenchant de façon systématique l'amélioration de la qualité de vie des Burkinabè. Il y aurait en somme une intention sous-jacente à la discrétion de ce désir de provoquer un revirement de l'évolution démographique. Sans pour autant sombrer dans la conspiration ou la théorie du complot, Annie Vidal nous renvoie à l'essence même de cette volonté de réduire la part de l'Afrique dans la démographie mondiale. On se questionne dès lors quant au clivage Nord-Sud et à la tentation d'associer le dividende à une résurgence de vieux démons racistes et xénophobes (Annie Vidal, 1994 :139). Cette aspiration acharnée à maîtriser la fécondité du Sud, par le moyen d'un nouvel outil - recette améliorée à partir des ingrédients déjà bien connus – laisse paraître des craintes d'invasions de hordes barbares, ces familles du Sud trop pauvres et trop nombreuses (Ruffin, 1991).

Par ailleurs, nous comprenons les dynamiques de population comme enjeu du développement, entendu ici l'accroissement des libertés réelles des individus. Notre enthousiasme pour la question du développement en Afrique francophone subsaharienne et plus exclusivement au Burkina Faso coïncide étroitement avec un regain d'intérêt dans la littérature scientifique pour le rôle de la population dans la pérennité du cercle vicieux de la pauvreté.

Notre objectif principal est de montrer, à travers l'analyse de la politique nationale de population, une certaine incohérence du modèle néomalthusien comme réponse aux enjeux de développement au Burkina Faso.

## **Cadre théorique**

Nous aspirons à remettre en perspective le débat autour de l'interrelation « population-développement », qui oppose essentiellement les doctrines néomalthusiennes et développementalistes. Les principales publications louent sans nuance les inéluctables bienfaits du dividende démographique. Or, nous croyons que certains apports nuancés, bien que peu populaires sont à prendre en compte. Nous comptons contribuer au débat en insistant davantage sur une lecture critique du concept de dividende démographique et ses impacts directs sur le développement. Bien que notre analyse prenne essentiellement en compte les auteurs clefs comme Jean pierre Guengant et John F.May à titre d'analystes positivistes du dividende pour l'Afrique subsaharienne, nous ne négligeons pas l'apport de Gérard Chaliand (2013) ou encore le virulent contre poids d'Anne Hendrixson (2007).

### Dividende démographique

Du point de vue de la science politique, le concept de « dividende démographique » se situe au cœur d'enjeux et rapports de pouvoir qui s'observent tant sur le plan local-national qu'international, conduisant finalement à une dimension géopolitique. Le dividende démographique exige une étude des caractéristiques de population via des thèmes spécifiques, renvoyant à la structure par âge et liés à la fécondité, natalité et mortalité; toutefois, nous nous attardons davantage sur son instrumentalisation politique. En réalité, on ne peut aborder le concept et faire fi des motivations politiques qu'il encoure. Nous nous alignons entre autres à Guengant (2011) et Canning, D., S. Raja and A. Yazbeck (2015) pour qui la préoccupation autour du concept se situe désormais sur la création d'un environnement favorable permettant de tirer profit du dividende.

James Gribble, vice-président des programmes internationaux du Population Reference Bureau, et Jason Bremner, directeur du programme Population, santé et environnement au PRB (2012) expliquent le lien entre dividende démographique et investissements dans la planification familiale volontaire. Selon eux, l'Afrique serait confrontée à un défi particulier pour bénéficier du dividende démographique. Elle doit prendre des mesures immédiates. En l'absence d'investissements accrus dans la planification familiale (John and Steven, 2011), de nombreux pays d'Afrique subsaharienne sont susceptibles de manquer l'occasion d'accélérer la croissance de leur économie. En effet, il est nécessaire d'améliorer la santé, l'éducation et l'égalité des sexes pour que les pays bénéficient de l'intervalle d'opportunités. En outre, plusieurs investissements dans l'économie sont nécessaires pour maximiser le dividende démographique une fois qu'il se présente. Les auteurs prennent à cet effet l'exemple de l'Asie de l'est (Chansan, 2010; Wongboonsin and al, 2005) en termes de récolte de dividende d'une transition démographique et celui du Rwanda (Union africaine, 2013) dans l'accélération du progrès vers le dividende.

Aujourd'hui, le dividende démographique apparaît comme une chance inouïe pour le développement et ce, en dépit des investissements croissants dans les domaines de la santé et de l'éducation des enfants. Le scepticisme croissant à l'égard des programmes de solidarité internationale à l'instar des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et plus récemment aux Objectifs du Développement durables (ODD), laisse place à des initiatives souvent plus régionales et locales, autorisant toutefois une prolifération de publications des agences des Nations Unies qui insistent sur le boom démographique et les prophéties qui l'accompagnent. Bien qu'il soit intrinsèquement incontestable, l'argumentaire autour de ses retombées et implications sur le développement est sujet à discussion. Émergent pour certains, résurgent pour d'autres, le dividende démographique se positionne au cœur d'un débat parmi ceux qui tantôt, l'accueillent et le défendent, tantôt le contestent et le rejettent (Mandé, 2016). Il est principalement défendu par les chantres de la

croissance, se révélant comme la suite naturelle et logique des choses. Ces derniers se voient attribuer d'ailleurs le reproche de ne pas suffisamment l'expliquer ou le justifier, tant il semble évident. Pourtant, aux lectures de l'opposition, il ne serait ni systématique ni garanti. Il tendrait en l'occurrence à universaliser les tendances des populations, plutôt que de les examiner dans leur contexte (Anne Hendrixson, 2007). Par exemple, au succès supposé de l'Asie de l'Est, il est à mentionner des conditions et facteurs expliquant un « miracle » économique qui ne peut être reproduit tel quel ailleurs. L'Asie aurait bénéficié d'un contexte particulier outre le contexte politique, une relation privilégiée tant avec le marché mondial qu'avec les États-Unis.

Les fervents défenseurs du dividende supposeraient à tort que toutes les composantes sociales dans une population passent par la transition démographique en même temps, alors que la transition démographique souvent se produit à des rythmes et manifestations différents, dépendamment des segments de la population. Cette tendance à la non-prise en compte de l'hétérogénéité et à la généralisation sur les populations en âge de travailler affaiblit cette notion dite « déjà vulnérable ». D'autres auteurs comme Gérard Chaliand (2013), bien qu'acceptant le concept, restent quelque peu perplexes à l'égard du dividende, celui-ci ayant des retombées disparates.

#### Développement humain durable

Il est dit que le dividende démographique, par la restructuration par âge de la population, crée un environnement favorable premièrement à la création de richesse puis, à l'amélioration de la qualité de vie. Il est donc à distinguer un aspect quantitatif (croissance) d'un autre, se voulant qualitatif (développement). Notre recherche fait appel à la large, et complexe notion de « développement », s'axant essentiellement sur les retombées d'ordre qualitatif du dividende démographique (Roch, 2016). En effet, là se situe la pertinence puisque dans le cas particulier du Burkina Faso, il est

possible d'apprécier une création de richesse, par la tenue d'un PIB qui s'évalue à 5%, et ce en dehors du schème du dividende. Le développement que nous considérons dans notre recherche s'analyse en somme à travers la variable « humain », et est observable par l'entremise de l'Indice de développement humain (IDH), qui permet d'évaluer le niveau de développement humain des pays. Créé par le PNUD et défendu par Amartya Sen (2003) cet indice a été pensé « pour souligner que ce sont les personnes et leurs capacités qui devraient constituer le critère ultime pour évaluer le développement d'un pays, et non la seule croissance économique » (PNUD, 2016). La considération seule du Produit intérieur brut (PIB) est lacunaire, car elle ne tient pas compte du bien-être des individus, mais fournit uniquement des éléments sur la production économique. Le cas du Burkina Faso en témoigne ; un PIB relativement élevé et en continuelle croissance ne garantit pas un niveau de vie décent ou encore moins une répartition équitable de ces retombées économiques. Selon le PNUD, l'IDH est une mesure qui se veut sommaire du niveau moyen atteint dans des dimensions clés du développement humain : vivre une vie longue et en bonne santé, acquérir des connaissances et jouir d'un niveau de vie décent. L'IDH est la moyenne géométrique des indices normalisés pour chacune des trois dimensions (PNUD, 2016).

À cet égard, nous portons un regard critique quant à la pertinence indubitable de l'IDH. En effet, l'indice demeure une valeur mesurable que l'on attribue à un phénomène qualitatif. S'il est vrai que l'IDH, par sa valeur « moyenne » donne un aperçu quant au niveau de vie et de développement, il reste que le bien-être est une notion subjective qui, dans le cas du Burkina Faso, peut trouver une signification totalement à l'opposé d'un autre pays. De même, cette notion de bien-être varie d'un individu à un autre.

Cette critique peut s'avérer encore plus problématique dans la mesure où, pris dans un contexte international, l'utilisation de l'IDH se remarque notamment à la possibilité de classer les pays. Il semble donc inapproprié d'effectuer une



comparaison systématique entre des pays qui semblent accorder au bien-être un sens aussi différent que leur contexte. Chaque pays renferme ses spécificités, ses idéaux, sa culture et ses valeurs. L'agence onusienne reconnaît néanmoins certaines limites à l'IDH, dont le fait qu'il ne reflète pas les inégalités, la pauvreté, la sécurité humaine ou l'autonomisation (PNUD, 2016). Néanmoins, par développement humain, nous retenons la définition proposée par le PNUD (1986) selon laquelle le développement humain consiste en:

La maximisation du potentiel humain, mais aussi son utilisation la plus large pour le progrès économique et social [...]. Il se veut donc un processus qui doit conduire à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun et à une amélioration de la qualité de vie individuelle et sociale de la personne (CEPII, 1992: 106).

La question du développement humain est, dans notre étude, abordée dans un contexte mondial, considérant les variables « durable » et « endogène » du développement auquel nous aspirons pour le Burkina Faso. La notion « durable » se justifie par l'aspect pérenne du développement que nous prenons en considération. Apparue après une longue réflexion sur les effets néfastes de l'activité humaine sur l'environnement, cette notion s'est élargie et bénéficie, depuis quelques années, d'une certaine popularité sinon, notoriété. Alors qu'aujourd'hui le concept fait partie intégrante du discours de la majorité des dirigeants et des politiques de développement (Lukas Diblasio Brochard, 2011:4), il existe plus de 200 définitions, car plusieurs interprétations. Outre l'aspect environnemental, nous retenons, dans le cadre de notre recherche l'idée de longévité, un développement qui se veut durable pour les générations futures. La définition la plus répandue du développement durable et que nous retiendrons est celle de Bruntland : « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures

de répondre aux leurs » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1989 :51)

Aussi, nous entrevoyons que le développement durable renferme également un caractère multidimensionnel. Le dictionnaire *Le Petit Larousse* (2010) considère *endogène*, ce « qui prend naissance à l'intérieur d'une structure, d'un organisme, d'une société, sous l'influence de causes strictement internes. » (Le Petit Larousse, 2010 : 367). Il s'agit d'une approche autocentrée, ou encore territoriale du développement, une appropriation locale de la vie économique. Quelque peu connu sous la terminologie de « développement agropolitain » traduit de l'anglais *agropolitan development*, le développement endogène renferme trois caractères essentiels : il est territorial, communautaire et démocratique (Friedmann et Douglass, 1978). Il est également associé à une forme de souplesse dans la mesure où il évolue parallèlement à l'environnement qui le définit.

*Dormir sur la natte des autres, c'est comme si l'on dormait par terre* est le sous-titre du livre « La natte des autres » consacré au développement endogène et écrit sous la direction de Joseph Ki-Zerbo. Pour l'auteur, considéré comme pionnier du concept, le développement endogène demeure la solution pour le futur du Burkina Faso, mais aussi de l'Afrique dans son ensemble. Il est temps que le pays se distance de l'aumône et de la mendicité qui le caractérise depuis des décennies déjà. C'est par son « être » intrinsèque que l'Afrique pourra véritablement accéder à son « avoir » (Ki-Zerbo, 1991 ; François Perroux, 1961). Paulin J. Hountondji vient quant à lui compléter la vision de Ki-Zerbo avec la notion de *savoirs endogènes*. En réalité, le savoir endogène interpelle l'ensemble des ressources intellectuelles, sociales, économiques et scientifiques. Ainsi, le développement endogène s'inscrit en véritable projet de société, et les savoirs endogènes représentent le potentiel épistémologique et social de l'Afrique (Hountondji, 1994).

### Population et développement

Dans le cadre de notre analyse, la discussion confrontant les écrits de Robert Thomas Malthus (1766-1834) à ceux de Karl Heinrich Marx (1818-1883) est à considérer. Suite à un premier Essai sur le principe de population, les thèses et la personne même de Malthus sont particulièrement critiquées. Éric Vilquin (1998) revient sur les Valeurs morales de Malthus, en y dépeignant un portrait en faveur de l'auteur incompris. Bien que Marx n'ait eu à développer de théorie de population, il a fait de la loi de population, perçue comme naturelle chez Malthus, une loi historique qui ne vaut que pour le régime capitaliste (Vidal, 1994, p.61). Pour Marx, « le problème de population résulte de l'aliénation de l'homme par un système fondé sur l'exploitation et la propriété privée des moyens de production » (Karl Marx, 1947; Alfred Sauvy, 1963; Annie Vidal, 1994). La « surpopulation » ne serait que le fruit de la propriété privée et au banquet de la vie, troublée par les intrus (pauvres), on pourrait y ajouter autant de couverts que nécessaire. En outre, la pertinence d'une analyse marxienne tient au fait que l'auteur s'intéresse très peu à la fécondité et analyse la mortalité à travers le prisme du concept d'armée de réserve (Yves Charbit, 2007 ; 2010). Bien que notre approche se rattache à des considérations davantage marxiennes que marxistes, nous nous alignons à l'ontologie marxiste. Elle apporte ainsi une différence de niveau des unités d'analyse; les rapports de pouvoir dont il est question sortent du cadre traditionnel interétatique, que l'on retrouverait chez les réalistes en relations internationales. On considère donc le capitalisme comme antagoniste à l'État. Cette particularité ontologique nous convient, dans un contexte international d'autant plus marqué par la loi de la jungle où, le plus fort (capitalisme) impose sa volonté au plus faible (les États du Sud).

Dans la lignée, nous tenons à souligner l'utilisation par commodité des termes « Occident » et « Afrique » ne reflète que la juxtaposition entre les deux. Nous ne cherchons pas à généraliser les caractéristiques de ces deux régions, car nous

défendons au contraire, que le continent africain, tout comme européen se compose de sociétés multiples et distinctes. Néanmoins, pour reprendre les termes d'Anne Cécile Robert (2006), « on peut, en revanche, caractériser des situations culturelles et politiques qui se différencient et s'opposent historiquement. [En l'occurrence,] « Occident » désigne la manière dont cette famille culturelle se manifeste dans sa relation à autrui; en Afrique, c'est la version capitaliste et coloniale de la culture européenne qui triompha au détriment d'autres voies.» (Robert, 2006 :23)

Sur le plan théorique, nous tendons à associer les rapports « Occident – Afrique » sous l'œil critique des réflexions néocolonialistes. Terme prenant naissance avec le philosophe Jean-Paul Sartre (1956), il prend de l'ampleur dans les années 1960, après la vague d'indépendances des anciennes colonies. Il souscrit d'ailleurs, en accord avec son étymologie, aux nouvelles formes de colonialisme, et se caractérise par des politiques poursuivies par les anciennes puissances à l'égard des anciennes possessions devenues souveraines. La doctrine néocoloniale se fonde donc sur l'idée que la fin de la période coloniale ne résonne pas comme la fin de l'oppression ou l'exploitation. L'indépendance politique s'observerait donc plus en théorie qu'en pratique, laissant percevoir pour les colonisés qu'il ne peut y avoir de véritables indépendances politiques sans une indépendance économique (Ardant, 1965 :838).

Le contrôle de naissance, ou plus largement de la croissance démographique se conçoit tel un agenda néomalthusien, voire néocolonialiste, destiné à promouvoir un régime capitaliste dominant. Des conclusions d'Annie Vidal (1994), on retient, dans la maîtrise de la croissance démographique, une volonté de pérenniser le système capitaliste, de reproduire sinon maintenir le clivage nord-sud par une domination du premier sur le second, en limitant la part et l'impact des populations du Sud à l'échelle mondiale. Dans les faits, les politiques prônant le dividende démographique et ce qu'il implique, ont été essentiellement insufflées par les institutions internationales à l'égard des pays du Sud, sous prétexte que l'évolution et le

développement tant économique qu'humain des pays occidentaux étaient en grande partie due à un redressement démographique. On observe une orientation néomalthusienne des stratégies mises en œuvre, y compris dans le domaine de l'éducation. Les critiques les plus virulentes – bien que trop peu nombreuses - iront dans le sens d'une éducation affaire de quelques privilégiés, même si a priori l'idée d'une éducation pour tous semble être popularisée au sein des programmes (Boubakar Savadogo, 2013).

### **Cadre méthodologique**

Les recherches de Geneviève Sirois et Nalia Lesturgeons (2009), se sont appliquées à démontrer les lacunes au niveau de l'appropriation nationale des politiques internationales en matière d'éducation. En effet, si les directives internationales s'accordent toutes sur les grandes lignes des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), ces objectifs, mis en œuvre dans les politiques éducatives nationales ne font pas nécessairement état d'adaptations importantes. L'influence de la Banque mondiale, au niveau des stratégies semble majeure et l'État doit se plier à des conditionnalités liées au financement ; de quoi remettre en question la liberté de l'État à disposer de stratégies cohérentes à son contexte éducatif. Notre recherche s'inspire des conclusions de ce mémoire, et semble le compléter en apportant un regard naissant sur l'appropriation qui prend une nouvelle forme, mettant l'accent spécifiquement sur l'appropriation cette fois du dividende démographique. Sans prétendre à une recension exhaustive sur le dit sujet, nous explorerons les tendances majeures qui s'y dégagent, en tentant de convoquer une littérature aussi diversifiée que contemporaine. Notre démarche se voulant à la fois multi et interdisciplinaire, nous consulterons un ensemble varié d'auteur-e-s faisant appel à des domaines distincts des sciences sociales, soient la démographie, et les relations internationales en science politique.

## Structure

L'argumentaire du présent mémoire s'articule en trois (3) chapitres. Le chapitre I remonte à la genèse du dividende démographique. Cette première partie situe d'emblée le concept dans la mouvance « croissance démographique, croissance économique et développement », avec une prise en compte des travaux incontournables des penseurs helléniques ou encore ceux de l'économiste et pasteur devenu célèbre, Thomas Robert Malthus. Nous reviendrons également sur la réappropriation récente du concept au sein des grandes conférences de population à l'international. La naissance du dividende démographique sera en outre comprise dans une dynamique liée aux changements de structure par âge de la population, où le miracle économique dont a bénéficié une grande partie de l'Asie a servi d'outil promotionnel du dividende démographique. En situant, la transition démographique au cœur de la réflexion, nous comprendrons que l'atteinte du dividende démographique s'accompagne, à l'instar des PAS et des OMD-ODD, d'un certain nombre de conditionnalités. Nous poserons les fondements du dividende démographique et mettrons en avant les principes et mécanismes qui l'entourent. Après avoir posé ces fondements, nous les situerons dans un cadre propre au Burkina Faso. La démarche sera alors, dans un deuxième chapitre, de présenter la politique nationale de population dans sa logique néomalthusienne tout en exposant les défis qui accompagnent sa mise en œuvre. En effet, s'il est vrai que la trajectoire démographique du pays demeure authentique, celui-ci fait, aujourd'hui encore, face à une fécondité élevée, une population plus que jamais jeune dynamique et féminine, constituant une demande d'éducation largement supérieure à l'offre disponible. Ce chapitre sera à la fois introductif au dernier dans la mesure où il soulignera la nécessité d'une initiative locale, à la vue de ces considérations démographiques pour le moins prenantes. Ainsi, le troisième et dernier chapitre sera dédié à une analyse un peu plus critique à l'égard du dividende démographique. En exposant, au travers des lacunes de mise en œuvre de la politique de population les limites du concept, nous

remettrons en question l'application quasi systématique des théories malthusiennes au profit d'une nouvelle lecture de l'interrelation population développement. Notre apport se situera dans l'effort de fournir des éléments de réflexion pour un nouveau développement, plus endogène et mixte (Thérèse Locoh, 1984; Rahat Nabit Khan, 1987; Joseph Ki-Zerbo, 1991; Yaovi Akakpo, 2004 ; Dambisa Moyo, 2009) qui, à défaut d'être exclusif au Burkina, soulignera l'importance des prises en compte de certaines réalités. Alors que le consensus d'un développement par le dividende démographique semble prévaloir à l'international, le gouvernement burkinabè ainsi que la communauté internationale déboursent des milliards en vue d'atteindre et de bénéficier enfin du dividende démographique.

## CHAPITRE I

### AUX ORIGINES DE LA RÉFLEXION SUR LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE

Un homme qui est né dans un monde déjà possédé, s'il ne peut obtenir de ses parents la subsistance qu'il peut justement leur demander, et si la société n'a pas besoin de son travail, il n'a aucun droit de réclamer la plus petite portion de nourriture, et, il est de trop au banquet de la nature ; il n'a pas de couvert vacant pour lui. Elle lui recommande de s'en aller et elle mettra elle-même promptement ses ordres à exécution.

Thomas Robert Malthus, Essais sur le principe de population, 1798-1803

La réalisation du dividende démographique s'inscrit initialement dans un débat existant autour des théories de population. Les réactions de Platon et Aristote face à la croissance rapide de la population athénienne démontrent l'intérêt pour ledit sujet. Les idées de Malthus et tous les auteurs se réclamant pré ou néomalthusiens dépeignent le portrait d'une réflexion qui traverse les siècles et les frontières géographiques. La croissance démographique est, d'un point de vue néomalthusien, brossé comme frein à la prospérité, sinon obstacle dans l'atteinte du développement économique et social. De cette orientation dominante, le dividende démographique s'observe comme une aubaine pour le développement, causé par le ralentissement de la croissance des populations. Ce chapitre revient sur les origines du dividende démographique et le situe au cœur de la vision néomalthusienne du développement.



## 1.1 De la « population stationnaire » au « principe de population »

### 1.1.1 De la « population stationnaire », ou les questions de population avant 1800

Si la théorie de population atteint son paroxysme avec le pasteur et économiste Thomas Robert Malthus (1798), il demeure néanmoins que l'idée de surpopulation, ou la vision pessimiste d'une forte croissance démographique est farouchement promue dès l'Antiquité grecque. Platon et Aristote, deux grands maîtres de la pensée hellénistique, réagissaient contre les dynamismes démo-économiques de la République athénienne (Bersay, 2003 :11) et prônaient un *niveau optimum de population* (Moreau, 1949 :603). Ils défendaient l'idée d'un État-Cité autosuffisant, soucieux de la maîtrise de sa dimension. Pour ces penseurs de l'époque, l'idéal démographique existe et il tient en l'établissement d'une *population stationnaire*, sous le contrôle du législateur (Caselli et al, 2001 :430; Vidal, 1994 :9-10). Avec Platon (428-347 avant J-C), le peuplement de l'État-Cité ne doit pas compromettre l'équilibre social et l'unité politique ; l'ordre et la paix de la Cité sont définitivement incompatibles avec une croissance rapide de la population. Il est à noter que cette population dont il est question correspond à une part infime des habitants de la cité; la Cité étant composée à la fois d'une population libre et d'une population servile, il est important de comprendre l'implication qu'à le concept de « citoyen » à cette époque. Tout le monde n'est pas citoyen et tous les citoyens ne possèdent pas les mêmes droits ; une élite de citoyens jouissant de la plénitude des droits civils et politiques (Bédard 1947, cité dans Salmon, 1959). Claude Mossé distingue d'ailleurs, dans la cité grecque, les citoyens « actifs », participants à la vie politique en élisant les grands électeurs et députés, des « passifs » qui, « comme les *cives sine suffragio* des municipes romains [sont] des citoyens de second rang » (Mossé, 1979 :241). En l'occurrence, quand les penseurs de ce temps évoquent l'État-Cité, il est d'autant plus

question des citoyens au sens d'hommes libres, constituant un nombre limité de la population. L'idée de population stationnaire se défend à l'égard de l'élite, qui, pour une meilleure gestion des affaires de la cité doit demeurer au nombre restreint, chastement gardé. En ce qui a trait à la catégorie des esclaves, le principe est différent : ce nombre peut s'accroître tant et aussi longtemps que la demande de main-d'œuvre le permet (Salmon, 1959; Mossé, 1979 ; Raepsaet et al, 2007).

Le souci de Platon étant donc d'ordre politique, le nombre de citoyens doit faciliter et non entraver la participation aux affaires de la Cité (Vidal, 1994 :12). Pour Aristote (384-322 avant J-C), il s'agit d'assurer au mieux la grandeur de la Cité. La puissance d'un État, ne tenant pas au fait qu'elle soit populeuse (Ibid. :13), il est important de garder une mainmise sur l'accroissement démographique pour un mieux vivre ensemble. L'instinct peuplera toujours assez disait Aristote, il faut donc l'empêcher de trop croître, afin d'éviter la création d'une masse de pauvres, source de désordres. Un nombre trop élevé de citoyens est sujet au débordement et, menant au chaos, est successible d'échapper au contrôle du législateur (Ibid. :12).

Peu avant le début des années 1800, l'émergence de la physiocratie, prend de l'ampleur en France, influençant l'histoire de l'économie politique et plus indirectement celle de la pensée démographique (Hecht, 1998). Les physiocrates, dont le père fondateur est François Quesnay, introduisent en quelque sorte la pensée malthusienne et reprennent à l'inverse une vieille formule mercantiliste suivant laquelle ce sont les hommes qui créent les richesses. En effet, pour les physiocrates à l'instar de Vincent Gournay (1712-1759) ou Richard Cantillon (1680-1734), ce sont les richesses qui créent les hommes et non pas, comme le soutenait Jean Bodin (1576), « plus il y a d'hommes plus il y a des richesses ». Dans ce renversement de formule, il faut chercher à augmenter non pas la population, mais en priorité les subsistances préalablement, ou tout au moins de façon concomitante (INA, 1980).

Les écrits bibliques notamment dans le livre de la Genèse où Dieu crée les subsistances avant de créer l'Homme pourraient être considérés comme éléments déclencheurs de la pensée de l'économiste et pasteur Malthus. Aussi, des siècles avant Malthus, et dans d'autres civilisations que l'Occident, Confucius (551 av. J.-C. – 479 av. J.-C.) et ses disciples observaient déjà des traditions pré malthusiennes. En Chine on retrouve alors ce rapport entre l'accroissement de la population et les subsistances, et on prône d'ores et déjà l'idée d'une croissance trop rapide face à la progression des moyens de subsistance, prémices à la mise en place du retardement quelques années plus tard de l'âge au mariage. Une continuité depuis qu'on retrouvera de l'antiquité jusqu'à nos jours, dans la politique de limitation des naissances. Enfin, c'est surtout au cœur de la renaissance présente essentiellement en Italie et en Angleterre que Malthus aurait puisé son inspiration. Avec Nicolas Machiavel (1469-1527) connu pour son traité *Le Prince* (1532) que Malthus retiendra l'idée que l'accroissement de la population peut être limité par le besoin et la maladie. On suppose que Malthus a lu Machiavel, mais il est un autre auteur, selon Jacqueline Hecht (1998, 1980), précurseur beaucoup plus proche de la doctrine de Malthus, Giovanni Botero (1544-1617), moine, penseur politique et homme de lettre d'origine italienne. Schumpeter, dira que la pensée malthusienne sort tout droit armé du cerveau de ses idées. En effet, Botero a eu la notion de ce que Malthus appellera ultérieurement progression arithmétique et progression géométrique, mais que lui baptisera de son temps sous les termes de « *virtus nutritiva* » pour « force nutritive nourricière du territoire », et « *virtus generativa* » pour « force procréatrice », deux forces antagonistes, car l'une tend toujours à dépasser l'autre (INA, 1980). Si Malthus n'a pas connu Giovanni Botero, il reste que ce dernier demeure le précurseur le plus réel et authentique du malthusianisme.

### 1.1.2 Du « principe de population » au néomalthusianisme

C'est sur un ton provocateur, à caractère polémique que l'*Essai sur le principe de population* de Thomas Robert Malthus (1766-1834) dérange les discours dominants de l'époque, en attaquant les œuvres de Godwin et Condorcet, entre autres (Petersen, 1980 :36). En effet, dans un contexte dominé par le mercantilisme, les auteurs incitent à la natalité de façon explicite : « toutes les nations sont obsédées par l'envie quasi fanatique d'accroître leur population », avançait Hecksher (1935, I : 58; Petersen, 1980 :36). Or, pour l'économiste et pasteur Malthus, l'essentiel obstacle au bonheur des hommes tient en l'existence d'une loi, qu'on dirait naturelle, celle de la multiplication. Ce principe inévitable de reproduction, accentué par le désir et la passion, est confronté à une nature, au sens de moyens de subsistance, que l'auteur qualifie d'avare, car incapable de répondre aux besoins de la population (Vidal, 1994 :49). Son raisonnement s'établit donc à partir de deux postulats exprimés en ces mots : « [...] la nourriture est nécessaire à l'existence de l'homme [...] la passion réciproque entre les sexes est une nécessité, et restera à peu près ce qu'elle est à présent » (Malthus, 1980 :24). « Le pouvoir multiplicateur de la population est infiniment plus grand que le pouvoir qu'a la terre de produire la subsistance de l'homme », Malthus inquiet, renvoie aux limites que rencontre l'élan procréateur des hommes face à la progression moindre des moyens de subsistance (Vidal, 1994). Les lois universelles de population sont affaires réelles pour l'auteur qui en fait un criant constat :

Si elle n'est pas freinée, la population s'accroît en progression géométrique. Les subsistances ne s'accroissent qu'en progression arithmétique [...] Les effets de ces deux pouvoirs inégaux doivent être maintenus en équilibre par le moyen de cette loi de la nature qui fait de la nourriture une nécessité vitale pour l'homme. (Malthus, 1798)

L'augmentation effrénée du nombre d'hommes amorce une course inévitable vers la déchéance humaine. L'histoire témoigne d'ailleurs selon lui que l'équilibre entre population et moyens de subsistance n'a été jusqu'ici que le produit de freins

répressifs ou régulateurs externes tels que les famines, disettes ou les guerres (Diop et Marcoux, 2014). Pour éviter de tels avènements, l'auteur se veut alerte et soumet l'idée d'un obstacle préventif : « la contrainte morale ». Malthus préconise un contrôle des naissances; car en effet, si la « croissance des effectifs peut être une conséquence de la prospérité (au sens du développement), parfois cette croissance démographique freine la postérité et, dans le plus mauvais cas, elle y met un terme » (Petersen, 1980 :35.) Au banquet de la nature donc, les places sont limitées et pour le bien commun, il importe de restreindre le produit des élans de passion des Hommes. En fin de quoi, Malthus se veut ennemi du vice, et prône le recul de l'âge du mariage, l'abstinence de relations sexuelles hors mariage (Diop et Marcoux, 2014).

Dans cet *Essai*, qui vaudra finalement à Malthus (1798) d'être incontournable en démographie sociale, l'auteur aspire à combattre vice et misère (Vilquin, 1998 :95), il se donne pour objectif de « faire reposer le bonheur des sociétés humaines sur des fondations solides, et de faire accéder les classes inférieures à un état plus heureux que celui auquel les ont réduits les nations les plus civilisées » (Petersen, 1980 :50; Zinke, 1942). Pour l'auteur, le but de l'économie et du gouvernement est d'améliorer le sort de l'humanité (Petersen, 1980 :35).

En faisant état d'une dimension morale qui semblerait-il soit particulièrement présente dans l'œuvre de Malthus, Éric Vilquin (1998) offre une relecture originale, permettant d'une certaine manière une interprétation singulière, sinon distincte des écrits de Malthus. Il tire la conclusion que si l'œuvre de Malthus constitue un incontournable dans la conception d'un rapport positif entre croissance démographique et appauvrissement, celui-ci reste des plus controversé. Quoi qu'il en soit, ses idées, il est vrai, représentent une sorte de catalyseur pour une réflexion théorique sur les questions de population et de développement (Marcoux, 1998 :174).

Nombreux sont les auteurs, notamment dans la littérature francophone (Vialatoux, 1959; Vidal, 1994) à avoir considéré, que ce soit pour s'en inspirer ou s'en distancer, la pensée de l'auteur de l'économiste que certains qualifient premier anti-malthusien (Petersen, 1980). En effet, si Petersen se prend à qualifier Malthus d'anti-malthusien c'est parce que dès son vivant, plusieurs auteurs généraliseront la doctrine du pasteur, peu ou mal compris, se distançant finalement de ce que l'on définirait de « malthusianisme ». À travers son livre, *Illustration et preuve du principe de population*, Francis Place (1822) prônera l'adoption de procédés anticonceptionnels et d'hygiène intime pour lutter contre la surpopulation. Il s'éloigne définitivement de l'idée originelle de Malthus en écartant la « contrainte morale », propre au néomalthusianisme.

Avec la formation d'un néomalthusianisme, on s'écarte donc du pessimisme attitré et présumé de l'économiste Malthus. Cette nouvelle orientation vise l'amélioration de l'humanité par le moyen de la « procréation consciente » (Vidal, 1994 :54). L'éducation de masse joue un rôle primordial dans la formation d'individus responsables. Pour Annie Vidal (1994), « le néomalthusianisme c'est Malthus, sans la contrainte morale associée à la volonté d'expliquer le fonctionnement de la société de proposer les modalités de sa transformation [...] ». André Lux (1998) concentre au nombre de trois, les postulats de la doctrine néomalthusienne. Le principe de population est premièrement une loi biologique qui sous-tend toutes les sciences sociales; deuxièmement, la surpopulation est la principale, sinon unique responsable de tous les maux qui affectent l'individu et la société; troisièmement le néomalthusianisme est l'unique remède à tous ces maux (Diop et Marcoux, 2014; Lux, 1998). En l'occurrence, elle se veut condition sine qua non du progrès et du bien-être, logique que l'on retrouvera ultérieurement chez les adeptes du dividende démographique.

En somme, cette doctrine se proliférera rapidement avec Georges et Charles Robert Drysdale en Angleterre et Paul Robin en France (Diop et Marcoux, 2014). De Malthus cependant, on garde la loi de la population, et l'idée de restriction, même si les moyens utilisés et la vision de la société sont radicalement différents. Avec le néomalthusianisme, on introduit la promotion et la divulgation des moyens de prévenir la conception (Vidal, 1994); ce que Malthus n'encourageait pas forcément.

La grande majorité des contributions après Malthus insiste sur une croissance démographique néfaste au développement, mettant beaucoup l'emphase sur les enjeux d'insoutenabilité de la surpopulation. Au milieu des années 1990 alors que la majorité des pays africains sont dans la première phase de leur transition démographique, on délecte un regain d'intérêts pour la pensée première de Malthus. Le schisme entre pays en transition démographique et pays en « attente » se veut révélateur; la croissance de la population bute sur la contrainte des subsistances dans les pays les moins avancés. Les faits semblent prouver qu'une croissance démographique rapide entraîne des rendements de travail décroissants et se conclut par une crise de subsistance (Komlos, 1996 :617; Schofield, 1983 :265-291; Lee, 1985 : 635-660; McKeown, 1976). Aux vues des rations alimentaires trop faibles, les pays dits pauvres, ne parviennent pas, à sortir du sous-développement en raison d'une épargne et d'une productivité du travail insuffisantes. Le phénomène nous renvoie à la trappe malthusienne (ou piège malthusien) de Harvey Leibenstein (1798) qui contraint la population d'atteindre une limite imposée par les contraintes, en ressource et en capital, de la structure économique dans laquelle elle est plongée (Komlos, 1996 :618). De là émerge une nécessité de contrôler la croissance démographique qui se renforce, à l'échelle internationale cette fois.

### 1.1.3 Des grandes conférences de populations et des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Lors la première conférence mondiale de population tenue sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies à Rome en 1954 (Nations Unies, 2001; Sorre, 1954), il est question d'échanger sur les variables et réalités des pays en matière de démographie. Ce congrès est singulier par le fait que l'initiative ne relève pas d'un regroupement scientifique, mais bel et bien de l'un des organes des Nations unies. Le contexte est particulier. Placés pour la première fois face à une croissance accélérée de la population dans tous les pays, les responsables politiques se tournent vers des spécialistes. On sort du cadre théorique des inquiétudes exprimées jadis par Malthus pour se tourner vers une quête recherche des solutions concrètes, à ce qu'on qualifie d'enjeu mondial (Sorre, 1954 :402). En guise de conclusion de ce premier rassemblement, on retient la nécessité de la coordination intergouvernementale en vue d'apporter des solutions. Dès 1954, Max Sorre souligne la prédominance du rôle de l'État dans la régulation des populations (Sorre, 1954 :415).

Depuis cette première initiative, se tiennent chaque décennie les grandes conférences mondiales sur la population. Après celle de Rome, s'en suivront en 1965 celle de Belgrade, puis en 1974 celle de Bucarest où les positions relatives aux politiques de population se sont considérablement rapprochées, associant définitivement les questions de population aux questions de développement (Vimard et Fassasi, 2011:336). Comme résultat de cette Conférence, le Plan mondial d'action démographique. Il stipule, entre autres principes que « le but essentiel est le développement social, économique et culturel des pays, que les variables de la population et le développement sont interdépendants et que les politiques et les objectifs démographiques sont une intégrale partie (éléments constitutifs) des politiques de développement socioéconomiques. » (Nations Unies, 2001) Cette initiative est la première de nature intergouvernementale cette fois, réunissant 135



pays. Après avoir été approuvé et approfondi en 1984 lors de la conférence de Mexico, le plan mondial d'action démographique met l'accent sur la relation indissoluble entre le réajustement de population et le développement. La nouveauté est, dans une conception d'atteindre des objectifs démographiques dans le respect des droits de l'homme universellement reconnus. L'adoption de ce programme est répertoriée comme marquant une nouvelle phase d'engagement et de détermination à intégrer efficacement les questions de population dans les projets de développement socioéconomique, et de parvenir à une meilleure qualité de vie pour tous les individus, y compris ceux des générations futures (Nations Unies, 2001).

Au rendez-vous décennal tenu au Caire en 1994, les conférences mondiales sont rebaptisées « Conférence internationale sur la population et le développement ». Cette nouvelle appellation en dit long sur l'orientation que prennent les Conférences mondiales sur la population. On décèle une volonté internationale provenant de divers acteurs à concevoir les enjeux de population dans un spectre permanent des enjeux de développement. En 1994, un large consensus se fait autour d'un programme d'action visant à instituer la « santé sexuelle et reproductive pour tous ». Accepté par la majorité des pays africains, les principaux concernés, semblerait-il par la problématique, ce programme a souffert de la lenteur de sa mise en œuvre. Plus de dix ans après la conférence, et malgré quelques progrès, inégaux selon les pays, l'accès à la contraception et aux autres services de santé de la reproduction ainsi qu'à de véritables droits reproductifs est loin d'être acquis pour beaucoup de populations africaines (Gautier, 2006).

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement formulés en 2000 constituent un nouveau paradigme de développement et de l'aide au développement, supplantant les programmes adoptés lors des conférences du Caire. Les intentions de la nouvelle donne semblent claires : placer les individus au cœur des politiques de développement (Vimard et Fassasi, 2011:337). Les OMD consistent sur un plan de

développement financé essentiellement par l'aide publique en provenance des pays du Nord à l'égard des pays dans le besoin, et ce dans le but de réduire la pauvreté d'ici l'horizon 2015. Les objectifs sont répartis donc en huit points, visant sous différents aspects l'amélioration des conditions de vie humaine. Les objectifs 4 et 5 du programme sont relatifs à la réduction de la mortalité infantile et à l'amélioration de la santé maternelle, tandis que l'objectif 6, concerne la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies. En y associant les autres objectifs, qui visent à réduire l'extrême pauvreté et la faim, à assurer l'éducation primaire pour tous, à promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes et à assurer un environnement durable, on pourrait croire que ces OMD constituent une perspective d'amélioration significative des conditions d'existence des populations africaines. (Vimard et Fassasi, 2011:337).

L'évolution de la réflexion quant au rôle de la démographie sur le développement nous pousse à croire que la problématique est plus que jamais d'actualité. La récente apparition des Objectifs de Développement durable (ODD) démontre d'une part les lacunes des précédentes initiatives, mais réitère surtout la volonté internationale de placer les questions de croissance de population au cœur de la préoccupation pour le développement humain et durable, notamment en Afrique. Dans son ouvrage « La surpopulation et ses limites », Claude Bersay (2013) dédie un chapitre aux inconvénients du phénomène. Il retient comme conséquences d'une croissance démographique effrénée, les pénuries de matières premières non renouvelables, essentiellement le pétrole. Avec la consommation croissante des pays, due à une plus forte demande et le non-renouvellement des réserves, les gisements sont moins nombreux et plus petits (Bersay, 2013 :44). Les besoins augmentant avec le temps, on tendrait vers une dégradation de l'environnement, les altérations du climat, une perte de la biodiversité et des éléments nouveaux telle que la fonte de la banquise arctique du pôle Nord.

Le discours entourant les effets néfastes de la surpopulation, devenu récurrent, se retrouve dans les débats d'insécurité alimentaire, notamment à la lueur des prévisions de près de 10 milliards d'habitants d'ici 2050. La faim demeure la première cause de mortalité et la croissance de la population mondiale de 80 millions de personnes par an augmente les besoins en eau de 64 milliards de m<sup>3</sup> chaque année. Une crise planétaire des ressources en eau menace, car, si 70% de la surface de la planète sont occupés par des océans, il s'agit d'eau salée non traitée. L'eau douce ne représente que 3% du total et une fois la quantité stockée sous forme de glace et de réserves sous-terraines retirées, il reste moins de 1% pour les besoins et activités des hommes (Bersay, 2013 : 50).

La croissance démographique serait une menace environnementale (Nations Unies, 2001), soulevant famines et toutes sortes de catastrophes naturelles possibles; un risque qui obstrue la vision d'un développement durable. Cet antagonisme entre niveau de population et disponibilités des ressources naturelles serait suicidaire pour la race humaine; de hauts taux d'accroissements démographiques accentuent des problèmes environnementaux et de santé humaine. Kofi Annan, ancien Secrétaire Général de l'ONU, déplore alors les pratiques contemporaines:

Si nous continuons dans cette voie, si nous ne faisons rien pour enrayer l'accroissement de la population, nous allons en payer le prix, nous allons nous retrouver dans un monde surpeuplé. La démographie a un impact sur le développement économique, sur l'environnement et sur les ressources de la Terre qui sont limitées.

Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies de 1997 à 2006 (discours)

À ces enjeux environnementaux, on décèle également des obstacles économiques et sociaux, obstruant les possibilités d'un développement humain durable du fait d'une surpopulation. Pour Bersay, la surpopulation entraîne un renforcement des

hiérarchies, phénomène nuisible à l'épanouissement économique et social. Tout rationnement implique un renforcement de l'autorité, les dirigeants sont servis les premiers. Pour l'auteur, le despotisme, dans ses multiples formes, aime les multitudes (Bersay, 2013 :57) et, comme manifestation spontanée de la résistance du milieu économique à l'expansion démographique on observe hausse de prix, hausse du chômage, né de la généralisation du salariat.

Aussi la violence, crainte introduite par les penseurs grecs à l'époque est un des risques encourus par une surpopulation. Bersay considère le constat du Ministère de la Défense en France et avance qu'« il faut s'attendre à une augmentation [...] des guerres, entre pays riches et pays pauvres à cause des difficultés d'accès aux ressources raréfiées de la planète. » (Bersay, 2013 :61)

De la pensée hellénistique à celle de Malthus en passant par les physiocrates, l'idée d'un optimum de la population pour un a suivi son cours, traversant siècles et continents. Aujourd'hui, la préoccupation se déploie du cadre théorique et relève d'un intérêt international probant au point où l'on situe les questions démographiques d'enjeu mondial (Sorre, 1954 :402). Les récentes orientations des conférences internationales sur la population et le développement laissent entendre une croissance démographique plus que jamais néfaste pour le bien-être des générations présentes et futures. Toutefois, cette même démographie, danger au développement pourrait en être la solution, à quelques conditions près. La prochaine section fait état de l'émergence du dividende démographique, dans un processus dit de transition démographique.

## 1.2 De la « structure par âge » aux quatre (4) étapes de la transition démographique

### 1.2.1 Émergence du dividende démographique

Les premières contributions concernant la corrélation croissance démographique - développement mettent essentiellement l'emphase sur l'impact négatif d'une forte croissance démographique sur le bien-être des individus. Pourtant, en concentrant les efforts de réflexion uniquement sur la croissance et la taille de la population, le débat ignore une variable démographique qui s'avère pourtant cruciale à savoir la pyramide des âges de la population, ou autrement dit la répartition de la population par groupe d'âge. L'émergence d'une approche dite « pragmatique » (RAND, 2002) pallie cette lacune et, c'est avec les écrits de Bloom et Williamson (1998) que le concept de « dividende démographique » s'inscrit dans la littérature moderne.

Ces derniers considèrent que la croissance démographique, prise en elle-même, n'a pas, sinon peu d'impact sur les performances économiques d'un pays donné. En intégrant la dimension « structure par âge », on reconnaît qu'il y a une variation des comportements économiques individuels en fonction de l'âge et par conséquent, les changements dans la structure des populations influencent de façon significative les performances nationales (RAND, 2002). Là où Bloom et William s'y situent en précurseur réside dans la conceptualisation même du phénomène; ils qualifient de « don démographique » (*demographic gift*) la phase durant laquelle le changement de la structure par âge donne justement lieu à une croissance économique plus rapide (Bloom, Williamson, 1998).

### 1.2.2 Les (quatre) étapes de la transition démographique

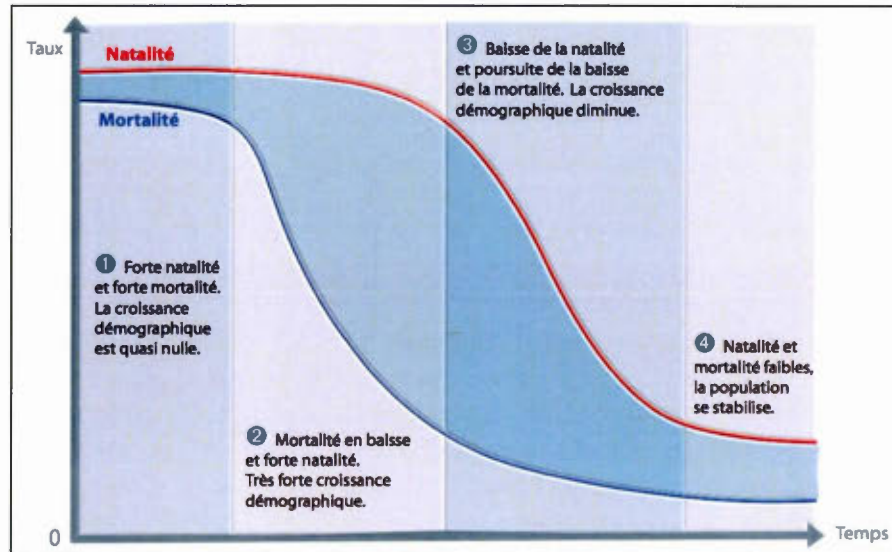
Le dividende ou bonus démographique est un concept originellement économique se vérifiant toutefois par le biais de dynamiques démographiques. Il fait référence à une croissance économique accélérée, résultant de l'évolution de la pyramide des âges de la population. La création de richesse augmente parallèlement à l'accroissement de la proportion de la population en âge de travailler au cours de la transition démographique, la période pendant laquelle les taux de mortalité et de fécondité sont en diminution (UNFPA, 2014); on parle alors d'un faible taux de dépendance.

Dans sa formulation théorique, la transition démographique est une description schématique du changement démographique ayant caractérisé l'histoire contemporaine (Daniel Noin, 1983 :19). Elle est considérée comme étant la conséquence du processus de développement et correspond à la transition de taux de natalité et mortalité élevés à des taux de natalité et mortalité faibles. On associe de surcroît cette étape au passage, pour un pays, d'un système économique préindustriel à un système économique industrialisé. Ainsi, dans la littérature, un pays qui parvient à embrasser sa transition démographique est un pays qui serait en marche vers une économie croissante et un développement futur. Avec C. Blacker (1947), on distingue divers stades lors de la transition à savoir : la phase stationnaire ancienne, la phase d'expansion initiale, la phase d'expansion finale, la stationnaire moderne et puis, la phase du déclin.

L'Apport de A. Coale et E. Hoovers (1958) précise de quelle manière les taux évoluent. Dans un premier temps (étape 1), les taux de natalité et de mortalité sont tous deux très élevés, ils n'entraînent pas véritablement de croissance démographique, qui est pour sa part quasi nulle. Lors de la deuxième phase (étape 2), on assiste à une régression du taux de mortalité, notamment celui de la mortalité infantile. Ce phénomène est dû, entre autres, à l'amélioration des conditions sanitaires. Le taux de

natalité reste quant à lui relativement élevé, engendrant une forte croissance démographique. Cette étape constitue un moment déterminant de la transition, de sorte qu'on la qualifie de « fenêtre d'opportunité démographique ». En théorie, elle suppose que les individus nés pendant la première étape auront une descendance relativement peu nombreuse et bénéficieront d'une situation démographique favorable au développement de l'épargne et de l'investissement (Kateb, 2007). Aussi, cette forte natalité, prise globalement, représente une main-d'œuvre conséquente à la création de richesse. En troisième lieu, (étape 3) alors que le taux de mortalité poursuit son recul, on observe une baisse de la natalité. On attribue ce phénomène aux choix personnels que posent les femmes aptes à procréer. Lors de cette phase, la croissance démographique ralentit. Enfin, avec des taux faibles, tant au niveau de la natalité que de la mortalité, la population se stabilise et le phénomène de transition prend fin. Cette phase (phase 4) dite de déclin, amenée par C. Blacker, et non reconnue par Coale et Hoovers, renvoie à une phase de vieillissement de la population, car, avec des taux de mortalité faibles et l'amélioration des conditions de vie, santé y compris, la durée de vie est plus longue. De même, avec un faible taux de natalité, on assiste à un « renouvellement » moins rapide des populations.

**Figure 1.2 Représentation simplifiée de la transition démographique**



Source : OCDE (2007 : 3)

C'est en outre, principalement dans un contexte de miracle économique en Asie de l'Est que l'on retrouve l'originalité et la pertinence de l'apport de Bloom et Williamson. Les auteurs n'accréditent pas moins d'un tiers de la croissance de l'Asie au changement de la pyramide des âges. Le miracle économique asiatique est, selon leurs recherches, une preuve qu'une fécondité réduite aide à créer les conditions pour une croissance économique forte (Bloom, Canning et al. 2000; Guengant, Kamara, 2011). Ainsi, le dividende démographique consécutif à la baisse de la fécondité entre 1962 et 1990 a contribué de façon significative à la croissance économique spectaculaire de la Corée du sud. Par ailleurs, un système éducatif fort et des politiques de libéralisation ont permis aux économies nationales de transformer la génération « boom » en main-d'œuvre efficace. Cette région du monde a su tirer le plus grand profit du bonus démographique au point où, l'Asie orientale doit au dividende démographique entre 20 et 25% de sa croissance (China Development Research Foundation, 2014; Denton, 2011; Desai and Population Foundation of India, 2010). Depuis, la littérature traitant du dividende considère l'expérience asiatique pour



justifier le succès du concept, car, encore à ce jour, c'est cette région qui a su tirer le plus grand profit du bonus démographique résultant de la baisse de la fécondité (RAND, 2003).

Pour Crespo et al. (2003), l'analyse de dividende démographique fournit un nouveau cadre dans lequel, grâce à Bloom (Bloom et Canning, 1998), il est possible d'avoir, enfin, une approche empirique des déterminants de la croissance économique. Une logique économétrique qui peut être systématiquement intégrée dans la réflexion. Depuis sa validation, le concept de dividende démographique a été repris par les agences des Nations Unies qui le définissent comme étant :

L'accélération de la croissance économique qui peut résulter d'une baisse rapide de la fécondité d'un pays et de l'évolution ultérieure de la structure de la population par groupe d'âge. Avec moins de naissances chaque année, la population en âge de travailler d'un pays croît plus par rapport à la population jeune à charge. Avec plus de personnes dans la population active et moins de jeunes à charge, un pays peut exploiter une opportunité de croissance économique rapide avec les bons investissements économiques, sociaux et politiques élaborés en matière de santé, d'éducation, de gouvernance et d'économie. Si les avantages d'un dividende peuvent être importants, les gains ne sont ni automatiques ni garantis. (CEA, CUA, 2013)

L'Organisation des Nations Unies (ONU) reconnaît que le dividende n'est pas automatique et que ses gains ne sont pas garantis. Il se veut une opportunité à saisir, au cœur de la transition démographique, processus qui influence la structure par âge de la population. Il existe donc un ensemble de mécanismes permettant premièrement sa réalisation puis son bénéfice. Pour Bloom Canning et Sevilla (2007, 2009), le dividende se manifeste essentiellement par trois investissements : le capital humain, le marché du travail, et l'épargne ; mais avant il importe de comprendre l'impact du phénomène de la baisse de la fécondité dans l'avènement du dividende démographique.

### 1.3 La baisse de la fécondité et ses impacts

Il est entendu par l'OCDE que le schéma de la transition démographique se veut très général. Il peut cependant prétendre à une certaine universalité à condition d'accepter une diversité dans sa réalisation, car chaque région, sinon pays s'y inscrit à sa façon et selon un rythme différent (OCDE). Quand on observe la situation des pays d'Europe ou d'Amérique du Nord, on constate qu'ils sont, pour l'heure dans une phase de post transition ou autrement dit de déclin. Leurs taux de natalité et mortalité sont faibles et après stabilisation, on leur prétend une population vieillissante. En ce qui concerne la plupart des autres régions du monde, elles se situent dans leur troisième phase, se rapprochant du seuil de remplacement de 2,1 enfants par femmes, sinon moins. L'Organisation fixe respectivement à la décennie de 1950, l'inscription de la Caraïbe dans cette troisième étape, à 1950-1960 celle de l'Asie du Sud-Est, 1960-1970, pour l'Amérique latine, et 1970 pour la Chine et l'Inde.

Ceci dit, trois principales régions restent au cœur de la deuxième phase, maintenant un niveau dit « naturel » de 6 à 8 enfants par femme. Parmi elles, une partie de l'Asie avec des pays tels que le Laos, le Cambodge ou encore l'Afghanistan. Dans la péninsule arabique, l'Arabie saoudite et le Yémen, sont aussi prenants de cette deuxième phase. En dernier lieu, l'Afrique subsaharienne; elle concentre la plupart des pays au monde ayant un taux de fécondité fort élevé. L'évolution de cette région du monde reste singulière, car les pays de la région subsaharienne sont les derniers à tendre vers leur transition démographique. La baisse spectaculaire de la mortalité des enfants observée ces dernières années n'a pas (encore) conduit à une baisse significative parallèle de la natalité ni de la fécondité, contrairement à ce que auquel on pourrait s'attendre selon le schéma de la transition démographique. Le nombre moyen d'enfants par femme (ou indice synthétique de fécondité, ISF) est encore très élevé et ne connaît pour le moment qu'une baisse très lente voire une stagnation dans

certains pays. L'ISF avoisine ou dépasse 5 enfants par femme, ce qui signifie que la transition de la fécondité est encore loin d'être engagée. Avec des ISF d'environ 6 à 7 enfants par femme, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad, (pays enclavés), la transition de la fécondité paraît encore donc insignifiante. (May, Guengant 2011). Selon les observations signées par *The Economist*, (*The Economist*, 2014 : 17-19) les taux de natalité ne baissent pas aussi vite en Afrique qu'ils l'ont été en Asie. Une situation qui prouve, là encore, la singularité de la région.

Guengant (2011) explique ces hauts niveaux de fécondité régionaux par de faibles niveaux d'utilisation de la contraception, de l'ordre de 10 à 20% des femmes en union. La prévalence de la contraception progresse lentement et sa progression estimée par l'auteur est de l'ordre de 0,5 point de pourcentage par an au cours des vingt dernières années. *A contrario* dénote Guengant :

[La] rapidité des baisses de la mortalité et de la fécondité dans les pays émergents est le résultat de politiques ou programmes menés simultanément et visant à diversifier leurs économies, à augmenter les niveaux d'éducation et de santé de leurs populations et à maîtriser leur croissance démographique. Les politiques de population ont cherché en particulier à légitimer la planification familiale dans des contextes qui n'y étaient pas a priori favorables, au travers de campagnes d'information, d'éducation et de communication appelant les populations à changer leurs comportements reproductifs. Ces politiques ont également contribué à la mise en place de services en santé de la reproduction en quantité suffisante, accessibles et de qualité. (AFD, 2011 :26).

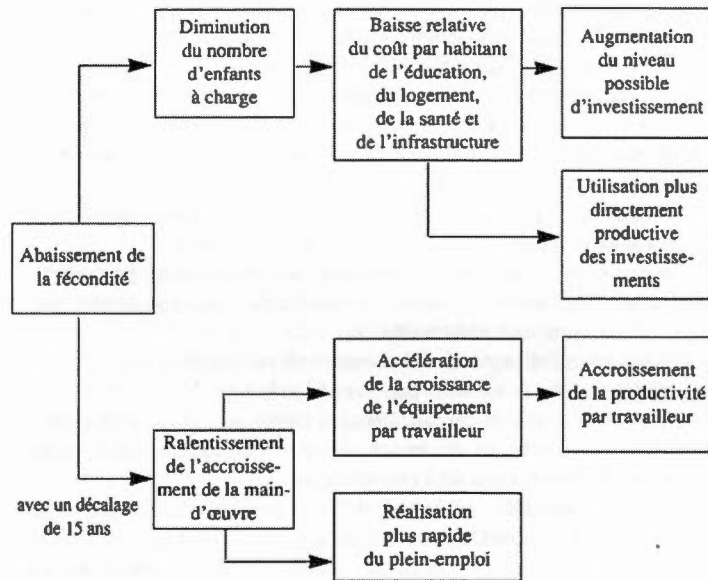
Beaucoup trop de pays, dont le Burkina Faso, peinent à octroyer les bienfaits de la fenêtre d'opportunité démographique. Or, il y aurait des avantages considérables à une baisse notable de la fécondité. Les modèles démo-économiques élaborés au cours des années 1950-1960 posent explicitement la question du lien démographie-développement (Vidal, 1994 :80). En effet, lorsque le nombre d'enfants diminue, que ce soit en chiffres relatifs ou absolus, les pays connaissent plusieurs générations

pendant lesquelles les adultes en âge de travailler constituent la part la plus importante de la population. De ce changement de structure par âge découlent un faible taux de dépendance.<sup>1</sup> Par taux de dépendance, on entend un rapport entre les dépendants de 15 ans et moins et ceux de 65 ans et plus, et le nombre d'actifs potentiels âgés de 15 à 64 ans (AFD, 2011 :20). La part de la population nécessitant une prise en charge - soit les enfants et les personnes âgées - est donc moindre, il y a de plus grandes compétences et un pouvoir d'achat accru, que ce soit pour les adultes de ladite génération ou pour la suivante (AFD, 2011). Les ménages se trouvent allégés, sinon exempts de certaines dépenses et peuvent plus facilement épargner ou améliorer leur qualité de vie, tandis que les gouvernements, ont la possibilité d'investir moins dans des secteurs de l'éducation ou les soins de santé (Léon Tabah, 1975 ; Union Africaine, 2003), au profit de programmes spécifiques de redistribution des ressources pour le bien commun.

---

<sup>1</sup> Conventionnellement, le rapport entre le nombre de dépendants de moins de 15 ans et de 65 ans et plus, et le nombre d'actifs potentiels âgés de 15 à 64 ans.

**Figure 1.3 Relation entre baisse de la fécondité et croissance économique**



Source J-D. Lecaillon. (1975). L'économie de la sous-population, PUF, p.23 in Vidal 1994

Les travaux de S. Enke repris dans l'œuvre de Vidal (1994), justifient, dans la lignée néomalthusienne, les politiques de restrictions de naissance sur la base du calcul économique et de l'utilité marginale. Il réussit à montrer que le coût d'un programme permettant d'éviter une naissance est inférieur à la charge nette de la naissance marginale (Enke in Vidal, 1994). Tout individu supplémentaire constitue une charge nette pour la société; un programme de planning familial pour empêcher cette naissance est ainsi légitimé. Il va plus loin, en disant que la naissance d'un enfant ne peut qu'abaisser le revenu moyen global puisque l'enfant est consommateur avant d'être producteur.

Sur le long terme, l'abaissement de la fécondité donne lieu à une croissance plus lente de la main d'œuvre. Lecaillon (1977) fait remarquer que ceci favorise l'accroissement

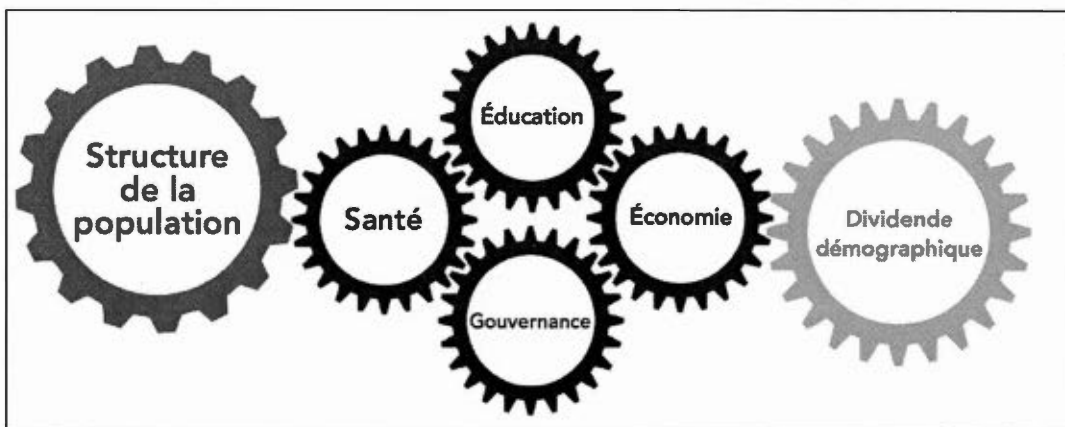
de l'équipement par travailleur, augmentant la productivité par travailleur, mais aussi, donne jour à la réalisation plus rapide du plein emploi. Le modèle de Solow (1956), met quant à lui en évidence l'augmentation du ratio capital/travail, profitable au développement.

En ce qui a trait au cas spécifique des femmes, la baisse de la fécondité affecte positivement la productivité de ces dernières (Bailey, 2006; Bloom, Canning Fink et al, 2007, 2009). Ils estiment qu'une naissance réduit en moyenne l'offre de travail des femmes deux (2) ans. Or, la réduction de la fécondité augmente le taux d'activité ou l'offre de main-d'œuvre féminine, ce qui contribue de manière significative à la croissance économique (Bloom, Canning Fink et al, 2007, 2009). Les participations des femmes reste déterminant dans le processus d'enrichissement et de développement, elles représentent une main-d'œuvre considérable et le potentiel de créer davantage de richesse (Bailey, 2006).

Nous comprenons que le dividende démographique s'inscrit dans une fenêtre d'opportunité, elle même possible dans un contexte de transition démographique. Au cours de cette période, qui représente en fait la 2<sup>e</sup> phase de la transition, le taux de mortalité diminue tandis que le taux de natalité demeure élevé. Ce n'est toutefois qu'à condition d'une baisse de la fécondité qu'il est possible d'entrevoir les bénéfices liés au développement. Une fois la structure de la population modifiée, le taux de dépendance étant moindre, les comportements économiques tant au niveau des ménages qu'au niveau des États sont revus, permettant une nouvelle allocation des ressources. Néanmoins, le dividende démographique n'est pas automatique et la baisse du taux de fécondité ne suffit pas à le générer (Anne Paugame, citée dans *Conférence idées pour le développement « Afrique 2050 : agir sur ses évolutions démographiques ? »*, 2014 :3). Il n'existe pas de levier unique et il importe d'agir par le biais de stratégies multisectorielles, sur plusieurs piliers : le capital humain, l'économie, et la gouvernance (Guengant, 2011).

## 1.4 Les mécanismes du dividende démographique

**Figure 1.4 Mécanismes du dividende démographique**



*Source* Africa Union Commission and Economic Commission for Africa (2013)

### 1.4.1 Le capital humain (santé et éducation)

La réalisation du dividende démographique dépend en grande partie de la maximisation du capital humain. Les investissements en santé et en éducation créent des opportunités pour le développement d'une main-d'œuvre en bonne santé et qualifiée. En renforçant les systèmes de santé, il est possible de répondre aux besoins sanitaires des enfants et des adultes, et d'offrir aux enfants l'opportunité de devenir des adultes en bonne santé, aptes à contribuer de manière significative à la croissance économique (Africa Union Commission and Economic Commission for Africa, 2013). En effet, avec la mise en place de programmes en santé publique, on prévient de multiples problèmes de santé qui pourraient être nuisibles aux performances scolaires et professionnelles d'un individu. Tant au niveau des nourrissons que des jeunes enfants, les programmes de santé favorisent leur bonne santé et préviennent les anomalies, pour des personnes épanouies physiquement et intellectuellement. Un

suivi assidu et des efforts pourvoient en outre à rendre à la société une main-d'œuvre plus productive.

À l'adolescence, de nouveaux besoins émergent. L'information et les services de santé reproductive sont nécessaires afin d'éviter les grossesses non désirées, ainsi qu'une prévention du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des infections sexuellement transmissibles. Les démarches de préventions destinées aux adolescents doivent mettre l'accent sur les préventions du tabagisme, l'alcool, les drogues, l'obésité, en clair, tout ce qui pourrait avoir un impact sur le reste de leur vie, et susceptible de nuire à l'établissement d'une bonne santé à l'échelle du pays.

Aussi, des soins adéquats prénataux et de bons services d'accompagnement au cours de la grossesse ou de l'accouchement jouent un rôle particulièrement clef dans la réduction de la mortalité maternelle et infantile. La planification familiale tient aussi toute son importance, dans la mesure où elle aide à retarder les grossesses jusqu'à l'âge où les femmes sont physiquement, psychologiquement et socialement prêtes à procréer (Africa Union Commission and Economic Commission for Africa, 2013).

Le lien entre éducation et développement est bien assis. L'éducation prépare les enfants, puis les jeunes, à occuper des emplois qualifiés et leur offre les possibilités de voir leur condition de vie s'améliorer. Au-delà de l'alphabétisation, ils acquièrent au fur et à mesure des compétences et savoirs plus complexes, qui les équipent en vue d'occuper de postes qui leur permettront d'accumuler des richesses.



#### 1.4.2 Impact de l'éducation et la scolarisation des femmes sur le développement.

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) déclarait en 2000 que les femmes sont « l'avenir de la planète ». Cet avenir, il faut le préparer, l'équiper, et le bâtir. Priver une femme de l'éducation c'est priver une société tout entière de son potentiel. En effet, investir dans l'éducation d'une femme, renvoie à permettre à une famille d'être éduquée et plus largement de promouvoir une meilleure société.

Pour Diane Lamoureux (1999), « la famille n'est pas seulement l'unité de base de la société, c'est le microcosme de la nation. [...] Le maintien de la famille devient donc une condition sine qua non de la survie nationale» (Lamoureux, 1999 :11). Dans ce processus, le rôle des femmes, épouses et mères est central. Et pour causes : les femmes sont les premières à intervenir dans l'éducation des enfants et du mari. Elles ont en leur sein la capacité de construire les hommes et les femmes de demain. Pour leur progéniture, elles représentent la première image de la société, leur premier rapport au monde. Elles exercent un rôle de reproduction sociale qui impacte invraisemblablement la vie de leurs pairs. Les courants américains et français dans le champ scientifique de la recherche en éducation insistent sur le rôle de la scolarité dans la reproduction sociale et la légitimation du pouvoir (Lange, 2000 :2). Quand une femme est éduquée, sa vision et ses rapports interpersonnels sont modifiés positivement. Elles se perçoivent et perçoivent l'autre différemment et le communiquent à leurs enfants.

Des études font état de l'influence du niveau d'instruction des parents sur l'éducation des femmes (Pilon, 1996 :31). Des parents éduqués sont plus à même de permettre la scolarisation de leurs filles. Tout d'abord parce qu'ils ont été eux-mêmes scolarisés, ils mesurent donc l'importance et la faisabilité de l'éducation. Leur niveau de vie est également tel qu'envoyer les enfants ne relève pas d'un choix économique réfléchi, mais d'une priorité. Ils n'ont pas à choisir entre subvenir aux besoins primaires de la famille et permettre aux enfants d'être scolarisés. Aussi, leur mentalité étant

différente, l'éducation ne représente pas une menace ou un danger pour la tradition ou la famille, mais un plus, une valeur ajoutée. Elle fait finalement partie intégrante de la construction des enfants.

Aussi, l'éducation des filles apparaît comme un investissement et contribue à renchérir le capital humain de ces dernières, nécessaire à la société. Des filles et femmes formées ne peuvent qu'être un plus. Elles offrent à la société des professionnels diplômés, qualifiés et compétents. L'éducation permet en outre l'élargissement du bassin de la main-d'œuvre du pays.

En dernier, nous ne pouvons passer sous silence le rôle de l'éducation des filles et des femmes dans la révision de la division sexuelle du travail et son impact sur le développement. En effet, l'attribution quasi exclusive des soins et responsabilités familiales des femmes cause un frein au développement (Batthyany, 2001:2). Bien que la route soit encore longue, la scolarisation des femmes, donnant souvent lieu à une participation plus active en tant qu'agent économique les poussent à renégocier à l'intérieur de leur foyer ces responsabilités. Il fait état aujourd'hui de la persistance des « doubles journées de travail » pour les femmes, mais, une meilleure conciliation travail-famille encourage l'amélioration des conditions de vie.

#### 1.4.3 Les comportements économiques (Investissement et épargne)

Les changements de structure de population entraînent des modifications dans les comportements économiques. Les personnes éduquées et de surcroît compétentes se qualifient à l'obtention de postes mieux rémunérés, ce qui leur permet d'améliorer leurs conditions de vie. Les pays apprécient alors une hausse de revenu par habitant. Ces changements économiques et sociaux réorientent les choix économiques,

encourageant alors les populations à accumuler davantage de richesses personnelles. La baisse de la mortalité correspondant à une hausse de l'espérance de vie, ceci permet de prolonger les années actives au travail, et de surcroît d'accumulation de richesses. De plus, avec l'espoir de vivre longtemps, les travailleurs sont motivés par cette variable qui les encourage à épargner ou investir la richesse accumulée, à même de garantir un certain niveau de vie lors de leur vieillesse.

De même, avec l'amélioration de leur condition de vie, les personnes actives qui, à leur tour font moins d'enfants investissent davantage de ressources dans le capital humain de chacune de leur progéniture (Africa Union Commission and Economic Commission for Africa, 2013).

Cet engrenage de répercussions positives s'inscrit dans une dynamique qu'on appelle deuxième dividende démographique. Lee et al. (2000, 2003) sont à l'origine du concept, qui se produit quand une population vieillissante accumule plus de richesse et que la richesse supplémentaire est productive et investie dans l'économie.

Lee et Mason (2010) ont souligné le rôle que joue l'accumulation du capital dans les économies de vieillissement. En particulier, cette contribution se concentre sur les liens théoriques entre le vieillissement, l'accumulation du capital humain et la croissance économique ultérieure, comptant ainsi dans le cadre du deuxième dividende démographique certains des effets qui sont analysés dans notre modèle. Lutz et al. (2008) ont étendu le modèle de dividende démographique et distinguent deux mécanismes par lesquels le capital humain influence la croissance économique: (1) par l'effet direct de la productivité des travailleurs et (2) indirectement par son effet sur le taux de croissance de la productivité totale des facteurs (Lee et Mason, 2010).

#### 1.4.4 La Gouvernance (Emploi et cadre institutionnel)

La réalisation du dividende démographique se mesure tout autant à sa capacité des pays à créer un nombre suffisant d'emplois et à accroître la productivité au travail. En effet, nonobstant le fait de veiller à ce que la population soit en bonne santé et instruite, il est crucial de créer un environnement favorable à la création de richesse. L'État joue donc un rôle d'entrepreneur dans la mesure où il se doit de bâtir un cadre favorable, que ce soit par des investissements dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre, par l'expansion des infrastructures, ou encore la promotion du commerce pour assurer l'accès aux marchés internationaux, créer un environnement sûr et inciter à l'investissement direct étranger.

Comme acteur de régulation, l'État joue aussi un rôle important sinon incontournable dans la mise en œuvre de politiques. Il est garant d'offrir un environnement propice à l'épanouissement de ses habitants. Le contrat social établi avec la population lui confère la responsabilité de mettre en place des politiques publiques en matière de santé ou d'éducation, ainsi que des politiques favorables à la création d'emploi ou facilitant l'investissement. L'art de gouverner qui se traduit par le concept gouvernance s'observe enfin, tant en amont qu'en aval du processus de bénéfice du dividende démographique. En effet, outre la mise en place d'un système propice, l'État se doit de jouer un rôle de maintien pour la reproduction et l'efficacité du système.

Une fécondité réduite en soi ne garantit pas la prospérité. L'État comme entité de régulation a un rôle clef à jouer dans l'efficacité du dividende démographique. C'est donc en mettant en œuvre des politiques efficaces dans des secteurs clefs qu'il sera possible aux États de capitaliser leur dividende démographique. Des améliorations dans le domaine de la santé publique sont essentielles pour amorcer la transition. Des programmes de planning familial efficaces peuvent accélérer la transition. La mise en

œuvre de politiques dans trois secteurs spécifiques à savoir l'éducation, les politiques économiques (micro et macro) ainsi qu'un effort de bonne gouvernance, comme l'avançaient May John F. et Guengant Jean-Pierre (2014) sont à même de favoriser l'instauration d'un *cercle vertueux* de croissance soutenue.

Le cas spécifique de l'Asie est d'ailleurs un exemple incontournable dans cette dynamique. En effet, les Tigres asiatiques sont reconnus pour avoir su profiter du dividende démographique. Le plus gros succès en termes de dividende démographique demeure encore à ce jour, celui de la Chine. Outre sa politique de restriction de naissance connue « de l'enfant unique », le pays a effectué de nombreux investissements publics dans l'éducation et la santé. Ces démarches ont été accompagnées de réformes et d'initiatives économiques et sociales visant notamment l'intégration des femmes sur le marché de travail ou encore l'ouverture des marchés d'emplois flexibles ou du commerce. Entre 1965 et 1990, l'Asie de l'Est a donc été d'un point de vue global au fait même d'un temps de miracle, que l'on attribue, à plus d'un tiers, au dividende démographique. Ces pays, à l'instar de la Chine bénéficient de taux de fécondité faibles et sont qualifiés de riches, car une croissance remarquable. La forte présence d'un État contrôlant et encadrant y est pour beaucoup. D'ailleurs, il est à rappeler que la Chine se distingue à la fois par son système économique libéral, prônant l'ouverture des marchés et parallèlement un système politique dictatorial où l'État, centralisateur, détient un pouvoir considérable, une main mise importante sur l'ensemble des initiatives du territoire (<http://www.ppdafrika.org/>).

## Conclusion du chapitre

Dans ce premier chapitre, nous avons situé l'apparition du dividende démographique dans l'émergence du courant néomalthusien. Si le malthusianisme est apparu avec l'apport de l'économiste et pasteur anglais Thomas Robert Malthus, les bases même de ce qu'on appelle la pensée malthusienne datent de l'Antiquité. Un retour à Platon et Aristote, en passant par Confucius, Machiavel et les physiocrates exprime, à travers les siècles et les continents, une inquiétude à l'égard d'une croissance démographique qui se voudrait supérieure aux moyens de subsistance. En réponse donc au discours pessimiste de la population, Bloom et Williamson vont récemment démontrer que l'enjeu réel dans la relation population-développement n'est pas au niveau du poids global, mais plutôt la structure de la population qu'il faut chercher à modifier. En effet, l'idée est de tirer profit de la part de la population en âge de créer de la richesse afin de bénéficier d'une fenêtre démographique. Faisant suite au succès encouru en Asie, le dividende démographique est aujourd'hui perçu comme la solution aux maux de développement. Le discours que l'on retrouve au cœur des conférences de population et plus récemment des OMD-ODD, entrevoit difficilement une autre issue que celle d'une gestion nouvelle de la population. Or, la mise en lumière des mécanismes du dividende démographique démontre que les bénéfices liés au dividende, loin d'être automatiques, sont soumis à un certain nombre de préalables. Ces préalables sont quant à eux soumis à la condition de démarches volontaires de la part d'acteurs clefs, notamment étatiques. Notre analyse, portant donc sur le cas propre du Burkina Faso, nous nous attarderons dans le prochain chapitre sur les défis propres à la région et exposerons donc les défis démographiques du Burkina Faso avant de présenter une démarche d'engagement de la part du gouvernement. C'est ainsi que nous nous intéresserons à la politique nationale de population, et aux objectifs et moyens pris pour sa mise en œuvre.

[Cette page a été laissée intentionnellement blanche]

## CHAPITRE II

### LA POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION EN RÉPONSE AUX ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

Pour saisir la pertinence de la politique nationale de population, il est important de comprendre le contexte démographique du Burkina Faso ainsi que ses enjeux en matière de population. Aujourd'hui le Burkina Faso, à l'instar de l'Afrique francophone subsaharienne, est reconnu pour sa population croissante et son taux de fécondité défiant toute concurrence. Un survol de l'histoire démographique montre qu'en fait, il s'agit d'une évolution à contre sens du reste du monde, car pendant longtemps, l'Afrique a été privée du fruit de ses entrailles. Les populations déportées, rendues en esclavage ont représenté un véritable pillage pour le continent tandis qu'ailleurs, les populations ont continué de croître. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, alors que le reste du monde semble avoir une longueur d'avance sur le Burkina Faso et l'Afrique subsaharienne en général, l'accroissement démesuré de la population inquiète et le dividende démographique pourrait trouver son essence dans un contexte, semblerait-il, propice à sa réalisation. Le Burkina Faso est un pays qui de par sa forte fécondité est essentiellement jeune et féminin. Ces caractéristiques sont des enjeux déterminants à la réalisation du dividende démographique, et plus largement l'atteinte au développement.



## 2.1 Une trajectoire démographique à contre-courant

### 2.1.1 De l'esclavage à l'indépendance.

Au cours des quatre siècles qui ont séparé les années 1500 et 1900, la population mondiale a considérablement augmenté. Cette tendance a été appréciée dans la plupart des régions, mais pas en Afrique subsaharienne qui a vu sa population stagner, sinon diminuer. En effet, la part de la population subsaharienne dans la population mondiale est passée de 17 % à 7 % entre 1500 et 1900, tandis que les populations respectives de la Chine, des deux Corée et de l'Europe, estimées autour de 80 millions en 1500, auraient atteint les 400 millions en 1900, soit une multiplication par cinq (Jean-Pierre Guengant et John F. May, 2011 : 308).

Aujourd'hui, ces mêmes pays apprécient pour la plupart, à l'inverse de l'Afrique, un développement économique et social. Ils auraient même achevé leur transition démographique, ou seraient au pire, en voie de l'être. En effet, la majorité des pays dits du « nord » - en opposition à l'Afrique qui se situe au sud - vivent le phénomène de stagnation, puis de diminution de leur population. Les taux de mortalité et fécondité dans le monde sont présentement bas, et une première vague de pays, colonisateurs notamment, entrent dans une phase post transition marquée par un non-renouvellement de leur population. En effet, le phénomène de dépeuplement de la région subsaharienne s'explique en partie par la ponction opérée par les traites esclavagistes (Guengant et John F. May, 2011 :308). En effet, des dizaines de millions de personnes ont été déracinées de leurs pays, privant ces derniers d'une main-d'œuvre forte et qui plus est, de qualité. L'Afrique subsaharienne francophone, qui a été singulièrement touchée par ce fléau, a subi une perte sans pareil de sa force humaine, causant finalement des dommages, sur le long terme, que ce soit au niveau

de leur économie que leur démographie (Emmer, 2005 :5-17). Les pays de la région ont dû se reconstruire et se repeupler, même si, selon Thomas Nunn et Puga (Nunn et Puga, 2007), ces événements, pourtant lointains, pèsent aujourd'hui encore lourdement sur l'ascension des pays de la sous-région.

Aujourd'hui, la population du Nord est vieillissante tandis que de l'Afrique noire, se veut particulièrement jeune et dense. On assiste à une augmentation phénoménale et sans pareil du nombre d'habitants. La croissance démographique est la plus rapide de tous les continents et le fossé de développement avec les autres régions est d'autant plus important (Vimard et Fassassi, 2011). L'Afrique subsaharienne semble alors avoir comblé ses décennies de retard en matière démographique si bien que, de 7% de la population mondiale en 1960, elle en représente désormais 12% (Guengant Jean-Pierre, May John F, 2011). Le Burkina Faso n'est quant à lui pas en reste de la dynamique générale que l'on observe dans la région, étant d'ailleurs un des pays dont la population croît le plus rapidement en Afrique subsaharienne. En un demi-siècle, le taux de croissance de la population du Burkina est passé de 1,3% à près de 2,9%, passant au-dessus de la moyenne régionale de 2,7% (Banque mondiale, 2016). En chiffre absolu, on parle d'une population de 4 829 290 en 1960 et 18 105 570 en 2015 alors que rappelons-le, dans toutes les autres zones du monde, la courbe du taux de croissance de population va en décroissance.

Cette augmentation a accéléré depuis les années 1960 où les taux de croissance des pays du Sud sont singulièrement ascendants. La décennie 1960, marquant la vague d'indépendance de la région subsaharienne, il pourrait y avoir une plausible corrélation entre indépendance et croissance démographique. Les analyses d'André Lericollais et Dominique Roquet (1999) sur le cas du Sénégal notamment offrent des éléments analytiques applicables au Burkina Faso, compte tenu des similarités contextuelles des deux objets de recherche. Pour les auteurs, la croissance démographique postindépendance que l'on constate « est le fait de populations en

économie de survie» (Lericollais, Roquet, 1999 :106). L'accroissement de la population serait une conséquence de la situation précaire des habitants, dans un contexte d'appauvrissement postindépendance.

Le *Pays des Hommes intègres* concerné par cette dynamique voit, notamment depuis son indépendance, sa population augmenter, et ce de manière exponentielle. Le taux de croissance annuel du Burkina Faso qui était de 1.34% au cours de la période 1955-1960 a été de 1,80% durant la période 1970-1975, moins de dix ans après l'indépendance. Depuis la dynamique n'a pas cessé, avec un pic de croissance annuelle de la population de 3.05% par année au cours de la période 2005-2010 (UN, 2015).

Sur la carte mondiale actuelle, seuls les taux de croissance de population de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne sont supérieurs à 2%. Selon les prévisions, la croissance démographique burkinabè ne semble pas prête à s'estomper, même constat pour l'Afrique subsaharienne dans son ensemble. D'ici 2050, on estime à plus d'un quart, la part de l'Afrique dans la population mondiale (UN, 2015) et ce quand bien même la fécondité se réduirait de moitié. Certains auteurs à l'instar de Leridon (2015) font remarquer que la croissance prévue entre 2050 et 2100 n'étant pas négligeable, il serait pertinent de considérer les prévisions de 2100 plutôt que celles de 2050. Le constat est tel que les hypothèses de 2012 offrent des estimations alarmantes dont un doublement de la population mondiale en 50ans, estimée respectivement à 2.4 milliards en 2050 et 4.2 milliards en 2100; une estimation à prendre en compte, se voulant substantielle (UN, 2015). D'ailleurs, comme l'aiment à dire Guengant et May (2011), la croissance démographique mondiale dépendra étroitement de celle de l'Afrique, ceci lui valant de plus en plus l'attribut de « futur nouveau géant démographique ».

Tantôt réconfortantes tantôt alarmantes ces projections reposent essentiellement sur les évolutions de la fécondité observées depuis 1950 ailleurs dans le monde, que ce soit en Asie, en Amérique latine ou encore dans les pays africains plus avancés dans la transition de leur taux de fécondité. Les auteurs plus optimistes analysent les données empiriques les plus récentes en ce qu'elle implique que, dans le long terme, tous les pays d'Afrique subsaharienne suivront la trajectoire d'une fécondité élevée à une fécondité réduite qui a été observée dans les autres régions (Bongaarts and Casterline, 2013). Pour d'autres auteurs, compte tenu de la particularité, sinon de la nouveauté du parcours de l'Afrique subsaharienne et particulièrement du Burkina Faso, il importe de s'abstenir quant au pronostic en termes d'estompement ou non de la croissance démographique. Pour le professeur et expert Richard Marcoux, la plupart des grandes orientations n'ayant pas été prédites, il reste difficile d'établir de prévision pour la région. Une chose demeure néanmoins certaine : la voie qu'emprunte l'Afrique subsaharienne pour sa transition démographique n'a été expérimentée au préalable par aucune autre région (Leridon, 2015 : 9).

Quoi qu'il en soit, comprendre les enjeux de réalisation du dividende démographique au Burkina Faso renvoie à cerner l'étape de transition démographique dans laquelle se situe le pays. Pour ce faire, il convient de s'attarder à l'évolution des taux de mortalité et de fécondité du pays, là encore, singulier par rapport au reste du monde.

### 2.1.2 Baisse de la mortalité et maintien de la fécondité élevée au Burkina Faso

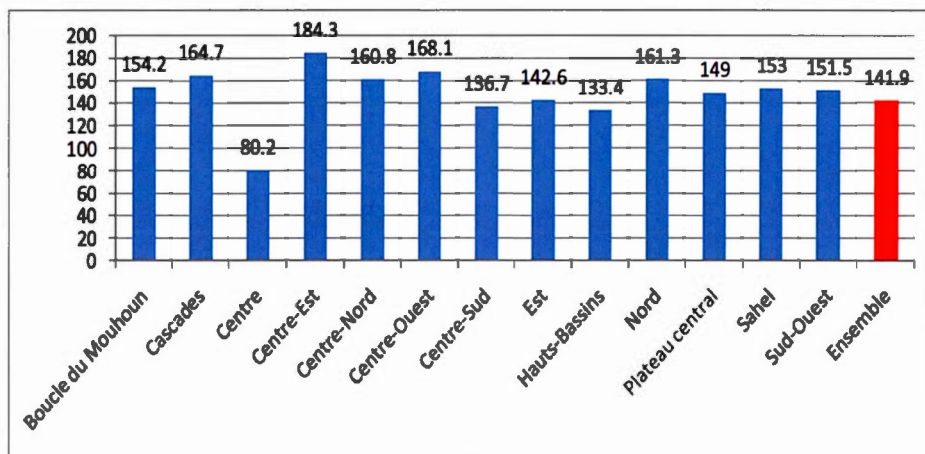
Ailleurs dans le monde, les pays sont pour la plupart dans la quatrième sinon troisième phase de la transition démographique. Les taux de fécondité et de mortalité sont donc revus à la baisse. Tel n'est pas le cas au Burkina Faso, qui fait à la fois face

à une mortalité infantile qui peine à diminuer et un taux de fécondité qui reste encore très élevé.

Selon l'UNICEF, « l'état de santé de la population burkinabè est caractérisé par une morbidité et une mortalité qui se situent parmi les plus élevés au monde » (UNICEF, 2012 : 8). Les plus touchés par ces fléaux sont les populations qualifiées de vulnérables, à savoir les femmes et les enfants et les populations en région, loin du centre. En 2010 on estimait à 341 pour 100 000 naissances le ratio de mortalité maternelle. En ce qui concerne les taux de morbidité et mortalité des enfants, ils étaient également élevés à la même période. Le ratio de néomortalité était quant à lui de 28 pour 1000 et le ratio de mortalité infanto-juvénile (MIJ) de 129 pour 1000 naissances vivantes (INSD, 2010). Selon les études de l'agence de l'ONU, la lourde mortalité néonatale serait essentiellement due aux infections sévères et la prématurité. La MIJ aurait principalement pour causes le paludisme, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës et la malnutrition (UNICEF, 2012 :8); des raisons qui renvoient à des lacunes et défaillances sanitaires.

On observe d'autre part une disparité interrégionale de ces indicateurs, entre le centre du pays, qui renferme la capitale et ses alentours, et les régions périphériques et éloignées. Le phénomène de mortalité concerne, semblerait-il d'autant plus les personnes en région que celles dans la région de la capitale puisque si dans la région du centre 55% des enfants meurent avant l'âge de deux ans et 23% décèdent avant l'âge de 5 ans, ces taux sont les plus bas, car en région, la situation est bien pire (Burkina Faso, Mortalité, 2009).

**Figure 2.1a Répartition du quotient de mortalité infanto-juvénile par région de résidence en 2006 (en %)**



Source INSD (2006) Mortalité Recensement Général de la Population et de l'Habitation, p. 65.

Sur l'ensemble du territoire, la mortalité infanto-juvénile est excessivement élevée. Néanmoins, les écarts peuvent atteindre jusqu'à 15 points, indépendamment de la région où l'on se situe. Le Centre-Est, et le Nord sont entre autres les régions les plus affectées par la mortalité des enfants. (INSD (2006) cité dans Burkina Faso, Mortalité 2009).

Malgré des taux de mortalité encore élevés en comparaison avec la tendance mondiale, Chevalier et Le Goff dénotent une réduction de 45% de la mortalité infanto-juvénile au cours de la période encadrant 1990 à 2012. Cette évolution s'accompagne d'une nette diminution de la mortalité en général, incluant cette fois les hommes. Le taux de mortalité retenu à 32% en 1960 a diminué de 20,2 points de pourcentage pour atteindre 11,8% en 2006 (INSD, 2006). Cette évolution laisse entendre un allongement de l'espérance de vie, estimée également à la hausse.

On pourrait pour ainsi dire, espérer le passage du Burkina Faso dans la deuxième étape de la transition démographique. En effet, selon le schéma de la transition démographique présenté par l'OCDE, la deuxième étape comprend la baisse de la mortalité d'une part et le maintien de la fécondité d'une autre.

**Tableau 2.1 Évolution du niveau de la fécondité de 1960 à 2006**

	1960	1975	1985	1991	1993	1996	1998-99	2003	2006
Indice synthétique de fécondité (ISF)	6,1	6,7	7,2	7,3	6,9	6,8	6,8	6,2	6,2
Taux global de fécondité générale ( <sup>0</sup> /100)	199	212	223	223	233	213	229	206	195

Source : INSD Enquêtes démographiques (1960/61 et 1991), Recensement (1975, 1985, 1996 et 2006) et Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003)  
<http://www.insd.bf/n/contenu/Tableaux/T0301.htm>

L'indice synthétique de fécondité, aussi appelé l'indicateur conjoncturel de fécondité représente le nombre moyen d'enfant que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observée au moment « T » de l'enregistrement des données. (INED, 2016). À ne pas confondre avec la descendance finale, l'ISF se calcule par la somme des taux de fécondité par âge d'une année.

Tel que décrit dans le tableau ci-haut, l'indice synthétique de fécondité (ISF) s'est maintenu depuis la décennie de l'indépendance jusqu'à 2006, date du dernier recensement. Il est en effet passé de 6.1 en 1960 à 6,2 en 2006, avec un pic de 7,3 en 1991 (INSD, 2016). Représentant la moyenne de l'ensemble des provinces, cet ISF se veut global et national. Il exclut toutefois la réalité des disparités spatiales au sein même du pays. En évidence, l'urbanisation apparaît comme facteur structurant des disparités entre provinces. Les données de l'Institut national des Statistiques et de la Démographie révèle que les niveaux de fécondité les plus élevés sont localisés dans les provinces de la région Est (8,6 enfants dans la province de la Tapoa par exemple).





À vrai dire, il est possible d'expliquer l'évolution de la fécondité par des facteurs plurisectoriels, répartis en deux catégories à savoir les variables d'ordres biologique et comportementale et de l'autre, des variables sociales, économiques et culturelles. Ces dernières influenceraient le nombre d'enfants que femmes et couples décident d'avoir et opéreraient par le biais des facteurs dits proximaux (Banque mondiale, 2007; Bongaarts et Potters, 1983). Il est important de considérer les deux ensembles de facteurs, car joints, ils permettent une meilleure compréhension de l'évolution de la fécondité. En effet, des modifications des variables socioéconomiques ont la capacité d'affecter directement des variables biologiques. Par exemple, un niveau d'instruction majoré chez les filles (variables socioéconomiques et culturelles) est souvent relié à une augmentation de l'utilisation des moyens de contraceptifs, influençant finalement le niveau de fécondité à la baisse.

Les experts de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2007 :14) répertorient les principaux facteurs socioéconomiques identifiés comme étant corrélés au niveau de fécondité (Rustein, 2002). Ainsi de nombreuses recherches soulignent le niveau d'instruction des femmes (Ainsworth, Beegle, et Nyamete 1996; Cleland et Sindling 2005 ; Cochrane 1979 ; Tan et Haines 1984), mais aussi la situation par rapport à l'emploi (Barkat-e-khuda, Roy, et Rahman 2000; Stakes et Hsieh 1983), ainsi que le milieu urbain ou rural, la pauvreté du ménage (Gwatkin et al. 2004 ; Gwatkin, Wagstaff, et Yazbeck 2005), ou le coût de l'éducation des enfants, celui de la contraception, l'autonomie des femmes (Hogan, Berhanu, et Hailemariam 1999 ; Hindin 2000 ; ESCAP 1987), et enfin la profession du mari (Rutstein 2002), comme déterminants d'une forte fécondité.

Le nombre moyen d'enfants par femme (ISF), avoisinant 6 à 7 par femme (May, Guengant, 2011) est jugé alarmant, car, encore élevé, il ne connaît pour le moment qu'une baisse très lente voire quasi inexistante dans le pays. Dans un contexte de quête du dividende démographique, il signifie que le pays ne se positionne pas tout à

fait en faveur d'une maximisation de la fenêtre d'opportunité. Pour May et Guengant (2014 :19-30), la transition de la fécondité est encore loin d'être engagée et représente un obstacle au développement. En effet, pour que le Burkina Faso entre dans le spectre du dividende démographique, il faudrait que son ISF ne dépasse pas trois enfants par femmes, chiffre estimé comme étant la moyenne à atteindre. Si cet objectif est atteint et que les hypothèses des Nations Unies en ce qui concerne la baisse de la fécondité devaient se réaliser, cela permettrait au pays de réduire son taux de dépendance. Ainsi le Burkina Faso pourrait, en d'autres termes, se positionner favorablement en vue d'un dividende démographique. Celui-ci se présente il est vrai, quand la baisse de la fécondité entraîne une augmentation relative de la population active et une diminution des taux de dépendance; mais il faut rappeler qu'en plus des transformations démographiques, l'obtention d'un tel dividende requiert aussi des politiques macro-économiques adéquates ainsi qu'un environnement sécurisé et propice au développement. En fin de quoi, les lourds défis de développement de la région (faible productivité agricole, qualité du développement humain insuffisant et crise sécuritaire) (May John F., Guengant Jean-Pierre, 2014 :30), sont aggravés par l'accroissement naturel exceptionnel de la population. Pour tenter d'arriver à un développement durable, il paraît nécessaire d'agir sur cinq leviers : amélioration du capital humain (éducation et santé); augmentation de l'épargne et des investissements ; bonne gouvernance ; création d'emplois ; et accélération de la transition démographique.

La majorité des pays en Afrique subsaharienne ont des taux de fécondité supérieurs à celui de trois enfants par femmes, et c'est encore dans les mœurs et souhaits des couples d'avoir une famille nombreuse. Ces taux de fécondité élevés, conjugués à la baisse des taux de mortalité sont certes responsables du poids considérable de la population burkinabè, mais également de la part considérable de la jeunesse dans la répartition par âge de la population. Aujourd'hui 43% de la population est jeune, âgée de moins de 15ans. (Union Africaine, 2013). En vue de la réalisation du dividende

démographique, qui rappelons-le s'obtient lorsque la majeure partie de la population est active, il réside donc un réel enjeu, une situation auquel le Burkina Faso doit faire face si elle veut rapidement profiter de sa force humaine.

## 2.2 Une population jeune et féminine... à former.

Thérèse Lauras-Locoh et Nuria Lopez Escartin (1992) s'alignent avec les démographes qui, par consensus et commodité ont souvent recours à une définition situant la jeunesse comme étant la population âgée de moins de 15ans, c'est-à-dire « les enfants qui sont encore à la charge de leurs parents » où les personnes de 15 à 64 ans dites population active (Lauras-Locoh et Lopez Escartin, 1992 :29). Autrement et ce d'un point de vue sociologique, la jeunesse correspond à cette période de la vie, « transitoire entre enfant et adulte, qui va de la puberté à l'installation dans la vie maritale, où à tout du moins, dans une résidence séparée. La définition de cette période devient alors très liée à des pratiques culturelles» (Lauras-Locoh et Lopez Escartin, 1992 :30).

Pour les auteures, ce découpage par âge de population en fonction de l'activité s'avère peu opérationnel en Afrique, car « l'activité et l'inactivité ne se définissent pas de façon stricte selon l'âge» (Lauras-Locoh et Lopez Escartin, 1992 :31). Dans les sociétés traditionnelles africaines, il y a pour Locoh et Lopez une dichotomie enfants-adultes qui est assortie aux rites de passage d'un état à l'autre sans réellement prendre en compte l'étape intermédiaire qu'est la jeunesse. Une fille devient femme à la puberté : dès l'âge de 10-12 ans voire 8ans pour les plus précoces. Elle est mariable et quelques fois même déjà promise à un homme, en vertu des ententes familiales. Chez les garçons, le concept d'adulte indépendant peut être ambigu. En effet, bien qu'ils soient reconnus adultes suite aux rites de passage, ils demeurent longtemps

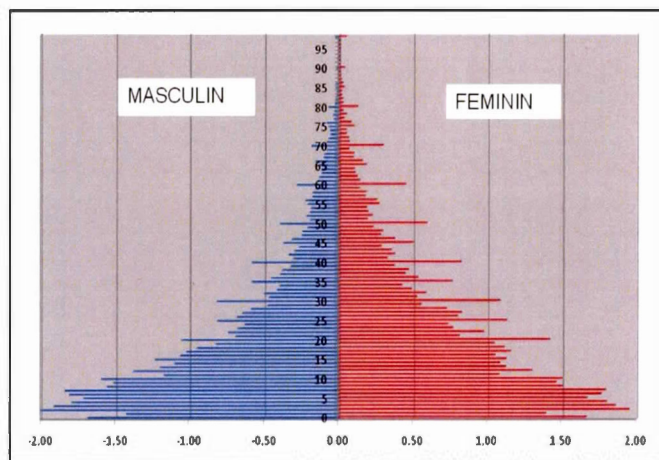
subalternes ou dépendants des anciens et ceci malgré leur statut de chef de famille. Définir ce qu'est la jeunesse n'est donc pas chose facile, et encore moins acquise.

Au-delà des frontières, d'un point de vue international global, bien que cette définition semble faire consensus, certaines instances, à l'instar de l'OCDE considèrent un découpage de la tranche d'âge « jeune » allant jusqu'à vingt (20) ans plutôt que quatorze (14) ans (OCDE, 2007). Ceci souligne en quelque part les limites d'une telle définition. Nonobstant cela, nous retenons la notion de dépendance qui, mise en avant, semble propre à la jeunesse, tenant au fait que les enfants « sont encore à la charge de leurs parents ». Aussi, les auteures conçoivent une population jeune comme « une population qui s'accroît rapidement, où les générations nouvelles sont de plus en plus nombreuses ». Il en ressort donc l'idée de dynamisme de population, un phénomène qui, en plus de s'étirer dans le temps, conçoit des implications sur un plan macro. En effet, une population jeune vient avec une structure par âge et des enjeux de développement qui lui sont propres et distincts d'une population vieillissante.

Le Burkina Faso s'inscrit sans nul doute dans l'appellation de pays jeune. On estime que près d'une personne sur deux est âgée de moins de 15ans et, comme le souligne les auteures Locoh et Lopez, une simple analyse empirique, à la lueur des observations des rues de Ouagadougou permet de « prendre conscience de cette réalité majeure en Afrique d'aujourd'hui » (Lauras-Locoh et Lopez Escartin, 1992 :29-30). Ce dynamisme entraîne donc un taux de dépendance élevé puisque la population « à la charge de » est largement supérieure de celle « en charge de ». Bien que, comme exprimé dans le précédent chapitre il ne dépend pas uniquement de la part des jeunes, mais aussi des personnes âgées à charge des personnes actives, il demeure que les jeunes pèsent lourdement dans le calcul de dépendance. En 2014, l'UNFPA quantifiait à 93%, le taux de dépendance au Burkina Faso. En 2015, 45.6% de la population burkinabè était âgée de moins de 14ans ce qui renvoie pour un total

en valeur absolue de 8 556 926 âmes. Ces chiffres, qui disons-le demeurent considérables, interpellent sur deux aspects. Premièrement, un tel taux de dépendance exprime à quel point une très faible part de la population est en mesure d'assurer la charge des jeunes et personnes âgées dans leurs vies quotidiennes (OCDE, 2007) et, deuxièmement, sur le plan macroéconomique, qu'une très faible part de la population est à même de créer de la richesse.

**Figure 2.2** Pyramide des âges (par années d'âges) du Burkina Faso obtenue à partir des données du RGPH 06



Source : Burkina Faso, Ministère de l'Économie et des Finances. État et structure de la population (2009) p. 48.

La pyramide des âges ci-dessus, obtenue à partir du dernier recensement (RGPH) de 2006, fait état d'une population majoritairement jeune et féminine. En effet, on constate que la base de la pyramide est plus large que son sommet. Ceci exprime que le poids jeunesse de la population est prépondérant ; les 0-14ans représentant la plus large et importante part de la population. Aussi, le versant droit (en rouge) exprimant la part de femme est plus dense que le gauche (bleu), la part des hommes. Ceci exprime que cette base jeunesse, au fur et à mesure que l'âge progresse, tend à être plus féminine. Par exemple, on retient un indice de -1 pour les hommes de 20 ans (le

signe « -» révélant le versant de la pyramide, ici gauche) est de 1.50 pour les femmes du même âge ». L'UNFPA estimait en 2015 à 50,4% la part des femmes dans la population totale (UNFPA, 2016 :9).

En somme, le Burkina Faso concentre une forte disponibilité de main d'œuvre féminine et se distingue par le poids de sa jeunesse. Ces éléments ne restent pas sans interpellier les experts internationaux, notamment dans une optique d'atteinte au développement. Il est vrai qu'une forte jeunesse est le fruit d'une fécondité élevée et peut s'avérer, comme il a été démontré précédemment, un obstacle au développement. En réalité, ces chiffres résonnent comme une sonnette d'alarme, car ils rappellent que le Burkina Faso peine réellement à rentrer dans la phase clef de sa transition démographique. Une forte fécondité garantit la perpétuation d'une forte dépendance future. Néanmoins, d'un point de vue plus optimiste, la forte proportion de jeunes au sein de la population représente une « fenêtre d'opportunité » que l'on ne peut négliger ou passer sous silence. Une telle jeunesse représente une main-d'œuvre potentiellement importante pour la création de richesse et, plus largement l'amélioration des conditions de vie. Toutefois, cette jeunesse requiert un encadrement considérable et des investissements sociaux pour que le pays bénéficie pleinement de son capital humain. Aussi, dans une optique d'atteinte au dividende démographique conditionnel à la réduction des naissances, une grande part de femme nécessiterait un soutien en termes de planification familiale. Dans la littérature, est soulignée l'importance de l'éducation sexuelle et planification familiale, mais aussi, l'accès à l'éducation des filles et jeunes femmes qui doit être améliorée (Partners in Population and Development Africa Regional Office (PPD ARO) :2).

Entre 1960 et 2015, la population burkinabè a augmenté de 275%. Avec une population estimée à 18 931 686 habitants en 2015 (UNFPA, 2016 :10) contre 4 829 291 en 1960, jamais le Burkina Faso n'avait compté autant de jeunes dans sa démographie. Le Burkina Faso est donc un pays jeune, tant par le fait de sa récente

indépendance que par le lourd poids des jeunes dans sa démographie. Dans un tel contexte, il ne fait nul doute que l'éducation occupe une place centrale dans les priorités de développement. Un pays éduqué étant un pays qui se développe, la nation s'engagerait depuis des années dans une lutte en vue d'un accès à l'éducation pour toute la population. Ce défi de taille représente depuis les années 1960 le cheval de bataille des dirigeants qui se succèdent. Ils s'affairent tous à maximiser le potentiel de cette réserve humaine d'un pays qui, rappelons-le est une zone enclavée et concentre l'essentiel de ses ressources et sa force motrice de développement dans son capital humain, sa richesse première (Kyelem, 2009). La réalité est telle que le Burkina Faso concentre des défis majeurs en matière éducation, notamment à travers le déséquilibre qu'il y a entre la demande et l'offre du pays.

Par offre d'éducation, on entend les capacités institutionnelles, moyens humains et matériels offerts, ainsi que leur répartition quantitative et qualitative sur le territoire national (IRD, 2003 :2). L'offre dépend étroitement des politiques d'éducation, et donc, de l'environnement politique dans son ensemble, qu'il soit national ou international, mais aussi du dynamisme de certains groupes de la société civile, à savoir les confédérations religieuses, les mouvements associatifs ou syndicaux, et les communautés villageoises ou de quartier urbain, entres autres (IRD, 2003 :2). La notion « d'offre d'éducation » est reçue différemment selon les auteurs, car certains préfèrent employer « offre scolaire » ou « offre de formation » (Bellat et Henriot-van Zanten, 1992). Néanmoins il demeure que l'appellation « offre d'éducation » (Weikart, 2000) est la plus communément utilisée, notamment dans un contexte comme celui du Burkina Faso, où le développement de l'offre concerne tant l'éducation formelle que non formelle. En outre, soulignent Lange et Yaro (2003), l'utilisation au singulier du terme « offre » ne doit pas oblitérer le fait qu'il s'agisse d'une offre plurielle et diversifiée, aux moyens souvent disparates et aux objectifs parfois divergents, et qui s'adresse soit à des publics non définis, soit spécifiques (IRD, 2003). L'offre d'éducation peut tout autant provenir du public que du privé,

elle peut être laïque ou confessionnelle; elle peut également être de nature associative ou communautaire, financée et reconnue ou non par le gouvernement (IRD, 2003).

La « demande d'éducation » fait quant à elle référence à la « demande scolaire » ou « demande de formation » d'une population sur un territoire donné (IRD, 2003 :4). Le terme qui tend à s'imposer reste néanmoins celui de « demande d'éducation » parce qu'il prend en compte la demande des populations, qui ne se limite pas aux apprentissages techniques, mais qui inclut par ailleurs différents types de savoirs (Olmstedt et Weikart (dir), 1989 ; 1994 ; Weikart, 1999 ; Compaoré et Lange, 2003). Cette notion permet également de prendre en compte les demandes éducatives dites non scolaires au sens traditionnel, à savoir les écoles non formelles ou encore les besoins d'alphabétisation (IRD, 2003 :4).

Reconnu pour ses faibles taux d'alphabétisation, le Burkina Faso possède depuis plusieurs décennies une demande en éducation relativement élevée. En réalité, cette demande ne cesse de croître, allant de pair avec le maintien du fort taux de fécondité : la croissance prolifique de la population burkinabè génère une telle demande d'éducation que l'on peine à la maîtriser. En réponse à cette forte demande, on déplore une réduction significative de l'offre en matière d'éducation, créant un schisme entre les deux variables. On tend à expliquer ce phénomène par un ensemble d'orientations et de choix économiques, pris notamment sous la Présidence de Blaise Compaoré, chef d'État entre 1987 et 2014. En effet, à l'aube des années 1990, le Burkina Faso, a souscrit au programme de soutien externe, se soumettant ainsi au Programme d'Ajustement Structurel (PAS), dans l'espoir de bénéficier d'un appui international. Les réformes économiques insufflées par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International avaient pour essence de permettre au pays, alors en grande difficulté, de sortir de la crise. Les conditionnalités liées à l'allocation de l'aide passant entre autres par le désengagement de l'État dans le système éducatif.



La privatisation du système donna finalement lieu à une forme de gangrène, laissant le pays avec d'importantes séquelles, aggravant le déséquilibre et les maux locaux.

Ainsi donc, dans un contexte marqué par les ajustements structurels, ce sont des postes d'enseignants au public qui ont été supprimés ou non renouvelés, laissant cours à un déficit du corps professoral (UNESCO, 2013), dont les conséquences se font encore ressentir à ce jour. Les PAS ont lourdement pesé sur les budgets nationaux d'éducation, et l'offre d'éducation a remarquablement diminué. On retient, en bout de ligne de l'application des PAS, l'émergence d'un système d'éducation sélectif, voire même quasi élitiste, notamment en raison de la rareté des ressources publiques, la suppression des écoles, la diminution des bourses, le tout accompagné de l'augmentation des coûts de scolarité (Lange, 1998). En fait, la remise en cause du rôle central du gouvernement dans l'offre d'éducation a donné lieu à l'apparition sinon la prédominance de nouveaux acteurs, favorisant les initiatives privées et/communautaires tout autant que la mise en place d'un nouveau phénomène de décentralisation de l'éducation (IRD, 2003 :10).

À cela, il faut ajouter comme conséquences des PAS l'importance accrue d'un financement de l'éducation par l'extérieur; variable déterminante qui ne sera pas sans conséquence sur les choix scolaires opérés.

Dans le rapport officiel de la Quatrième conférence africaine sur l'éducation tenue en Tunisie du 8 au 12 décembre 2003 (IRD, 2013), on recense plusieurs centaines de milliers d'enfants et de jeunes ayant été exclus de toute éducation scolaire, ou qui ont interrompu précocement leurs études. On décèle l'apparition des phénomènes de déscolarisation de masse, lesquels ont hypothéqué l'avenir de ceux qui devraient former la future population active (Lange et al, 2003). L'importante vague de déscolarisation retenue sur l'ensemble du territoire national a favorisé les inégalités selon sexe et lieu de résidence; les premiers lésés par ces initiatives étant les plus vulnérables. Ainsi, il y va d'une demande d'éducation plus forte chez les filles, et

ceux qui vivent en région. Il est question au final d'un phénomène de paupérisation global, qui affecte durement les familles, ne permettant plus aux plus défavorisés d'assurer le financement de l'éducation de leurs enfants. De la relation offre-demande d'éducation, on retient en somme une dimension sociale et, l'école qui jadis jouait un rôle d'ascenseur social n'est plus.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le Burkina Faso se retrouve avec des indicateurs de mesure de l'éducation parmi les plus bas au monde, classant ainsi le pays aux derniers rangs sur l'échelle mondiale. On observe des conséquences majeures sur l'expansion de la scolarisation, notamment auprès des filles, en région, et aux niveaux secondaire et supérieur. Ces chiffres de l'année 1993-1994, représentent la tendance générale que l'on retrouve depuis les PAS et montrent à quel point l'environnement politique et économique affecte l'éducation, notamment au niveau secondaire, et même constat au postsecondaire. Bien que généralement bas, les taux de scolarisation dans les régions éloignées, à l'instar du Sahel (1,86%) ou de la région de l'Est (3,97%) sont moindres que les régions urbaines, comme le Centre (23,09%) ou encore les Hauts Bassins (14,84%), quant à elles largement au-dessus de la moyenne nationale.

**Tableau 2.2 Taux de scolarisation par région et selon le sexe dans l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 1993-1994**

Régions	Garçons	Filles	Total
Boucle du Mouhoun	7, 67	3, 46	5, 60
Centre	24, 60	21, 92	23, 09
Centre- Est	8, 14	3, 55	5, 85
Centre-Nord	7, 39	2, 89	5, 12
Centre-Ouest	13, 33	5, 61	9, 34
Région de l'Est	5, 54	2, 39	3, 97
Hauts Bassins	18, 35	11, 34	14, 84
Région du Nord	8, 33	3, 29	5, 79
Région du Sahel	2, 79	0, 93	1, 86
Sud-Ouest	10, 64	4, 62	7, 63
TOTAL	11, 64	6, 51	9, 12

*Source* : Bulletin des statistiques scolaire et universitaires 1993-1994. Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique. Direction des études et de la planification

À comparer les deux sexes, les filles restent les plus affectées que ce soit en région qu'en zone urbaine et ces tendances se retrouvent au-delà du niveau secondaire. En 1994, sur un total de 8815 inscrits à l'Université de Ouagadougou, tous départements confondus, 6684 sont des hommes et 2131 des femmes (IRD, 2003 :21). Ces dernières ne constituaient alors que 24,17% de l'effectif total. On mentionnera en outre que ces disparités sont particulièrement marquées dans certains domaines d'études, comme l'économie ou la gestion par exemple, moins fréquentés par les femmes (Zoundi, 2006 :21).

Les indicateurs statistiques (taux de scolarisation, taux d'alphabétisation) exposent une sous-représentation nette des filles et des femmes dans l'éducation. Dans les années 1995-1996, soit quelques années après le début d'application des PAS, l'écart entre le taux brut de scolarisation des filles et celui des garçons au primaire est de 14,48 points de pourcentage. Sur un total de 37.5% d'enfants scolarisés, près de deux

tiers sont des garçons (Zoundi, 2006 :18). En 2000-2001, le fossé qui sépare les deux sexes a connu une baisse, mais demeure néanmoins considérable. Pour un total 42.5% des enfants scolarisés (notons que là encore nous sommes loin de la moitié de la population qui a accès aux services), près de 50% sont des garçons au détriment, une nouvelle fois, des filles (Zoundi, 2006 :18). Même observation du côté du taux d'alphabétisation : dix ans après le début de l'application des Programmes d'ajustement structurel, 21,86% des femmes savent minimalement lire et écrire contre 53% chez les hommes.

L'analyse des écarts entre filles et garçons dans l'accès et dans la réussite à l'école au Burkina Faso (Zoundi, 2006) retient particulièrement notre attention. L'auteur revient sur le phénomène de déscolarisation des femmes, confortant finalement celui de sous-scolarisation, et tente de l'expliquer par des facteurs d'ordre culturels, politiques, économiques et institutionnels.

En effet, nombreuses sont les familles qui refusent d'envoyer leurs filles à l'école (ADEA, 2000 :6), car il demeure l'idée, dans la tradition burkinabè, que les jeunes filles sont destinées au mariage et qu'il est inutile de consacrer des années à l'éducation formelle (Zoundi, 2006 : 29). Dès l'école primaire, on remarque qu'une grande partie des filles quittent prématurément les bancs de l'école en raison des mariages forcés ou plus tragiquement, car elles sont kidnappées à la sortie de l'école pour prostitution (Le monde, Novembre 2016). La culture porté également un regard critique à l'égard de l'éducation des femmes dans la mesure où une femme éduquée est un danger pour la société. Le système scolaire est donc perçu comme capable de déstabiliser les fondements culturels. Une fille qui a étudié est susceptible de se conduire différemment envers son époux; à même de remettre en question, obéissance et soumission. Enfin, une femme très éduquée aura « gaspiller du temps » et aura perdu des années de pratiques et perfectionnement en matière de travail

domestique. Elle sera jugée inapte à entretenir un foyer, car incapable d'exécuter des travaux ménagers; elle sera une perte (Zoundi, 2006 :29-30).

Enfin, il est possible de concevoir les obstacles économiques et politiques comme interférant sur l'évolution des mentalités et de la culture. En somme, la non-scolarisation des filles s'explique également par des réalités sociales et culturelles qui ne changent que très peu ou pas du tout; des perceptions qui nuisent aux femmes et au développement. Pour Zoundi, la dépendance économique des femmes affecte également la scolarisation des filles. Il valorise les recherches de Kasente (1996) qui révèlent que les femmes sont plus intéressées à l'inscription des filles que des garçons. Toutefois, n'ayant accès ou ne contrôlant pas les modes de financement du foyer, elles n'ont aucun pouvoir de décision sur la gestion des revenus de leur famille, pouvoir qui appartient exclusivement aux hommes (Zoundi, 2009:39):

L'homme, c'est le chef dans notre société, c'est le maître. Il doit nourrir toute la famille, c'est le commandant de bord. Il domine, la femme lui doit soumission, obéissance et fidélité, la femme est le complément de l'homme, elle ne doit jamais se mesurer à l'homme. [...] L'homme c'est le « tout ». La femme [...] elle n'est rien par rapport à l'homme, elle est là pour exécuter tout simplement (Ketoglo 1999 : 57 ; Zoundi, 2009:39).

De leur plus jeune âge à l'âge « adulte » la vie et la destinée des femmes sont au pouvoir des hommes. Pour revenir aux propos du capitaine Sankara, leur oppression socioculturelle est avant tout l'expression d'une oppression dite économique qui serait favorisée par le système phallocrate fortement présent. Les femmes sont donc exploitées par un système qui leur est défavorable où elles ont du mal à trouver leur place et s'imposer. Le poids des obstacles socioculturels reste conséquent.

Les obstacles à la scolarisation et à la réussite scolaire des filles sont aussi bien de natures socio-économiques que politiques, structurels et culturels. Si dans certains cas, avec les facteurs économiques notamment, il est possible de cerner quelques

conséquences des Programmes d'ajustement structurel sur la reconfiguration de l'État, les impacts sont un peu plus implicites quand il s'agit des autres facteurs; les transformations et oppressions économiques se superposent au niveau structurel et culturel donnant lieu finalement à un environnement peu propice à l'émancipation des femmes dans leur société. Or, les femmes concentrent plus de la moitié de la population au Burkina Faso. De leur présence dépend l'amélioration du contexte économique et social. Elles représentent un potentiel considérable et leurs rôles dans le développement se doivent d'être reconnus.

Force est de constater que dans les analyses et recherches qui traitent des coûts et conséquences sociales des Programmes d'ajustement structurel, le lien explicite de la dégradation des conditions des femmes est difficilement accepté. Les lectures font souvent l'éloge de la non-prise en compte des paramètres sociaux par les programmes, du *mea culpa* de la Banque mondiale ou du FMI. Il est aussi souvent question d'une pauvreté stagnante, du non-accomplissement des promesses d'amélioration attendues. On retrouve par ailleurs un autre type de recherche, qui s'attarde sur les obstacles de la scolarisation des filles et femmes. Pourtant, quand on observe de plus près, ces obstacles souvent d'ordre politique, socio-économique peuvent être directement rattachés à l'application des Programmes d'ajustement structurel. Bien qu'il s'agisse de les mettre en évidence, l'idée de cette analyse n'est toutefois pas de mettre l'entière responsabilité des mauvaises conditions féminines sur les initiatives internationales. Néanmoins, il faut avouer que leurs contrecoups ont été non négligeables à l'édification et la solidification de société inapte à atteindre un niveau convenable de développement humain.

Suite aux réformes, le Burkina Faso, tout comme la majorité des pays en développement, a subi un dérèglement économique qui a, directement ou non, mis un frein aux actions gouvernementales (Bergson, in UNESCO, 1995 :16). Malgré les politiques engagées en faveur de la scolarisation des filles, les restrictions budgétaires dans les services publics ont été de près ou de loin, responsables des modifications de l'offre en matière d'enseignement.

La crise économique qui a suivi les transformations économiques et financières a également incité de multiples familles aux modestes revenus à donner la priorité à la scolarisation à leurs garçons. Phénomène fort présent et lié au facteur culturel au Burkina Faso, la paupérisation accrue des familles a poussé les parents à occulter la nécessité d'éduquer les enfants et tout particulièrement les filles en vue de privilégier la satisfaction des besoins primaires et vitaux (Zoundi, 2009:38). Quand la situation économique est critique et concerne les plus vulnérables, des choix stratégiques au niveau micro s'imposent. Quand les ressources sont limitées, il semble alors que l'éducation ne relève pas des priorités des ménages. Et pour cause, l'auteur prend également le soin de souligner le fait qu'en dehors des facteurs économiques, l'aspect et les valeurs culturelles entrent en ligne de compte et influencent la prise de décision. Nous y reviendrons.

Ceci étant, dans le cas où malgré les difficultés financières des choix d'inscription scolaire s'imposent, l'environnement familial est peu susceptible de favoriser les filles : les parents préfèrent scolariser les garçons (Zoundi, 2009:38).

Le peu d'argent que les parents réussissent à économiser pour envoyer leurs enfants à l'école leur paraît être un investissement trop important pour le consacrer à leurs filles (Zoundi, 2009:38 ; Lange 1998 :198).

De même, lorsque les capacités financières sont particulièrement limitées, rien ne garantit aux filles déjà scolarisées la poursuite et l'achèvement des études. Les parents, quand vient le temps d'effectuer un choix, encouragent davantage la poursuite aux garçons et l'entrée dans la vie active pour les filles. Il est à mentionner les filles et femmes constituent un apport non négligeable dans l'économie familiale, car via l'agriculture notamment, elles contribuent plus que les garçons à la production et de surcroît, aux revenus familiaux (Zoundi, 2009:39-40).

En relation directe avec les facteurs socio-économiques, quelques raisons d'ordre politique de la sous-scolarisation des filles éclairent quant aux conséquences des Programmes d'ajustement. Nous l'avons évoqué précédemment, malgré les politiques prônées par les gouvernements, qui montrent d'ailleurs un intérêt manifeste pour la prise en compte du genre dans l'éducation, il demeure un écart entre les discours et la pratique dans l'enseignement. Si les difficultés économiques liées notamment au dérèglement du système constituent un facteur qui influence l'accès des filles à l'école, il demeure que l'accentuation des coupures budgétaires en éducation relève d'un choix tout aussi - sinon plus - politique qu'économique. L'État, en bout de ligne décide volontairement de moins s'impliquer dans l'éducation et de ce fait l'émancipation des femmes. Il détient le pouvoir et décide d'allouer un budget moindre à la mise en place d'infrastructures scolaire ou d'investir dans la mise en place d'une véritable décentralisation de la gestion du système éducatif.

L'État alarmant de l'éducation au Burkina Faso, marqué par une puissante déscolarisation au crépuscule du XXe siècle aura pour conséquence, non pas le retrait des méthodes d'ajustement structurel, mais au contraire, l'intervention accrue des bailleurs de fonds qui tenteront de contrecarrer cette tendance par une augmentation des aides financières destinées à l'éducation, via la dimension sociale de l'ajustement structurel (Lange, 2001). Suite à la déscolarisation entraînée par les Programmes d'ajustement structurels, on attend de l'effet « Jomtien » une augmentation à nouveau des effectifs scolaires. En effet, suite à la Conférence Mondiale sur l'Éducation, les délégués ont adopté une Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, qui réaffirmait la notion de l'éducation comme droit fondamental de l'être humain et engageait les pays à intensifier leurs efforts en vue de répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous (UNESCO, 2016). On déplorera plus tard, au-delà de l'espoir suscité, que « les « années Jomtien » n'ont que trop peu répondu, ni aux promesses des États et bailleurs des fonds ni aux besoins des populations » (IRD, 2003 :10). Ces initiatives qualifiées d'échecs latents sont très rapidement substituées par les célèbres



OMD. L'approche semble alors distincte : un objectif clairement balisé est destiné à l'accès à l'éducation. L'objectif 2 a pour cible d'assurer l'éducation primaire pour tous. (UN, millenium goals). On dénotera une nette progression, mais les objectifs ne sont pas atteints. Les plus lésés sont une fois de plus les niveaux secondaires et supérieurs, donnant lieu à un engorgement dans les classes et une inefficience du système déjà, disons-le fragile.

Le système scolaire se veut en fin de compte en défaveur également des filles scolarisées. Le système éducatif inadapté, l'existence de stéréotypes sexistes, l'éloignement des écoles du domicile des enfants sont autant de facteurs pédagogiques qui forment une entrave à la scolarisation des filles. La société leur confère un statut inférieur et les enseignants véhiculent alors des préjugés sur le genre ce qui finit par démotiver les quelques filles scolarisées. Dans son texte « Nationalisme et féminisme : impasse et coïncidences », Diane Lamoureux (1983) interpelle justement ce phénomène et établit le lien entre valeurs familiales et construction nationale. La considération familiale de la femme se projette par la suite au niveau sociétal. Un professeur d'école primaire qui a été scolarisé au détriment de ses sœurs, a bénéficié de multiples opportunités et reproduira exactement la même idéologie. Le système d'oppression qui a véhiculé la destinée des femmes de la vie de cet homme déterminera automatiquement sa conception des femmes et de leur place dans la société. Il ne pourra donc offrir à ses élèves autre chose que ce qu'il aura connu les quarante dernières années de sa vie, par exemple. En outre, il convient également de ne pas occulter le contenu de certains manuels qui donne une image négative des femmes et des filles, ou qui prône la supériorité de l'homme : généralement, dans les contes issus des livres de lecture ou d'histoire, les héros sont des hommes.

Le phénomène d'accroissement de population, ajouté à sa spécificité jeune, féminine, en forte demande en éducation, fait l'objet de préoccupations particulières, en raison

de son insoutenabilité et des difficultés que le pays a à répondre aux besoins primaires des burkinabè. Il est à rappeler que le capital humain est considéré comme la ressource première du pays enclavé. Depuis l'époque coloniale, le Burkina Faso est réputé pour sa réserve de main d'œuvre. Dans cette optique, les enjeux de restructuration liés au dividende démographique seraient encore plus considérables. Tout ceci compris avec les œillères malthusiennes, les moyens de subsistance n'évoluant pas proportionnellement à la taille de population, les risques de crises seraient encore plus importants pour le développement. En somme, la forte démographie du pays précarise un État déjà faible, et les prévisions des décennies futures ne sont pas rassurantes. La réalisation du dividende démographique est un défi de taille, mais représente aussi l'occasion de tirer profit de la population et atteindre un certain niveau de développement au Burkina Faso ; une lueur d'espoir que le gouvernement a saisi, au début des années 1990, avec la mise en œuvre de sa politique nationale de population.

### 2.3 Principes et objectifs de la Politique nationale de Population (PNP)

C'est convaincu du rôle de la population dans l'atteinte au développement (UEPA, 2011 :12) et soucieux de lui assurer la satisfaction de ses besoins fondamentaux, que le gouvernement a choisi d'asseoir une politique de population, s'intégrant dans la stratégie globale de développement du pays (Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000:28). Cette dernière fait suite aux différentes recommandations, issues aussi bien des conférences africaines que des conférences mondiales sur la population. La PNP a été néanmoins précédée de quelques initiatives introductives à l'instar des recensements généraux de la population (1975 et 1985), l'adoption du programme sanitaire (1979) ou encore l'introduction de l'éducation sexuelle dans l'enseignement secondaire comme premier volet d'une éducation en matière de population (1987) (Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances,

CONAPO, 2000:27). La politique nationale de population tel que présenté dit répondre à des considérations démographiques, économiques et socioculturelles. Elle repose sur un certain nombre de principes, exposés en points succincts que nous reprendrons fidèlement en vue de mieux l'analyser.

Premièrement, et ce en continuité avec la dynamique dominante internationale, la PNP conçoit comme prémisse « l'existence d'une interaction entre population et développement ». Il en découle que l'initiative promet une influence positive de la population sur le développement. Deuxièmement, et dans la même lignée, la population est considérée « comme un élément fondamental dans les stratégies et programmes de développement »; le développement ne peut donc être envisagé sans une intégration des questions de population dans les stratégies et programmes. Aussi, la PNP observe pour fondement la recherche d'un consensus entre la définition de ses objectifs et la mise en œuvre de ses programmes d'opérationnalisation; en d'autres termes, il s'agit d'avoir des objectifs réalisables, capables d'être mis en application. Cette politique conçoit et respecte le « droit fondamental des individus et des couples de décider de façon libre et responsable de la taille de leur famille et l'accès à l'information objective en matière de population ainsi qu'aux méthodes contraceptives ». Ceci sous-entend la mise à disposition, pour les habitants de l'information sans les contraindre directement à une structure stricte de leurs familles. Ce point représente une première distance quant à l'opérationnalisation du dividende démographique avec la Chine par exemple qui a imposé la politique de l'enfant unique. Cet élément essentiel de la politique est suivi du principe selon lequel « la famille est considérée comme cellule de base de la société, et comme cadre d'épanouissement par excellence, pour les hommes, les femmes et les enfants; son épanouissement doit être garanti par une législation et une politique appropriées ». Bien que louable, ce principe peut néanmoins être interprété sous plusieurs angles; en effet, on peut à la fois entendre par épanouissement de la famille la restriction de cette dernière ou au contraire la liberté de la laisser s'épanouir selon ses propres critères,

quitte à ce qu'elle soit plus nombreuse. La politique nationale défend « le droit à un logement convenable pour tous, dans un cadre plus équitable, plus salubre, plus viable et plus productif ». Elle reconnaît et rend effectif le « droit fondamental des enfants à la survie, aux soins, à l'éducation et à la formation ». Aussi, « l'égalité d'accès des femmes aux biens et moyens de production ainsi qu'à leur contrôle, à l'éducation, à la vie politique et sa prise en compte effective dans tous les secteurs et une nécessité de développement » sont des valeurs qui conduisent et édifient l'initiative. Sur le plan social, « la promotion de l'équipé et de l'égalité entre les sexes, la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes des violences à leur encontre, l'amélioration des moyens d'action des femmes et la mise à leur disposition de service de santé de la reproduction de qualité afin de leur permettre entre autres, de maîtriser leur fécondité » sont des éléments capitaux de programmes relatifs à la population et au développement.

Le développement durable est abordé quant à lui comme un « moyen d'assurer un niveau de bien-être équitablement réparti entre les générations [qui] exige que les rapports entre population, ressources, environnement et développement soient pleinement reconnus, correctement gérés et équilibrés de façon harmonieuse et dynamiques ». Le développement durable est perçu dans cette optique comme un instrument de mise en synergie des aspects économiques, sociaux et écologiques de la société donnée et ensuite comme le niveau le plus élevé de l'analyse et de la planification prospective du développement. La PNP reconnaît « la nécessité pour l'État et le peuple burkinabè de coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable ». L'élimination de la pauvreté est donc à la fois du ressort du gouvernement, mais aussi de la population qui a donc sa part de responsabilité. En outre, « le droit pour tout individu de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'il soit capable d'atteindre » est aussi une prémisse au cœur de la politique de population. L'État devrait prendre toutes les mesures appropriées pour assurer, sur la base de l'égalité de

l'homme et de la femme, un accès universel aux services de base (éducation, santé y compris santé de la reproduction, etc.). Aussi, la politique prône « la promotion de la sécurité humaine à travers ses cinq piliers que sont les sécurités politique et individuelle, économique, alimentaire, sanitaire et environnementale ». Dernier postulat, mais non le moindre, cette politique reflète le droit et la responsabilité du Gouvernement et du peuple burkinabè de résoudre leurs problèmes de population de la meilleure façon possible. On comprend une certaine quête de légitimité et de souveraineté.

Le but ultime de la Politique nationale de population est de contribuer à la lutte contre la pauvreté, et ce à travers la recherche d'un équilibre entre population et ressources (Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000:30). Pour y parvenir, elle s'organise en objectifs généraux qui « tiennent compte des problèmes de population, des potentialités et contraintes socio-économiques en environnementales. Ils constituent les attentes majeures dans chacun des grands sujets de préoccupation en matière de population et développement » (Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000:30). Les six (6) objectifs généraux se présentent alors comme suit :

1. Contribuer à l'amélioration de la santé de la population, en particulier de la santé de la reproduction;
2. Améliorer les connaissances en population, genre et développement;
3. Favoriser une répartition spatiale mieux équilibrée de la population dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire prenant en compte le phénomène migratoire;
4. Promouvoir la prise en compte des questions de population, genre et développement durable dans les projets et programmes de développement au niveau national, régional et local;
5. Valoriser les ressources humaines;

6. Assurer une coordination efficace et un meilleur suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNP et des PAP aux niveaux central et décentralisé.

Chacun des six objectifs généraux est quant à lui subdivisé en objectifs intermédiaires et axes stratégiques. Le premier objectif attire particulièrement notre attention puisqu'il concerne ce qui s'apparente au grand mal du Burkina Faso à savoir sa forte fécondité. En effet, il a été dit qu'à la lueur des discussions, le défi majeur du Burkina Faso demeure sa croissance démographique exponentielle, frein majeur à son développement. Or, dans la politique nationale de population, seul le premier objectif semble faire directement allusion à la régulation de cette forte fécondité. Il est surtout question dans les axes stratégiques de mettre à disposition de la population des services de santé de la reproduction de qualité y compris une gamme complète de méthodes contraceptives sûres, fiables et à un coût abordable (1.1.2). L'objectif intermédiaire 1.5, placé après l'urgence de diminuer le taux brut de mortalité (1.2), la mortalité maternelle (1.3), ainsi que la mortalité infantile (1.4), vise l'accroissement du taux de prévalence contraceptive moderne de 6% en 1998 à 19% en 2015 (Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000:30). Là encore, pour atteindre cet objectif, sont attribués cinq axes stratégiques parmi lesquels on retrouve l'élaboration et la mise en œuvre de programmes en Planification Familiale (PF) à l'endroit des groupes cibles en zones rurale et urbaine (1.5.1); la formation des prestataires en techniques de contraception et en counselling (1.5.2); la promotion de l'éducation à la vie familiale et l'éducation sexuelle dans les structures d'enseignement formel et non formel (1.5.3); la promotion du marketing social des produits contraceptifs (1.5.4); le développement des services à base communautaire de contraception (1.5.5). Aucune de ces dispositions ne fait allusion à une restriction claire d'une manière offensive la forte fécondité.

On comprend dès lors que la politique nationale de population ne se veut donc ni contraignante ou encore incitative. Cette absence de prise de position claire en

matière de contrôle des naissances ou limite d'accroissement de population reflète en bout de ligne une approche déterminante pour l'orientation et la mise en œuvre de la PNP. Si en amont, la baisse de la fécondité ne semble pas tant être une priorité de la politique de population, elle ne peut le devenir en aval. Il ne fait en outre nulle part état de l'atteinte du dividende démographique même si on en reconnaît certain de ses attributs comme la quête de la baisse de mortalité, la demande de valorisation des ressources humaines, y compris le capital humain avec des investissements considérables en éducation formelle et non formelle, entres autres.

#### 2.4 Acteurs et procédés de mise en œuvre de la Politique nationale de Population

L'Assemblée nationale et le Conseil National de Population sont les deux organes décisionnels en matière de population (Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000: 44).

Créé en 1983, le Conseil National de Population (CONAPO) a été pensé en vue d'élaborer la Politique nationale de Population (PNP), mais ce n'est que le 10 juin 1991 qu'un texte officiel instituait la politique de population au Burkina Faso. Cependant, l'environnement politique et institutionnel ayant évolué, la politique a été revotée, et des programmes d'action en matière de Population ont été élaborés pour sa mise en œuvre (Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000: 28). Ainsi, alors que le CONAPO était rattaché au ministère chargé des questions de développement, il est aujourd'hui sous l'égide du Ministère de l'économie et des Finances. Il fait office de structure dite consultative, car il est de sa responsabilité de baliser l'élaboration de la politique, mais surtout sa réactualisation, en fonction de l'évolution économique, démographique, sociale et culturelle du pays.

Les départements ministériels, les collectivités locales, les associations et organisations à bases communautaires ont été désignés pour assurer la concrétisation de la politique, faisant office de structure d'exécution. Les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé sont aussi acteurs de la mise en œuvre de la PNP. D'un point de vue national global, le secrétariat du CONAPO assure le suivi et l'évaluation périodique de la politique de population. Ce rôle de coordination est assuré de façon sectorielle par les commissions spécialisées de la CONAPO. Sur le plan régional, la coordination revient aux Directions régionales de l'Économie et de la Planification (DREP) (Burkina Faso, Ministère de l'Économie et des finances, CONAPO, 2000: 44)

L'alinéa 130 de la PNP stipule en outre que : « L'atteinte des objectifs de la Politique nationale de population exige la bonne gouvernance ». (Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000: 46). Cette dernière passe entre autres par l'engagement et la participation des groupes ciblés prévus à intervenir dans tout le processus de conception et de mise en œuvre de la politique. En effet, politique dont le principe et les axes principaux ont été annoncés dans la Lettre d'Intention de Politique de Développement humain durable (LIPDHD), la mise en place de la PNP est conditionnelle à l'intégration des acteurs dits externes, donc autres que l'appareil étatique lui-même. La bonne gouvernance de la politique nationale octroie un droit de regard, une légitimité d'autres acteurs, et ce à tous les niveaux du processus de conception, de réalisation de la PNP. Aussi, la bonne gouvernance implique que la PNP soit soumise à l'obligation de résultats et qu'en somme, soient exigés dans sa gestion, transparence, équité dans l'exécution, évaluation et bilan des entreprises (Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000:46).

Tel que stipulé dans le descriptif de la PNP, la mise en place de la politique passe par l'exécution de programme d'action en matière de population (P.A.P). Ces derniers sont financés par des ressources à la fois internes et externes. Par ressources internes,



on entend essentiellement l'État par le biais des différents ministères. Considérant le fait qu'il s'agisse d'une initiative nationale, la volonté politique du Gouvernement doit se concrétiser par la mise à disposition de l'État d'un budget adéquat ainsi que des ressources humaines conséquentes, matérielles et logistiques appropriées pour l'exécution des Plans d'Action (Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000: 47). Les ressources externes englobent quant à elles, le secteur privé, les ONG, mais aussi et surtout les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Leur implication financière se justifierait par le fait qu'il s'agisse d'une politique qui touche le développement des ressources humaines dans sa globalité. Leur présence serait donc capitale pour la mise en œuvre de la politique et des tables rondes seraient organisées sur le financement (ibid :47). En outre, les ONG seraient comprises, car leur programme et plan d'action en matière de population sont élaborés en tenant compte de la PNP. Ainsi leurs actions et activités financeraient la PNP. Selon la documentation officielle, il faudra ajouter comme bailleurs de fonds le secteur privé et la population elle-même qui sera sollicitée pour financer la PNP. Tous les bailleurs présentés ci-haut alimentent en fin de compte un Fonds National de Population qui assurera la continuité des PAP. (ibid : 47).

La mise en œuvre de la Politique nationale de Population a été, dans un premier temps, assurée par l'entremise d'un premier programme d'action en matière de population (PAP I), couvrant la période de 1991-1995, tandis qu'un deuxième programme d'action en matière de population (PAP II) s'échelonnait de 2001 à 2006. Si l'ambitieuse initiative de la première période priorisait simultanément les questions de santé maternelle, santé infantile et planification familiale, la deuxième manifestation du programme d'action en matière de population (PAP II), élaborée dans une approche multisectorielle, se déclinait pour sa part en six sous programmes, conformément aux grandes orientations de la PNP (Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000: 17). De cette dernière initiative éclot un certain nombre d'acquis et de réussites. La thématique de population est davantage

ancrée et affirmée, que ce soit dans les référentiels politiques, les discours des plus hautes autorités ou encore dans les médias. En effet, les questions de population occuperont désormais un espace de plus en plus grand et les célébrations annuelles de la Journée mondiale de la population, désormais institutionnalisées, consacreront cette volonté d'assurer aux questions de population toute leur visibilité (Secrétariat permanent du Conseil National de Population: 18). Aussi, avec la consolidation de sa généralisation au niveau de l'école secondaire et les avancées profondes enregistrées au primaire en termes de formation du personnel enseignant, l'éducation en matière de population (EmP) a connu des avancées significatives au cours de la période (Burkina Faso, Secrétariat permanent du Conseil National de Population, 2000: 18).

Autre bénéfice retenu de ce deuxième programme: l'accroissement des collectes de données et de recherche. Par ce biais, il a été possible d'avoir une connaissance accrue de la situation socio démographique du pays (Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000: 18) en vue de programmes efficaces plus aptes à contrer les facteurs de risque de mortalité, notamment par l'élargissement de l'accès des populations cibles aux services essentiels en matière de santé en général et de santé de la reproduction en particulier. Les retombés sont palpables, on note une baisse de la mortalité infantile (105 à 83 pour mille entre 1998 et 2003) et la prévalence du VIH/sida (7,2% à 2,2% entre 1997 et 2004) ainsi l'accroissement de la prévalence contraceptive de 12% en 1998-1999 à 14% en 2003 (Secrétariat permanent du Conseil National de Population: 18). L'indice synthétique de fécondité est quant à lui passé de 6,8 à 6,2 enfants par femme au cours de la période de 1998 à 2003, traduisant en partie, le succès enregistré dans la mise en œuvre du sous-programme santé/santé de la reproduction et du sous-programme connexe IEC/Plaidoyer (Burkina Faso, Secrétariat permanent du Conseil National de Population, 2000: 18).

Bien qu'il semble y avoir eu des répercussions positives suite au PAP II, le Secrétariat permanent du Conseil National de Population a néanmoins enregistré un certain nombre d'insuffisances dans sa mise en œuvre. En réalité, des deux premiers programmes, PAP I et PAP II, sont pointés du doigt des difficultés d'exécution. Les raisons évoquées tiennent pour l'essentiel de "l'évolution du contexte politique et institutionnel national marqué d'une part, par l'avènement des programmes d'ajustement structurel et d'autre part, l'adoption du CSLP comme cadre de référence des politiques en matière de développement économique et social." ((Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000: 7). Ainsi, l'Assemblée générale de 2005 puis celle de 2009, ont fait office de mise à jour de la Politique nationale de Population. Le processus de révision reconduit entre mars 2009 et mai 2010 a recommandé l'élaboration d'un troisième programme de mise en œuvre. Dès lors, la PNP s'est limitée au « noyau dur » des problèmes de population, et aux aspects non pris en compte ou insuffisamment pris en compte par le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Ce noyau renvoie aux phénomènes démographiques, comprenant fécondité, mortalité et migration, des phénomènes ayant une influence directe sur la croissance de la population.

À la différence des deux premiers programmes, le PAP III dispose d'un nouveau cadre d'orientation en matière de population et développement. Sa durée de mise en oeuvre a été arrêtée pour cinq ans, soit de 2012 à 2016, avec une évaluation à mi-parcours, pour tenir compte de l'évolution du contexte environnemental et de l'échéance de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) (Burkina Faso, Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000: 18).

D'après le CONAPO, le PAP III trouve d'autant plus sa pertinence que le développement durable et la réduction de la pauvreté ne sont envisageables hors prise en compte efficiente des questions de population. Ainsi, le fait de lier question de

population, croissance économique et développement est devenu incontournable dans toutes les perspectives d'évolution des sociétés. La maîtrise de la croissance démographique apparaît désormais comme une exigence non équivoque de plusieurs cadres nationaux, de l'ordre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) ou encore du rapport du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) (Secrétariat permanent du Conseil National de Population: 18).

Le Programme d'action en matière de population III consiste en un engagement réitéré du gouvernement d'améliorer la qualité de vie des burkinabè. Résultant de la PNP révisée de 2010, il repose, hormis les principes de base de cette dernière, sur des principes fondés sur le partenariat, constituant la feuille de route pour la formulation et la mise en œuvre du PAP (Secrétariat permanent du Conseil National de Population: 24). Lesdits principes se déclinent comme suit :

- le principe de *spécificité du PAP* : le PAP a une identité qui lui est propre et qui est rattachée à celle de la PNP. Cette identité du PAP lui est conférée par le noyau dit dur des problèmes de population. Ainsi, si le PAP tient compte de l'existence et la mise en œuvre des politiques sectorielles, il ne consiste pas en un suivi de cette dernière, il s'agit d'un programme spécifique à la PNP ;
- le principe de la recherche d'une valeur ajoutée : La spécificité du PAP et sa distance d'avec les politiques sectorielles lui octroient la possibilité sinon le devoir d'apporter une certaine plus-value à la connaissance, mais aussi à la mise en place des politiques sectorielles ;
- le principe de la cohérence avec les documents globaux et sectoriels à caractères référentiels renvoie au fait que le PAP III, du fait de son appartenance à la PNP qui exerce une influence considérablement sur les

performances sectorielles et particulièrement sociales, se doit d'être en accord, étroitement arrimé à la SCADD, mais aussi et surtout aux objectifs internationaux définis dans le cadre de la CIPD, du NEPAD ou encore des OMD.

Outre les principes propres au PAP, un certain nombre de conditions sont à prendre en compte pour ce qui se veut une « bonne exécution » (Secrétariat permanent du Conseil National de Population: 24) :

- Tous les intervenants du PAP doivent accepter et respecter les orientations stratégiques et les priorités retenues dans la PNP, y compris le cadre institutionnel de mise en œuvre tel qu'il a été défini ;
- La mise en œuvre du PAP ne peut se faire sans une clarification des responsabilités et un partage clair des rôles entre les parties prenantes ;
- La synergie d'action entre les parties prenantes et les acteurs opérationnels est indispensable pour assurer l'exécution, la coordination, la concertation, le suivi et l'évaluation des interventions au niveau central, régional et local.

Considérant les expériences des PAP I et PAP II, le PAP III, bien qu'issues d'une politique de population révisée, fait face à un certain nombre de défis, parmi lesquels on retient le fait d'établir un lien étroit entre la politique de population et la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, de manière à mettre en place un processus de développement harmonieux, qui prend en compte besoins et priorités des populations (Secrétariat permanent du Conseil National de Population: 25). Aussi, une des difficultés criantes de la mise en œuvre des PAP précédents a été le financement. Mobiliser les ressources financières suffisantes pour des actions structurantes et durables est donc un défi à relever pour le programme. Malgré les avancés dans la prise en compte des questions de population dans les programmes de développement, il demeure qu'il faille encore des améliorations, et l'accroissement de

la participation des acteurs sociaux dans la mise en œuvre de la Politique nationale de Population (Secrétariat permanent du Conseil National de Population: 25).

Les bases étant posées, le troisième programme d'action en matière de population de la politique nationale de population se décline en cinq sous-programmes et programme d'actions prioritaires à savoir (i) santé de la Reproduction /planification familiale, (ii) renforcement de l'IEC/CCC/plaidoyer dans le domaine de la population et du développement (iii) pris en compte des questions de population dans les plans et programmes de développement, (iv) migration et (v) renforcement des capacités nationales de coordination et de veille sur les questions de population à tous les niveaux, ont été retenus au regard des axes stratégiques dégagés dans la Politique nationale de population. Chaque sous-programme s'articule autour d'objectifs généraux et spécifiques, d'activités opérationnelles, ainsi que d'indicateurs de mesure des résultats. (Secrétariat permanent du Conseil National de Population: 25).

Le principe de cohérence, relevé dans le programme d'action en matière de population III nous rappelle que la politique nationale de population embrasse les objectifs définis préalablement à l'international dans le cadre des programmes de la SCADD, des OMD ou encore du NEPAD. En réalité, la PNP s'inscrit dans une mouvance néomalthusienne initiée en dehors des frontières nationales, mais à une échelle supranationale. Si elle ne consiste pas en une initiative en silo de la part du gouvernement, il serait fort possible qu'elle tire son inspiration, sinon ses directives d'un ensemble de politiques pré existantes. Ainsi, tout le discours autour d'une politique nationale de population semblant faire l'objet d'une initiative locale et volontaire s'apparente davantage à une réplique à petite échelle, une reproduction à visage local d'un concept, une vision de société impropre au Burkina Faso. Cette hypothèse se justifie à la lueur des deux autres principes phares du PAP III consistent en la recherche d'une valeur ajoutée, et la quête de spécificité pour le programme. Et pour cause, ce programme vient s'ajouter à des initiatives étrangement similaires.

## Conclusion de chapitre

Dans ce chapitre, il a été question de mettre en avant les enjeux démographiques propres au Burkina Faso afin de comprendre la pertinence d'une politique de population. En rappel, la nécessité du pays à entamer la troisième étape de sa transition démographique, du fait d'un taux de mortalité encore significatif et d'une fécondité encore trop élevée, la contradiction entre une forte proportion des jeunes, qui plus est essentiellement femmes et, à l'opposé, leur marginalisation sociale et économique, sont autant d'éléments soulignant la nécessité d'une initiative nationale de population. Les défis sont en ce sens prenants puisque la pauvreté exerce une emprise forte sur la population et la demande sociale ne cesse de croître (Ministère de l'économie et des finances, CONAPO, 2000:24).

C'est dans toute cette mouvance que la politique nationale de population conserve l'espoir de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Burkinabè. Conduite par un certain nombre d'objectifs et principes, son application est assurée par des programmes d'action en matière de population, le tout chapeauté par une instance qui lui est dédiée, le CONAPO. Elle ne se veut pas toutefois pas exhaustive, car doit être prise en compte dans un ensemble de politiques et d'intervention d'acteurs non gouvernementaux, en vue de mener à bien le développement. En effet, il existe des politiques connexes spécifiques en matière de santé et d'éducation qui œuvrent tout autant à faire advenir le dividende démographique. Cependant, à la vue de la situation jugée alarmante par les organes de mise en œuvre de la politique, l'absence du caractère contraignant de la PNP tend à démontrer que cette dernière ne consiste clairement pas en une politique visant la limitation des naissances, comme le nécessite la réalisation du dividende démographique. De plus, la fin d'année 2016

marque l'échéance du troisième programme d'action en matière de population, et il faut dire que la critique la plus virulente que l'on puisse adresser à l'initiative réside finalement dans la lenteur de sa mise en place. De toute évidence, améliorer la santé de la population ou mieux coordonner le projet sont des objectifs qui se veulent louables. À voir le contenu, la politique pourrait être appréciable et se voudrait finalement dans la lignée visée de réduction de la fécondité. Toutefois, tel que souligné dans le rapport de l'UEPA, il est à noter de lourds manquements dans l'opérationnalisation de la PNP. Dans un rapport publié par le Ministère de l'Économie et des Finances et le Conseil National de Population (CONAPO), à l'issue des deux premiers programmes et tout aussi applicables à la dernière tentative, le manque d'effectivité de la politique s'exprime entre autres par la non-tenu des rencontres statutaires, le non-fonctionnement du mécanisme de coordination proposé au lendemain de l'adoption du programme, et la non-élaboration des instruments de suivi (Burkina Faso, 2000 :23-24). Tout cela, handicapé dans une conjoncture d'ajustement structurel et ses conséquences encore palpables à ce jour, les retombées sont donc infimes sur la résolution des problèmes majeurs de démographie. Les données sociales en témoignent. L'atteinte du dividende reste encore une idée utopique pour la grande majorité des Burkinabè.

Pour l'heure, il demeure difficile d'envisager une suite aux programmes, faute de documentation disponible. Le suspense demeure quant au rapport d'activités du PAP III et la poursuite de la politique nationale de population. Quoi qu'il en soit, on retient de la PNP qu'elle fait l'objet d'une forme de moins en moins discrète de rejet social et ceci se répercute sur les résultats et statistiques de la politique nationale, quasi inchangés. Ce chapitre questionne finalement le bien-fondé de l'appropriation du dividende démographique au Burkina Faso et tend à analyser les limites de l'acceptabilité sociale de directives internationales. En effet, l'effectivité nationale du dividende démographique semble faire face à certains obstacles tant politiques que socioculturels.



### CHAPITRE III

## REGARDS CRITIQUES SUR L'OPÉRATIONNALISATION DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE

« Il n'y a qu'un seul homme de trop sur la Terre, c'est M. Malthus. »

Pierre-Joseph Proudhon, *Système des contradictions économiques ou philosophie de la misère*, 1848

« Soyez féconds, multipliez et remplissez la terre. »

Genèse 9 versets 1

Les lacunes rattachées à la mise en œuvre de la politique nationale de population mettent en lumière les limites de la logique néomalthusienne et plus spécifiquement du dividende démographique. En effet, le concept de dividende démographique, bien que présenté comme salvateur au développement par les instances occidentales et internationales, contient des failles qu'il convient d'exposer. L'idée de restructuration de la population à des fins de développement ne convient pas au courant populationniste qui voit en la population la clef même du développement d'un pays. Dans ce troisième et dernier chapitre, nous offrons une approche un peu plus critique du dividende démographique. Jusqu'à quel point le dividende démographique, tel que conçu, peut-il être profitable au développement? Nous remettons en question l'application quasi systématique des théories néomalthusiennes, au profit d'une lecture nouvelle de l'interrelation population-développement. Seront à cet effet sollicitées les réflexions d'Esther Boserup ou encore de Karl Marx, reconnus pour

s'être opposé à Thomas Malthus. Si *a priori* le dividende se veut le nouveau mantra du développement, il se pourrait que les pays visé par sa réalisation n'en soient pas les principaux bénéficiaires, tout cela compris dans un contexte géopolitique en pleine effervescence. Notre apport se situe enfin dans l'effort de fournir des éléments de réflexion de base pour un développement nouveau, tendant davantage vers l'endogénéité et la mixité (Thérèse Locoh, 1984; Rahat Nabit Khan, 1987; Joseph Ki-Zerbo, 1989; Yaovi Akakpo, 2004 ; Dambisa Moyo, 2009) qui, à défaut d'être exclusives au Burkina Faso, soulignent l'importance d'une prise en compte des réalités et besoins propres au pays.

### 3. 1 La politique nationale de population rejetée

S'il y a une chose que l'on ne peut certainement pas ôter à la politique nationale de population du Burkina Faso, c'est son étonnante cohérence avec la vision du développement qui semble faire consensus en dehors des frontières burkinabè. En effet, le projet néomalthusien, ainsi porté et mis en avant par les grandes instances internationales a été repris à l'échelle du continent, mais aussi de la nation. La politique de population burkinabè embrasse la vision du rapport population-développement d'après lequel il est nécessaire de réduire la croissance démographique pour une améliorer les conditions de vie. Toutefois, s'il est dit que les orientations prises à la lecture de la PNP renvoient à la poursuite de cet idéal néomalthusien du développement et qu'il est effectivement question de l'idée de contrôle des naissances en vue d'atteindre un certain équilibre, il demeure quelques variantes dans le discours : nulle part dans la PNP du Burkina Faso il n'est mentionné une aspiration claire et déterminée à l'atteinte du dividende démographique. Pourtant, si le grand absent reste la mention même du concept, il tient qu'à la vue des écrits, l'objectif principal de la politique est de « contribuer à une meilleure qualité de vie

des populations en réduisant le taux de croissance démographique de 3,1% en 2006 à 2,25% en 2030, pour un développement humain durable » (Secrétariat permanent du Conseil National de Population: 23). Cet objectif décliné quant à lui en plusieurs sous orientations, correspond par exemple au niveau international, à la raison d'être du FNUAP, le Fonds pour la population des Nations Unies pour qui la mission est de « délivrer un monde où chaque grossesse [est] désirée, chaque accouchement sans danger et le potentiel de chaque jeune est rempli ». Au Burkina Faso, il s'agit, à titre d'information, de l'organisation la plus active en matière de quête de dividende démographique, lutte qui d'ailleurs en fait est son cheval de bataille. Chaque année de nombreuses activités, conférences et séminaires sont organisés à travers le pays en vue de promouvoir le dividende démographique. En l'occurrence, que ce soit à travers les initiatives gouvernementales ou non étatiques internationales, l'emphase est particulièrement mise sur les projets dits de planification familiale, entendue l'accompagnement des familles à une moindre non-procréation, pour une fécondité nationale revue à la baisse. Tant le gouvernement que les programmes dits sectoriels en santé, non gouvernementaux usent du même discours en faveur de la santé reproductive, la planification familiale, la promotion des choix passant par la promotion et valorisation des moyens de contraception.

Pour autant, si la Politique nationale de Population (PNP) manifeste une volonté politique de réduire la croissance démographique du pays notamment en aspirant à la réduction du taux de fécondité, elle ne consiste pas en une politique contraignante de limitation de naissance. Telle que décrite par l'Union pour l'Étude de la Population Africaine (UEPA) lors de la 6<sup>e</sup> conférence Africaine sur la Population, il s'agit plutôt de politique avisée « [...] optant d'imprimer un rythme d'évolution en adéquation avec le rythme de croissance depuis 1991 » (UEPA, 2011 :12). En d'autres termes, cette politique fait office de ligne directrice et d'orientation en matière de population plutôt que démarches concrètes. Son caractère caduc interpelle une plausible incohérence, et évoque, plus largement une hypothétique réfutation du caractère

endogène de l'initiative. La démarche de certaines personnalités publiques locales démontre que, loin de refléter une volonté nationale de population, on pourrait s'en prendre à dire que les principes promus PNP ne font pas l'unanimité et, sont en porte-à-faux avec les valeurs, normes et mœurs prépondérantes du pays.

Dans son article « Ce qu'on ne vous a jamais dit sur la contraception » publié au courant du premier trimestre de 2016 et repris par plusieurs médias et plateformes, le prêtre catholique et professeur d'Écriture sainte et de langues bibliques, Jean-Emmanuel Konvolbo, condamne sans équivoque l'argument néomalthusien. À vrai dire, son allocution consiste en une réponse à l'intervention publique de l'ex-ministre déléguée chargée du budget qui s'inquiétait du nombre de la population et de certains indicateurs économiques, mais aussi en réponse à l'initiative pour la moins audacieuse de l'association « *Union des Religieux et Coutumiers du Burkina pour la Santé et le Développement (URCB/SD)* » qui, avec d'autres associations s'adonnent à la campagne « 1 000 000 de voix pour la planification familiale et la santé de la reproduction ».

C'est donc sur un ton ferme que le religieux se pose contre la PNP et plus spécifiquement à l'idée de promouvoir la contraception et l'avortement. L'un des premiers arguments avancés est d'ordre moral et concerne le statut de l'embryon. Ceux qui sont favorables à l'avortement ou la contraception considèrent essentiellement qu'avant un certain nombre de semaines de la grossesse, la femme porte un amas de cellules plutôt qu'un être humain vivant. Or, d'après les principes bibliques, dès la fécondation, le zygote est un être humain unique et dès le départ la vie humaine engage directement l'action créatrice de Dieu ; qui crée toujours immédiatement l'âme immortelle. La vie de l'embryon est sacrée et tout homme étant créé, en corps et âme à la ressemblance de Dieu (cf. Genèse 1, 26), celui ou celle qui décide de mettre volontairement fin à la vie des plus faibles et des plus innocentes, que ce soit à cause de l'utilisation des contraceptifs, pilules du lendemain ou par

l'avortement direct, commet un crime abominable, un péché gravement contraire au 5e commandement : « Tu ne tueras pas » (Exode 20, 13). L'auteur ajoute, sont aussi coupables de ce péché mortel tous ceux qui collaborent directement à ce meurtre (Emmanuel Konvolbo, 2016).

L'utilisation et la promotion des contraceptifs est réfutée à cause, tout d'abord de la dissociation faite entre les finalités de la relation sexuelle : union et procréation. L'utilisation des moyens de contraception hormonaux, des stérilets, et des pilules du lendemain seraient encore plus graves, car ils sont abortifs. La contraception est un péché, et tous ceux qui ont des relations hors mariages vivent dans le péché. De plus, après avoir recensé les différents moyens de contraception utilisés au Burkina Faso et fait la liste de leurs inconvénients, Konvolbo affirme de la manière suivante :

La contraception ne permet pas de lutter contre les grossesses « non désirées ». Au contraire, elle les accentue !!! Ceux qui promeuvent les moyens de contraception « modernes » prétendent faussement que ces derniers servent à prévenir les grossesses non désirées et par suite le recours à l'avortement qui peut être fatal pour la femme surtout quand il est pratiqué clandestinement. Cependant, c'est le contraire qui se constate. Car une grossesse peut survenir malgré l'utilisation de moyens contraceptifs – aucun contraceptif n'est efficace à 100% –, soit à cause de leur défaillance, soit à cause de leur mauvaise utilisation. Et les utilisateurs passent très facilement de la contraception à la contraception d'urgence et à l'avortement encore appelé pernicieusement « IVG » (Interruption Volontaire de Grossesse).

Pour Konvolbo, l'argument démographique est fallacieux : la contraception, au-delà des discours naïfs, crée plus d'avortements et de grossesses dites non désirées, ce qui ne reste pas sans conséquence sur les femmes, mais nuit au contraire gravement à leur santé, pervertit la jeunesse et compromet le mariage. En effet, l'accès à la contraception des jeunes représente un danger pour le futur de la société. Puisque l'immoralité sexuelle pratiquée par ces jeunes adultes en construction les rendent

davantage sujets à des déceptions amoureuses offrant à la société de jeunes adultes blessés, parfois instables et suicidaires.

Pour l'auteur, il soutient que des méthodes naturelles de régulation de naissance très efficaces existent pour aider les conjoints à harmoniser leur désir de vivre pleinement leur sexualité avec la responsabilité d'espacer les naissances. Enfin, les mesures prises ne sont autres qu'une imposition de la contraception aux pays dits pauvres. Or, pour le citer :

Lorsqu'on veut imposer sournoisement la contraception aux masses, sous couvert du dividende démographique, on banalise la sexualité sur la base d'une vision dévalorisante de l'homme. Les contraceptifs sont présentés comme des accessoires techniques neutres que tous doivent utiliser pour améliorer l'économie nationale. Et pourtant, le rappelle le Catéchisme de l'Église Catholique, la contraception « est intrinsèquement mauvaise » et nous expliciterons pourquoi.

La maîtrise de la démographie n'est pas un mal en soi, mais elle doit se faire par des moyens honnêtes. La paternité et la maternité responsables impliquent chez les parents une prise en compte consciente du nombre des enfants, du devoir de les élever, de les soigner, de les nourrir, de les scolariser, de les éduquer, etc., en tenant compte de leur santé, de leurs ressources économiques et de leurs occupations socioprofessionnelles. Pour atteindre cette fin, les méthodes dites « de régulation naturelle des naissances » doivent être utilisées. Elles offrent de nombreux avantages et ne sont pas abortives contrairement à la plupart des contraceptifs. (Emmanuel Konvolbo, 2016)

Selon l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » menée sous la direction de Serge Théophile Balima (Burkina Faso, 2002), les burkinabè, bien que conscients de l'ampleur de la situation et les possibles effets d'une croissance démographique poussée, voient en la taille élevée de leur population, une main-d'œuvre nécessaire, notamment à cause du déficit en termes de ressources naturelles. Outre leur attachement aux principes bibliques et spirituels qui conduisent à observer à la fois crainte et respect pour la vie humaine, ils sont avant tout conscients du peu de

richesses naturelles de leurs terres et accordent ainsi une importance notable à la vie humaine. Ainsi, l'idée de réduire cette dernière résonne davantage comme une privatisation de la ressource première, le capital humain du pays, plutôt qu'un projet de société défendu pour et par les locaux.

Il a été précédemment question de plusieurs variables expliquant les niveaux de fécondité élevés du Burkina Faso. Ailleurs dans le monde, il s'avère qu'avec les mêmes préalables ou prédispositions démographiques et contextuels, les taux de fécondité ont tout de même été revus à la baisse. La fécondité a diminué dans des pays où le niveau d'instruction féminine est bas, comme c'est le cas en Haïti, par exemple. Aussi, malgré un faible taux d'activité des femmes dans d'autres pays comme en Égypte, ou un pays marqué par de fortes inégalités hommes-femmes comme l'Iran, il a été également observé une nette diminution de la fécondité (Banque mondiale, 2007 :17). Il s'avère de plus en plus que le facteur le plus probant d'une telle fécondité demeure celui de la culture. Dans les valeurs intrinsèques de la population burkinabè, une forte fécondité est synonyme de richesse. Le fait est qu'une demande forte d'enfant qui perdure s'apparente davantage au non-recours volontaire au moyen de contraception mis en place, que l'absence ou non accessibilité de ces dits moyens (Acsadi, et G-Johnson-Acsadi, 1990). La fécondité élevée dans le pays relèverait donc d'un choix et non d'une conséquence exogène.

Outre le fait que le Burkina Faso soit enclavé et mise singulièrement sur sa force humaine, il y aurait dans la conscience collective une volonté claire et pérenne de maintenir une importante fécondité en vue d'obtenir de larges familles et des descendances. Si avoir des enfants est une richesse, le fait d'avoir une famille nombreuse manifeste l'idée d'un rapport antagonique avec l'acceptabilité des moyens de maîtriser la fécondité par la contraception et l'avortement, notamment au nom de la religion ou du culte qui se fait autour des naissances. Des auteurs tels que Leridon reconnaissent le phénomène et s'y opposent (2009 :25). Il écrira d'ailleurs à cet effet :

L'heureux père de huit enfants dans un pays d'Afrique ou d'ailleurs, qui croit perpétuer ainsi la tradition de ses ancêtres, se trompe lourdement : certes, sa grand-mère a peut-être accouché huit fois, mais jamais sa famille n'a véritablement compté huit enfants, car deux d'entre eux (un quart) étaient décédés avant un an, et guère plus de trois (40%) étaient encore en vie à 20 ans ; alors qu'aujourd'hui, avec une espérance de vie de 55 ans, six des huit enfants atteindront leur vingtième anniversaire.

Cet extrait de Leridon est exemple de l'importante place de la famille populeuse dans de la reproduction sociale, et surtout de la transmission du savoir, des valeurs et des traditions. Avoir des enfants, pour le citoyen lambda, est une source de réjouissance, une fierté et il semble loin de la population l'idée de changer ses habitudes pour un hypothétique « bien commun ».

De plus, quand on observe des pays aux prédispositions similaires à celles du Burkina Faso, il s'avère qu'ils ont malgré tout apprécié une diminution de leur fécondité. On se questionne, outre le discours de la PNP, sur le rôle effectif de l'organe régulateur, à savoir l'État, dans l'évolution de la fécondité. En fait, intégrée dans un contexte socioéconomique, l'évolution de la fécondité dépend ou relève d'une volonté politique ferme et assurée du gouvernement à agir en faveur ou défaveur de la croissance démographique. De toute évidence, de par les enjeux soulevés en lien avec la forte fécondité qui tend à se pérenniser, le cas du Burkina Faso reste un cas à part. Au-delà d'une conjugaison des facteurs habituels de forte fécondité, il est à mentionner un contexte culturel et structurel qui, propre au pays, semble contrecarrer les initiatives gouvernementales. Résultat, la fécondité burkinabè diminue plus lentement que les prévisions effectuées, du fait d'une combinaison de facteurs propres à la région; ceci s'expliquerait entre autres par une instruction féminine lacunaire, un espacement réduit des naissances, un nombre idéal de naissances qui ne semble pas décroître, et des difficultés d'acceptation et de recours aux moyens de contraception modernes.



On retiendra finalement comme argument marquant l'article d'Emmanuel Konvolbo (2016), le fait que la démographie soit un faux problème (Emmanuel Konvolbo, 2016). Selon lui, on tente, au niveau mondial, de faire croire seulement aux pays pauvres que leurs problèmes proviennent de leur surnombre en montrant des relations qu'il pourrait y avoir entre populations, développement, pauvreté, fécondité et dividende démographique. Il y ajoute que, comme à l'accoutumée, « qui veut tuer son chien l'accuse de rage », on s'acharne sur la population alors que les causes de sous-développement sont à chercher ailleurs.

L'auteur accuse en outre les agences onusiennes de pratiques intentionnelles à l'égard de l'Afrique pour diminuer encore et toujours le seul pan de la population mondiale qui semble poser problème, et dénonce en l'occurrence une obsession pour les Nations Unies de réduire la population des pays pauvres, par l'ajout de substance stérilisante dans les vaccins visant exclusivement les femmes de 14 à 49ans, en âge de procréer. Poursuivant sur la lancée, cette vision correspond au discours pessimiste malthusien qui vraisemblablement prônerait l'extermination des pauvres, la population dite à charge.

La critique anti-malthusienne du prêtre Konvolbo n'étant pas isolée, elle soulève au contraire un réel questionnement quant à l'impact du dividende sur le développement, allant au-delà même du rejet de la population burkinabè. À la lecture des publications onusiennes, il ne fait nul doute que le dividende soit le nouveau mantra du développement, mais concrètement, le dividende démographique, est-il à même d'assurer aux Burkinabè l'amélioration notable de leurs conditions de vie ? La logique du dividende démographique est-elle sans faille ou ne faillit-elle que dans le cas de l'Afrique subsaharienne ? Une analyse on ne peut plus profonde de la logique néomalthusienne laisse jaillir du concept un certain nombre de failles, mais pas seulement. Une jeune analyse du cas chinois laisse prétendre aux limites

subséquentes du néomalthusianisme. Le dividende démographique au contraire ne saurait garantir le développement au Burkina Faso, bien entendu, au sens où nous le comprenons.

### 3.2 Le dividende démographique ne se porte pas garant du développement

#### 3.2.1 Un concept aux mécanismes défailants

Tout d'abord, le dividende est une fenêtre d'opportunité qui se veut limitée dans le temps et le fait qu'il soit de courte durée, obstrue sa garantie d'effectivité. Elle s'étire, selon les données des agences onusiennes sur une période de dix (10) à vingt (20) ans pour la plupart des pays en développement et cette première contrainte, exige donc du pays en quête de dividende démographique de fournir des efforts supplémentaires en vue d'établir un environnement propice à sa maximisation. De plus, sa maximisation passe entre autres par des investissements des gouvernements dans le capital humain, à savoir les domaines de la santé et l'éducation. Or, ces deux domaines clefs, déjà sous l'emprise de l'international peinent à porter des fruits. En effet, les multiples politiques de population, santé et éducation, menées et financées par l'étranger, n'ont données que peu de résultats. À cet effet, si pour Crespo Cuaresma, Lutz et Sanderson (2013), le dividende démographique est un dividende d'éducation, il semble que la causalité éducation-dividende démographique-développement ne soit quant à elle pas avérée. L'éducation nécessite un environnement propice à l'embauche, capable de recevoir l'offre d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente. Aussi, la logique du dividende démographique met beaucoup l'emphase sur l'éducation de bas, négligeant quelque peu les niveaux supérieurs d'instruction. Or, le problème au Burkina Fao se situe tout autant au niveau des études supérieures, échelle la moins nantie par un gouvernement à la merci de la volonté des bailleurs de fonds étrangers. Les programmes d'éducation pour tous ou de scolarisation et

d'alphabétisation, bien que louables sont mise en avant, au détriment des enseignements collégiaux et supérieurs, créant ainsi un rengorgement des universités telles que celle de Ouagadougou, rendant finalement caduque la logique du dividende, car le capital humain de ces jeunes n'est pas mis à profit. Un déséquilibre particulièrement néfaste pour le pays, car ces jeunes éduqués non pris en charge sont les acteurs d'une émigration massive à l'étranger, que l'on appelle communément fuite de cerveau. Le pays se retrouve donc dans un cercle vicieux de la misère. Puisque le potentiel jeune n'est pas exploité et s'en fuit. Il y a un manque de main-d'œuvre, de personnel qualifié, de potentiels enseignants et autres corps professionnels, acteurs centraux à l'épanouissement de la société. Ces dynamiques nous ramènent aux quatre mécanismes de réalisation du dividende démographique et au point étonnement moins présent dans la littérature. Il s'agit de l'importance de la gouvernance étatique dans la réalisation du dividende démographique. L'art de gouverner, ce rôle de gestionnaire conféré à l'État est moins discuté et orienté, pourtant crucial. Le rôle de l'état, en qualité d'acteur de changement est donc effacé, au profit d'acteurs non gouvernementaux et très souvent internationaux. Or, le succès présumé de l'Asie revient à la gestion authentique d'un gouvernement fort qui a su orienter des politiques et surtout encadrer les initiatives. On constate à l'inverse que l'État burkinabè est un État encore faible, et rare sinon inexistant sont les textes qui encouragent la consolidation du rôle de l'État encadreur. L'intrusion internationale dans les affaires internes premièrement signe de cette faiblesse, alimente une logique de dépendance. L'assistance internationale se distingue de la coopération internationale, un rapport un peu plus égal, ou équitable entre deux entités de même pouvoir. Cette prise en main extérieure du Burkina Faso pourrait finalement expliquer cette inaction latente, car sans prise main, sans gouvernance adéquate le dividende démographique n'est pas exploité et ne peut mener à bien ce pour quoi il est pensé. Outre les failles de mécanismes dans l'atteinte du dividende démographique, il se pourrait que l'objectif même du dividende soit à revoir. Le développement au sens de

création de richesses pourrait valoir au Burkina Faso de manquer sa supposée fenêtre démographique.

### 3.2.2 « Development as freedom »

Nous alignons notre compréhension du développement aux regards de la contribution d'Amartya Sen, économiste, professeur et prix Nobel en Économie, pour qui le concept de « développement » renvoie à « l'accroissement des libertés individuelles ». Le développement se distance ainsi du concept de « croissance économique » qui n'implique pas l'amélioration sociale des conditions de vie. De toute évidence, pour Amartya Sen, le développement se définit en dehors des limites préétablies des indicateurs de croissance économique, et ne renvoie donc pas à la seule considération du Produit intérieur brut (PIB) ou encore au Revenu par tête, ni même sa « juste » distribution (Grosjean, 2000).

Selon Paul Grosjean, et là est supposément la force de l'économiste, Amartya Sen s'éloigne de la simple « base informationnelle de l'action humaine », pour y intégrer une tangente beaucoup plus sociale. On s'intéresse alors à « l'accès à l'éducation, à la santé, à la sécurité, aux libertés politiques et sociales, à la liberté d'entreprendre, tant dans le domaine strictement économique que dans le domaine social » (Grosjean, 2000). Cette nécessité de prendre en compte d'autres facteurs se justifie dans les exemples pour le moins pertinents, sollicités par Sen lui-même dans son argumentaire. Il considère l'État du Kerala en Inde qui a su atteindre des résultats remarquables en termes de développement humain tout en ayant un faible revenu par tête d'habitant. À l'opposé, il montre que certains groupes, au sein de pays dits développés, comme la communauté noire aux États-Unis, ont de très faibles taux d'espérance de vie, un accès déplorable à la sécurité physique personnelle ou encore à l'éducation et la formation, alors que, le revenu par tête du pays dans lequel ils vivent est parmi les plus élevés au monde (Grosjean, 2000). À ces exemples, nous ajoutons

également le cas du Burkina Faso pour qui la croissance économique annuelle avoisinant les 5% ne concorde pas avec développement. Le pays demeure, rappelons-le au rang mondial 184, sur 187 pays quand il s'agit d'estimer son développement humain.

C'est donc en collaboration avec Mahbub Ul Haq (1934-1998) qu'Amartya Sen développe l'indice de développement humain (IDH), qui se calcule sur base de trois critères : le produit intérieur brut par habitant, l'espérance de vie à la naissance (santé) et le niveau d'alphabétisation (éducation chez les hommes et les femmes). Exprimé donc dans son ouvrage au titre révélateur « Development as Freedom », Amartya Sen résume en trois mots sa vision : « Le développement peut être considéré comme le processus par lequel les libertés réelles des personnes s'accroissent » (Grosjean, 2000).

En qualité de praticien en économie, il faut reconnaître que l'apport de Sen est d'autant plus marquant que l'auteur reconnaisse les limites de sa discipline et prenne en compte des valeurs qui ne peuvent s'estimer monétairement pour exprimer l'idée de bien-être. Le développement s'observe par le fait d'un enfant alphabétisé ou une personne guérie, entre autres. Des dimensions qui échappent indiscutablement aux valeurs exprimées par le Produit intérieur Brut (PIB).

En fin de quoi, on accède, avec l'économiste Sen, au développement comme « la possibilité qu'a chaque être humain de faire ses choix. En d'autres termes, c'est en poursuivant les libertés politiques, sociales et économiques que l'on promeut une société dans laquelle chaque personne peut être l'agent de la formulation et de la réalisation des valeurs qu'elle poursuit, ainsi que son bénéficiaire. » (Grosjean, 2000). Avec Grosjean, on redécouvre un économiste qui laisse ainsi à chacun le soin de définir ses propres valeurs ; « [cette] liberté pour chacun de les poursuivre, individuellement et collectivement, dans la mesure de leur compatibilité réciproque, est ce que vise le développement » (Grosjean, 2000).

Ce nouveau regard sur le développement consiste en un héritage considérable de la part de l'économiste. Néanmoins, il n'est, à notre égard, pas exempt de limites. En effet, il sera également dit d'Amartya Sen que « le bonheur n'est pas définissable, mais bien la liberté de le poursuivre; c'est donc à l'aune de la liberté que l'on pourra mesurer le développement ». Or, force est de constater que la mise en place d'un indice, quel qu'il soit, et dans ce cas l'« indice de développement humain », consiste en une volonté de définir ou du moins, de conceptualiser le développement. L'IDH de par ses paramètres au nombre restreint et son aspect quantifiable représente une entrave à la notion de liberté dont l'auteur fait état. On pourrait également dire qu'entendre le développement « as Freedom » donc, au sens de « liberté » est contradictoire au fait de laisser le concept de développement se définir lui-même.

Ainsi donc, bien que nous nous éloignons quelque peu du concept d'IDH, nous acceptons le fait que le concept de « liberté » puisse être celui qui se rapproche le plus de notre conception du développement et validons cette considération. D'ailleurs, du point de vue d'Amartya Sen et repris par Grosjean, tient en deux points les raisons pour lesquelles la liberté, en termes de développement occupe une place centrale : premièrement parce qu'elle incarne « le critère global permettant d'évaluer le bien-fondé de toute action, et parce qu'elle est l'état social le plus efficace pour permettre à chacun de contribuer lui-même à la poursuite de son épanouissement. »

Et cet épanouissement, il se décline par la poursuite de liberté dans de nombreux domaines. Par exemple, la liberté de se nourrir et de se soigner, ainsi de ne pas mourir de faim ou par manque de soin. La liberté aussi de disposer d'un revenu comme moyen d'accéder à un certain nombre de biens, à la santé, à l'éducation, à la culture, à une spiritualité choisie, quels que soient son sexe, sa religion, sa tribu, sa nationalité (Grosjean, 2000).

Sur le plan macro, on penserait à la liberté pour un gouvernement de choisir un projet de société qui se distingue de celui des autres. La liberté d'aspirer à des libertés différentes, même si, le souligne l'auteur, « Dans bien des cas, les actions de développement commenceront par une lutte contre les non-libertés évidentes dans les domaines politique, social et économique (notamment la non-liberté de la pauvreté), dans celui de l'égalité des chances, de la protection et de la sécurité ».

En conclusion, assume Amartya Sen, la poursuite de la liberté sur tous ces fronts en même temps est indispensable. Et pour cause, les libertés se confortent et se renforcent l'une l'autre. Il poursuit et remarque que :

La liberté politique formelle est vide sans liberté d'entreprendre et d'utiliser son revenu ; celle-ci sera précaire sans liberté de recourir à la justice ou de bénéficier de sécurité. De même, la liberté de s'associer, de parler, de publier, d'être partie prenante et entendue du système de gouvernement est indispensable pour contribuer à la formulation des valeurs qui seront socialement poursuivies et collectivement acceptées. Développer, c'est donc agir pour que tout type de liberté s'accroisse, en commençant par celles qui sont le plus évidemment bafouées (Grosjean, 2000).

Avec les auteurs comme Amartya Sen et plus récemment Paul Grosjean, on passe à travers les manquements des indicateurs économiques pour finalement embrasser une tangente plus sociale du développement. Le développement se présente ainsi comme l'accumulation, la superposition, mais aussi des libertés. Bien entendu, l'apport et la recette d'Amartya Sen ne sont ni exclusifs ni faciles à poursuivre. En considérant la liberté comme étalon (Grosjean, 2000), il donne un référentiel qui met sur pied d'égalité toute action « économique ou sociale » contribuant à la liberté.

Une fois ce cadre établi, nous pouvons nous intéresser au cas spécifique de l'Asie de l'Est. Dans la littérature, le passe-droit du concept de dividende démographique relève en grande partie du succès encouru par les pays asiatiques, absorbant une diminution notable de leur effectif pour l'octroi de meilleures conditions de vie. Ainsi

donc, si la Chine a bénéficié de retombées économiques historiques suite à sa politique de restriction de naissance connue davantage comme étant la politique de l'enfant unique, il convient de savoir si effectivement, le dividende démographique garantit le développement, au sens de l'accroissement des libertés individuelles.

### 3.2.3 Le succès asiatique du dividende démographique, un leurre

Jusqu'aux apports de Bloom et Williamson, le débat concernant les conséquences du poids démographique sur le développement se tient en deux temps, avec d'une part les *pessimistes* qui défendent l'idée qu'une forte fécondité et une croissance rapide de la population empêchent le développement et de l'autre, *les optimistes*, soutenant inversement que la croissance rapide de la population est un facteur de prospérité économique, dès lors que la population représente un capital humain et intellectuel abondant, augmentant également la taille du marché. Depuis, il a été vérifié dans la foulée de Bloom que la croissance démographique, à elle seule, n'influence quasiment pas la croissance économique d'un territoire donné, cette dernière dépendant davantage de la structure de la population. Cette position est aujourd'hui encore largement soutenue par les chercheurs et domine au sein des politiques actuelles. Elle se retrouve garante du succès de l'Asie de l'Est, venu s'inscrire comme cachet de validation du concept (RAND, 2002). En effet, le miracle économique asiatique est la preuve qu'une population structurée (notamment par sa fécondité réduite) aide à créer les conditions d'une croissance économique forte, au point même ou plus d'un quart de la croissance économique serait due aux transformations démographiques (China Development Research Foundation, 2014).

Hormis ce panorama apparent, on ne peut dissocier du succès supposé de l'Asie des lacunes faramineuses. Si *a priori* la quête du dividende démographique a conduit des pays comme la Chine à un niveau de croissance économique jusqu'alors peu connu, il



est important de mentionner que ces résultats tiennent avant tout du fait que la Chine bénéficie d'un contexte particulier, comprenant un régime national singulier, marqué par contexte politique ainsi que des relations interétatiques privilégiées, tant avec les États-Unis qu'avec le reste du monde ; tout autant de facteurs qui distinguent la région du reste du monde. D'ailleurs, dans son portrait critique du dividende démographique, Anne Hendrixson (2007) dénonce le fait que dans sa logique, le dividende tend à universaliser les tendances des populations, plutôt que de les examiner dans leur propre contexte. L'avènement du dividende démographique peut se réaliser de diverses façons et les avantages du dividende ne sont pas systématiques. Au succès supposé de l'Asie de l'Est, l'auteure soutient que les conditions et les facteurs expliquant le « miracle économique » ne peuvent être reproduits tels quels ailleurs. Aussi, il y a une non-considération de l'hétérogénéité. Les fervents défenseurs du dividende supposent à tort que toutes les classes économiques, ethnies et races dans une population passent par la transition démographique en même temps, alors que la transition démographique souvent se produit à des rythmes et manifestations différents, dépendamment des segments de la population. Cette tendance à la généralisation sur les populations en âge de travailler affaiblit une notion déjà vulnérable.

Néanmoins, notre préoccupation se situe davantage dans la dimension sociale des gains du dividende que de ses retombées économiques. Les textes, à commencer par ceux de Bloom et Williamsom, font éloges aux exploits de l'Asie, souvent rattachés aux avancés économiques, négligeant la dimension sociale du développement. Or, selon le cadre d'analyse retenu, le succès du dividende démographique passe aussi et surtout par l'amélioration des conditions de vie et l'accroissement des libertés individuelles. On pourrait se demander ce qui est de la question des libertés en Chine. Le dividende démographique offre-t-il aux Chinois la liberté du choix (de projet) de vie ?

Outre les réflexions avant-gardistes de Confucius et de ses disciples, la planification des naissances en Chine a été jugée nécessaire lors de l'édification du socialisme. L'article 53 de la Constitution chinoise de 1978 fait foi d'un « État [qui] prône et encourage la planification familiale ». En somme de tout cela, deux initiatives méritent d'être pointées du doigt marquant la singularité de la décennie 1970 en Chine : la campagne de 1971 et sa radicalisation en 1979 avec la politique de l'enfant unique. (Bianco et Chang-Ming, 1989).

Le programme démographique de 1971 s'appuie sur deux orientations essentielles : tout d'abord, l'âge minimal au mariage est repoussé. La loi de 1950 le fixait à 18ans pour les filles et 20ans pour les garçons, et depuis 1971 il est fixé à 23 pour les filles et 25 ans pour les garçons en campagne ainsi que 25 et 28 ans en ville, et ce sans qu'il y ait eu modification législative. Deuxième orientation, l'intervalle entre la première et la seconde naissance est fixé à 3 ans à la campagne et de 4 à 5 ans en ville. Le nombre d'enfants est limité à 2 en ville et 3 à la campagne. (Vidal, 1994 : 136-137)

Aussi, le nombre global des naissances est déterminé par l'État central, qui répartit les prévisions par provinces, municipalités, districts et communes pour atteindre le dernier niveau brigades et équipes. En ce qui a trait aux grossesses hors plan et mariage, aucune autre issue n'est possible que l'avortement. Tout est minutieusement contrôlé et prévu, ne laissant aucune latitude aux citoyens dans leur choix de vie, ou planification familiale. Lancée un peu plus tard en 1979, la politique de l'enfant unique trouve quant à elle ses fondements dans la volonté de moderniser des secteurs clefs de l'économie chinoise, à savoir l'agriculture, l'industrie, la défense tout ceci dans l'objectif clair, de réguler le taux d'accroissement de la population. Cette politique s'accompagne de stimulants et sanctions comme garants de sa mise en place. En effet, le respect de la politique octroie aux parents de l'enfant l'accès à certains privilèges : prime mensuelle équivalente à la dîme du revenu mensuel, priorité d'accès à la crèche, à l'école ou encore à l'université, aux soins médicaux ou encore à l'acquisition d'un terrain. (Vidal, 1994 : 137)

À l'inverse, le non-respect de la politique implique un remboursement de tous les avantages financiers : retenu de 10% du salaire du couple, pertes des avantages sociaux, absence de congé de maternité, perte de gratuité des frais liés à l'accouchement, nonaccès à l'instruction gratuite, arrêt des promotions et chance de gravir des échelons sur le plan professionnel et autres (Bian et Chang-Ming, 1989).

Si en apparence, ces dispositions sont prises pour le bien commun, il demeure que l'impopularité de cette politique est en grande partie responsable de son retrait récent. Les écrits de Bianco et Chang-Ming nous montrent comment depuis plusieurs années les Chinois, dans l'impossibilité de s'y opposer ouvertement contournaient la politique, par de multiples arrangements. Ces attitudes expriment l'idée d'une forme de refus social de cette méthode coercitive de restriction de naissance, et ne portent pas l'emblème d'un environnement social à l'épanouissement personnel, familial et sociétal. Que ce soit en Asie ou ailleurs que l'État régulateur ait pour responsabilité d'édifier un projet de société, il demeure que la méthode de planification familiale s'apparente à une violente intrusion de l'État dans la vie la plus intime des citoyens (Le monde, décembre 2015).

La quête effrénée du dividende démographique ne tend pas toujours au développement, mais peut faire au contraire l'objet d'un poids ralentissant ce dernier. Le récent retrait de la politique de l'enfant unique, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais aussi, pris dans son ensemble, le déficit démographique auquel fait face une bonne majorité des pays occidentaux, démontre les limites tangentes d'une politique visant à restreindre de façon offensive la croissance des populations. Restreindre une population de manière drastique et contraignante occasionne des difficultés de renouvellement et cause un déficit de population, néfaste à la société et en bout de ligne, au maintien même de la croissance économique.

Si le cas chinois, justification même du dividende démographique renferme un échec de la logique néomalthusienne, le cas du Burkina Faso n'en est pas moins sujet. Sur les plans culturel et social, il a été question, notamment dans la précédente section des réticences populaires à l'égard du dividende. La planification familiale ou encore la contraception sont autant de procédés contraires aux valeurs, habitudes et mœurs des Burkinabè. Le dividende démographique, amené comme solution au développement fait l'objet d'un refus probant, et ce, pas uniquement au niveau du citoyen lambda. En effet, la politique nationale de population reflète l'intention non affirmée d'un gouvernement qui est soumis à une influence internationale. Se pose dès lors toute la question de la liberté d'entrevoir et d'entreprendre un projet de société, l'idée d'un développement par et pour le Burkina Faso, de quoi attirer l'attention sur une douteuse liberté du Burkina Faso au profit d'un occident Nord, prêt à tout pour réduire (à néant) la population du sud.

Si en fin de compte le dividende démographique semble être moins enclin à engager le développement au Burkina Faso, quels sont les avantages que le pays tire à modifier la structure par âge de sa population? Une approche marxienne des relations internationales nous conduit à aborder cette question qui se veut finalement bel et bien géopolitique, d'un œil pour le moins critique. Nous savons désormais que l'idée de dividende démographique a été soumise aux pays de la région et ne se veut pas, dans le spectre international, une approche *bottom-up*, mais plutôt *top-down*. Si l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, et plus spécifiquement le Burkina Faso ne semble pas être investigatrice, elle se veut plutôt exécutrice, perpétuant sous une nouvelle forme d'assujettissement. Le dividende démographique ou la reproduction du système capitaliste.

### 3.3 La relecture théorique du débat population et développement

Nous avons jusqu'ici présenté le dividende démographique, et plus largement les questions de population et développement aux regards imposants du néomalthusianisme. Pourtant il existe tout un débat autour du lien entre croissance démographique et atteinte du développement dont une tendance qui se voudrait anti-malthusienne. Si certains auteurs à l'instar de Malthus, voient en la population un frein à l'atteinte du développement, il en existe d'autres, partisans de la croissance démographique, ou du moins, qui n'en voient pas un obstacle au développement.

Parmi ceux-ci, Esther Boserup (1992) s'oppose en plusieurs points aux considérations malthusiennes, en ce qui concerne les impacts de la croissance démographique sur le développement. Si pour le pasteur et économiste anglais Thomas Malthus il y avait insoutenabilité de la croissance démographique du fait de moyens de subsistance limités, Esther Boserup s'aligne à la pensée d'Alfred Sauvy qui soutient que la population, bien que croissante, sait justement faire face aux possibles difficultés de l'offre de nourriture (Boserup, 1992:1506). Pour d'autres anti-malthusiens, parler d'une stagnation, voire de dégénérescence des conditions de vie due à la croissance de population c'est ignorer la capacité d'adaptation de l'homme. Aux dires de Vilfredo Pareto, l'erreur de Malthus est de considérer de manière réductrice les liens entre les phénomènes économiques et démographiques, alors qu'il y a mutuelle interdépendance: pour Malthus, toute hausse de revenu induit une hausse de la population, alors qu'elle peut être aussi un frein « en habituant les hommes à une vie plus aisée » (Vidal, 1994 :79-80). À l'instar donc de l'économiste et historienne Esther Boserup, les partisans de la croissance démographique ont soumis, en opposition à Malthus, la thèse de la « pression créatrice ». Le principal argument tient donc au fait que la pression démographique met les hommes dans des conditions où il est nécessaire de faire preuve

d'innovation : « Un besoin ou un problème incite des idées créatives à s'activer pour résoudre ce besoin ou problèmes, ce qui donne naissance à des inventions ! » (Boserup, 1970 ; Zambo, 2012). Ainsi, pour Boserup, la croissance de population a été le facteur déterminant des changements technologiques survenus dans l'agriculture. Le progrès technique n'est, en l'occurrence, pas le fruit du hasard, mais bel et bien un effet ricochet d'une population grandissante (Boserup, 1970). La densité démographique incite les populations à augmenter la fréquence de leurs récoltes sur une parcelle donnée. On observe alors un phénomène d'intensification de l'utilisation du sol, et des moyens plus techniques sont alors mis en œuvre à ces fins. Bien que sur un ton ironique, Claude Bersay (2013 :44) ajoute en outre à cet effet que plus il y a d'hommes plus il y a des chances de faire des découvertes scientifiques importantes pour l'industrie.

L'accroissement des populations permet aussi une réelle division du travail ainsi que le développement d'habitudes de travail. Ceci amorce des gains de productivité et à terme, le développement des communications. À cet égard, Boserup sollicite et rejoint Émile Durkheim (1858-1917), chef de file de l'École française de sociologie qui reconnaît un rôle essentiel aux facteurs démographiques dans l'évolution des sociétés humaines (Vidal, 1994 :69). La division du travail serait pour Durkheim une conséquence mécanique nécessaire à l'accroissement de volume et de densité des groupements humains. L'accroissement des besoins, tel qu'il résulte de la pression démographique, exerce ce que l'auteur qualifie de « contrainte sociale », rendant nécessaire la division du travail. La croissance de la population substitue à un mode de cohésion sociale marqué par une « solidarité mécanique », un mode supérieur de cohésion faite de « solidarité organique », appelant à l'existence un nouveau type d'intégration appelé la « civilisation » (Vidal, 1994 :69).

Il y aurait également une relation positive entre forte population et valorisation des échanges commerciaux, sur le plan local, mais aussi à l'échelle internationale.

Le malthusien voit toujours petit : il rétrécit son horizon de telle façon qu'il s'enthousiasme pour de misérables avantages locaux qui détruisent ou décuple dans le cadre social entier.

Cette citation d'Alfred Sauvy reprise par Boserup, (1987 :164) retentit tel un mépris à l'égard de la conception malthusienne. Les partisans de la croissance démographique voient en la croissance de population la possibilité grandissante d'échanges de marchandises. Et pour cause, qui dit accroissement de population, dit augmentation de consommateurs potentiels (Bersay, 2013 :43). Aussi, loin de conduire à une hypothétique déchéance des nations par insuffisance de ressources, le commerce offre des possibilités inouïes pour la liquidation de surproduction. Il permet en l'occurrence un équilibre entre les sociétés d'une part qui produisent en grand nombre et celles qui d'autre part éprouveraient la nécessité de s'approvisionner en marchandises. Au-delà de cet accroissement d'échanges et d'interactions entre populations, on pourrait également entrevoir un échange et partage de cultures. Plus les sociétés se frottent entre elles, plus elles se familiarisent par leurs échanges à la culture de l'une et l'autre. Il y aurait une ouverture à l'autre, un intérêt grandissant pour les spécificités culturelles du pays, qu'il soit voisin ou lointain. Un échange d'informations, mais aussi de savoirs, une réflexion absente chez les partisans de l'optimum de la population, notamment Aristote qui voyait avant tout une forme de désordre plutôt qu'un espace d'échange et d'enrichissement réciproques. Ainsi, lorsque la densité démographique augmente, les relations avec les populations voisines et plus lointaines croissent, facilitées par la diffusion de peuplement, la migration et le commerce (Boserup, 1970 :1507). La croissance démographique encourage donc les relations internationales.

Contrairement à ce que l'on a pu défendre jusqu'ici, les hommes, en grand nombre, d'un point de vue des natalistes, sont des vecteurs de prospérité. Claude Bersay expose d'ailleurs les atouts d'une « surpopulation ».

En premier lieu, le nombre donne la puissance. « Un peuple qui a beaucoup d'enfants peut prétendre à la puissance et à la domination » (Himmler, 1937). Dans son argumentaire, Bersay considère le cas japonais, dont la rapide augmentation de la population aurait été le plus efficace des arguments bellicistes : « Demain nous serons 100 millions ». Le motif d'exaltation répété à satiété par les journaux japonais au courant des années 1940-1943 laissait entendre qu'arrivé à ce chiffre, le monde leur était promis (Bersay, 2013 :41-42). Deuxièmement, plus y a de personnes, plus il y a création de richesse, car, un plus grand nombre d'Hommes octroie une plus grande et plus large main d'œuvre. Cet argument largement défendu se retrouve dans la littérature et se vérifie par ailleurs dans l'Histoire. L'enrichissement des puissances coloniales, lors des traites négrières et l'esclavage colonial a été possible grâce à la main-d'œuvre procurée. La force de travail africaine, mise au service du Nord a rendu possibles le succès d'un commerce triangulaire, et l'édification de sociétés dites, par la suite développées. Là encore, un exemple que le nombre a permis la puissance.

Pour Proudhon, le droit naturel est conçu comme raison morale régissant les rapports des hommes entre eux. L'ajustement entre la « faculté génératrice » et « la faculté industrielle » doit être « intime à l'organisation sociale ». Ainsi, à tous les systèmes d'ajustement procédant dans la contrainte, Proudhon riposte par une vision qui met l'accent sur la libération, l'épanouissement et l'élévation des individus (Vidal, 1994 :59). Pour le philosophe, tout homme a sa place et « Il n'y a qu'un seul homme de trop sur la terre, c'est Monsieur Malthus ! La misère est le fait de l'économie politique ! La misère est le fait de l'économie politique, l'économie politique est l'organisation de la misère ». Il ajoute, « Nous redirons partout avec un éclat de tonnerre : l'économie politique est l'organisation de la misère; et les apôtres du vol, les pourvoyeurs de la mort, ce sont les économistes » (Vidal, 1994 :59). De sa doctrine de population, Proudhon accorde une attention particulière à la contrainte morale et critique vigoureusement les pratiques néomalthusiennes qui « dénaturent l'amour en substituant à la contrainte morale une contrainte physique » (Vidal,



1994 :60). Ainsi, il voit dans le mariage des jeunes gens la plus sûre garantie des bonnes mœurs et se rapproche de Malthus sur un point; il critique le vice, dénonçant tour à tour immoralité du phalanstère fouriériste, destructeur de la famille, l'avortement, et procédés contraceptifs entres autres. L'authenticité de son apport s'observe à la qualité de sa vision de la dynamique du travail et de l'amour. Si pour Proudhon, l'histoire de l'Humanité est celle du développement de l'esprit, l'Homme développe sa nature et se développe lui-même, allant de la « fatalité à la liberté, de l'instinct à la raison et de la matière à l'esprit » (Vidal, 1994 : 60). . Par conséquent, il s'affranchit de ce que l'auteur qualifie de l'esclavage des sens, dans une tension vers le beau. Dynamique de population et dynamique de travail sont liées. Le travail authentique, attrayant engendre la chasteté : le travail est le plus puissant des anti-aphrodisiaques. Il poursuit et avance que lorsque le travail authentique intellectuel se développe, l'amour sensuel régresse et laisse place à un amour qui s'affranchit des sens. Ainsi, dans le mariage authentique, « l'homme aime sa femme comme il aime son travail, d'un amour spirituel... la chasteté est l'idéal de l'amour ». L'homme civilisé est « industriel, artiste et chaste » (Vidal, 1994 :61).

S'il y a un auteur que l'on s'applique à opposer coûte que coûte à Thomas Malthus, c'est bien Karl Marx et ce, en dépit du fait qu'il n'existe pas chez lui de théorie de population à proprement dit.

Dès 1905, après la mort de l'auteur, Kautsky rassemble, reprend et publie les écrits de Marx contenant sa réflexion. Même si Marx n'est pas reconnu comme théoricien de population, il n'empêche que ses réflexions convergent sur la critique de l'économie politique (Vidal, 1994: 61). À travers "*Capitalisme et population: Marx et Engels contre Malthus*" (2005), Yves Charbit rend compte de l'ambivalence de Marx à l'encontre de l'économiste Malthus et reconnaît que l'opposition Marx-Malthus gravite autour des deux éléments théoriques fondamentaux du *Capital*, à savoir l'accumulation et la plus-value; deux notions qui renvoient à un enjeu central, la

prédiction de l'effondrement du capitalisme (Charbit, 2005: 184). Ceci dit, si Malthus fait de la loi de population une loi naturelle, affirmant qu'en tout temps et en tout lieu, la population augmente plus vite que les substances, il s'agit *a contrario* pour Marx d'une loi historique, qui ne vaut que et uniquement pour le régime capitaliste.

Mais pour comprendre l'apport de Karl Marx, il faut préférablement prendre connaissance de l'apport de Friedrich Engels. Dans son ouvrage *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*, publié en 1844, il offre sa propre analyse du fonctionnement du marché du travail. L'auteur est alors bien placé pour cet exercice, car, issu d'une famille bourgeoise de l'industrie allemande, il connaît parfaitement les réalités du capitalisme. Aussi, depuis qu'il réside à Manchester en 1842, il fréquente parallèlement les milieux radicaux, où il s'est appliqué à une réelle enquête sociale (Charbit, 2005: 187). Se situant donc à la fois au niveau microéconomique et macroéconomique, il ouvre la voie au concept de "surpopulation", théorisé plus tard par Marx dans *Le Capital* (1867) et son ouvrage consistera, jusqu'aujourd'hui, en une référence parmi les travaux sur le capitalisme anglais.

Pour Engels donc, les ouvriers se marient plus tôt et augmentent leur fécondité, en riposte à la dégradation de leurs conditions de travail, car ils souhaitent bénéficier plus vite des salaires d'appoint de la femme et des enfants (Charbit, 2005: 187). Engels intègre ainsi la théorie de population malthusianiste à l'analyse smithienne et montre que le comportement des ouvriers est directement gouverné par la concurrence impitoyable qu'ils sont obligés de se livrer entre eux pour obtenir du travail (Charbit, 2005:187). Sur le plan macro-économique, l'auteur explique comment, grâce à la flexibilité du capitalisme - et à ce que Rosa Luxembourg et Lénine théoriseront sous le concept d'impérialisme - que la demande de travail a augmenté ; ainsi la population de l'Empire britannique, loin de diminuer, n'a cessé de croître. Enfin, il conclut son analyse de la concurrence sauvage sur la nécessité d'une « armée de réserve de travailleurs inoccupés », et sur le soi-disant « excès de

population » de l'Angleterre. Ces développements se prolongent par la dénonciation de la « politique sociale » mise en place en 1833 avec la réforme de la Loi des pauvres de 1601 et le lien est fermement établi entre la théorie malthusienne et la « surpopulation » : la « déclaration de guerre de la bourgeoisie au prolétariat est la loi de population de Malthus et la nouvelle Loi sur les pauvres qui a été conçue en accord avec elle » (Charbit, 2005:187).

En 1845, la pensée d'Engels devient représentative de l'optimisme issu des Lumières pour une seconde raison : il rejette l'affirmation de Malthus selon laquelle les subsistances sont insuffisantes. S'appuyant sur l'ouvrage d'Archibald Alison, *The Principles of Population in Connection with Human Happiness*, paru en 1840, Engels soutient que l'Angleterre « surpeuplée » pourrait voir son agriculture progresser en 10 années de manière à nourrir une population six fois plus nombreuse (Charbit, 2005). « Le capital augmente quotidiennement [...] et la science maîtrise les forces de la nature et les met au service de l'homme chaque jour davantage ». L'auteur est ferme, les progrès de la science sont tout aussi illimités et rapides que ceux de la population.

Par la suite donc, Marx vient compléter Engels en amenant que la croissance démographique, induite par la croissance économique, se réintègre nécessairement dans le processus d'accumulation (Charbit, 2005 :189). La surpopulation n'est donc pas un phénomène indépendant ou hasardeux, mais les conditions économiques suscitent toujours une masse de population qui leur correspondent. Ainsi, sous un régime capitaliste, la surproduction (Nord), en créant la surconsommation fait baisser la natalité pour être encore plus riche, et suscite la surpopulation (Sud) là où l'on sous-consomme, parce que la misère la misère entraîne l'augmentation de la population (Charbit, 2005 ; Vidal, 1994 ; Ovtcharenko, 1978).

L'accumulation capitaliste<sup>2</sup> conduit donc au rejet de la classe ouvrière dite inactive, et Marx ne se contente pas, à l'instar de bien d'autres, de dénoncer l'exploitation, mais il la situe au coeur de son analyse, en expliquant l'origine même de la plus-value (Vidal, 1994: 61):

La force de travail dans le mode de production capitaliste est traitée comme une marchandise; sa valeur se fixe sur le marché. Le capitaliste, sur le marché du travail, paie la force de travail à sa valeur d'échange, déterminée par le temps de travail nécessaire à sa production. La force de travail est la seule marchandise qui produit plus qu'elle ne consomme, car son coût est inférieur à la valeur du produit de ce travail. La plus-value, différence entre la valeur d'échange du produit du travail et la valeur consommée par le travailleur pour entretenir sa force de travail et ses enfants [...] est accaparée par le capitaliste. Ainsi créée et confisquée, elle entre dans la dynamique de l'accumulation capitaliste, qui s'effectue sur la base d'une croissance inégale de deux portions du capital, dont l'une sert à entretenir la force de travail, l'autre à entretenir les machines. La concurrence pousse les capitalistes à investir, c'est-à-dire à renforcer le capital constant (machines) au détriment du capital variable (hommes). Origine et prélèvement de la plus-value, croissance inégale des deux portions du capital expliquent l'apparition de "l'armée de réserve industrielle". Cette surpopulation relative n'est pas la conséquence d'un accroissement excessif de population par rapport aux subsistances, mais l'effet d'un mode de production qui évince l'homme au profit de la machine." (Vidal, 1994: 61-62)

Des points de vue macroéconomique et géopolitique, le rapport surproduction-surpopulation défendu par Marx se vérifie sans trop de difficulté. Alors que pour l'auteur, le problème de population résulte de l'aliénation de l'homme par un système fondé sur l'exploitation, l'actuelle hypercrise de surproduction combine ainsi, aux dires d'Ovtcharenko, la faim qui frappe les surnuméraires à l'excès de production, exactement selon le schéma classique des crises dans la vision de Marx (Ovtcharenko, 1978 : 37). En effet, on observe depuis ces dernières années que les famines se sont généralisées dans les continents de couleur autrement dit du Sud, tandis que toute l'Europe industrialisée — y compris l'Europe de l'Est — en appelle

---

<sup>2</sup> *Le Capital*, Livre 1, Chapitre 23, "La loi générale de l'accumulation capitaliste".

de plus en plus à l'Amérique pour se nourrir. Ce nord qui a des excédents du fait surtout de « sa population de sédentaires, motorisés et automatisés, stupéfiés et drogués de mille façons, ne fait plus de travail physique et ne consomme [en deçà de sa production] » (Ovtcharenko, 1978 : 37).

De ce fait, ce que nous qualifions de “surpopulation” ne serait autre que les conséquences d'un capitalisme du Nord à l'égard d'un Sud, à la merci d'un système qu'il ne maîtrise définitivement pas. Sous la direction de Jean-Marie Tremblay, Claude Ovtcharenko affirme, n'en déplaise aux malthusiens modernes de couleur blanche, que la catastrophe de la surpopulation s'abattra essentiellement sur les peuples de couleur, en réduisant le nombre de bouches et en augmentant donc leur part du gâteau (Ovtcharenko, 1978: 36).

Si l'on parvient à déceler les distances prises par Marx à l'égard de la pensée de Malthus, on ne peut toutefois nier le fait que Marx, tout autant que Malthus, se situe à un niveau double dans sa réflexion, car *Le Capital*, qui est avant et surtout un traité de théorie économique, demeure néanmoins l'occasion pour Marx et Engels de se présenter comme sociologues. Les théories sont accompagnées d'illustration issue de l'Angleterre qu'ils connaissent du milieu du XIXe siècle. Malthus emploie également cette méthode pour justifier et prouver l'universalité de son principe de population. À la différence de l'analyse de la pensée de Malthus suppose de partir de la démographique pour intégrer la pensée économique, Marx et Engels font la démarche inverse, car la démarche démographique n'est intelligible qu'à travers la théorie économique.

Enfin et pour tout, s'il y a une chose qui pourrait se vouloir absurde, mais pourtant vérifiable c'est que Malthus lui-même pourrait être accrédité d'anti-malthusien, autrement dit, contre la doctrine qu'il est supposé porter. En effet, si l'idée de contraception a été mise en avant, il s'avère que l'auteur n'était foncièrement pas

contre la population et ne défendait donc pas aveuglément une quête de limitation de naissance absolue. En réalité, ce qui caractérise et insuffle à la fois la pensée de Malthus tient au fait qu'il s'agissait d'un penseur pessimiste et inquiet (Jacqueline Hecht, 1998). Il est vrai que le néomalthusianisme, tel que nous le connaissons aujourd'hui notamment par l'intermédiaire des politiques internationales, s'éloigne à bien des égards de la pensée originelle de l'auteur, qui par exemple, compte tenu de ses orientations et principes religieux, ne pourrait défendre les moyens de contraception modernes et l'avortement, tout ceci dans l'espoir de rééquilibrer une population en soi-disant surnombre. L'interrelation « population-développement » est outre mesure fortement interrogée dans les écrits de Jean Coussy (2004) ou encore Jean-Claude Chasteland (2002; 2006) et Guillaume Wunsch (2006). Nombreux sont les auteurs panafricains et chefs d'États en Afrique subsaharienne à considérer d'une part la croissance rapide de la population et de l'autre sa taille comme des facteurs de prospérité, car elles contribuent à la puissance des pays et l'expansion des marchés. Les populations denses sont plus enclines à la prospérité économique, dès lors qu'elles représentent un capital humain et intellectuel abondant. À cela, Guengant et May (2011) rétorquent que si une « forte croissance démographique avait un impact positif sur le développement, les pays d'Afrique subsaharienne devraient avoir enregistré des performances économiques supérieures à celles des pays asiatiques et latino-américains [...] et non l'inverse ».<sup>3</sup>

L'Institut National d'études démographiques (INED) conçoit l'accroissement de la population mondiale comme une étape majeure dans l'Histoire de l'humanité, et ce principalement pour deux raisons : premièrement parce qu'elle résulte d'un progrès

---

<sup>3</sup> Toutes les données socioéconomiques citées dans cet article proviennent de la base de données « Indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale », consultée en Août 2015 ; voir <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/> et <http://databank.worldbank.org/ddp/home.do>. Cette base de données est constituée de données nationales et de données calculées par la Banque mondiale elle-même, et elle reprend pour certains indicateurs les données provenant d'autres bases de données (UNESCO, UNICEF, OMS, FAO, OCDE, etc.).

immense, de la baisse de mortalité permettant à un nombre de plus en plus grand de nouveau-nés de survivre jusqu'à l'âge adulte, voire d'accéder à la vieillesse, et deuxièmement parce que ces changements démographiques sont facteurs de désordres sociaux économiques et politiques et difficultés écologiques (INED 2003). Il a été dit dans le premier chapitre que l'accroissement de la population mondiale se situe au cœur des préoccupations mondiales et à l'égard notamment d'un souci de sécurité alimentaire. Pourtant, la plupart des pays du monde ont une croissance démographique qui semble ralentir, au point même où au contraire, on fait état ci et là, de population vieillissante. Les préoccupations de forte fécondité concernent en réalité essentiellement les pays d'Afrique, les premiers visés par les inquiétudes de croissance démographique « mondiale ». À la lueur des projections concernant le poids démographique de l'Afrique dans la population mondiale future, le discours se veut de plus en plus alarmant sinon préoccupant. Certains auteurs viennent à parler « d'explosion démographique » ou encore de « bombe P » (P comme pour Population) (INED, 2003). En effet, il est dit que l'Afrique représentera à elle seule d'ici 2050 un quart de la population mondiale. Le continent est défini comme un potentiel « géant démographique » qui dès lors, viendra modifier les rapports de force démographiques, sociaux, économiques, voire culturels, au risque de redéfinir l'ordre géopolitique établi jusqu'alors. Cette vision retrouvée dans la documentation onusienne confirme finalement l'idée de puissance qui se joint à celle de lourd poids démographique. Une forte population donne une légitimité, un pouvoir prépondérant capable de transformer les dynamiques de pouvoir, et ce, sur la scène internationale. Selon les écrits de May (2011), le continent devrait alors être en mesure de jouer un rôle nouveau, au mieux prépondérant, dans les relations internationales (R.I). Les enjeux démographiques sont abordés comme étant des enjeux politiques, mais également géopolitiques (Charbit, 2005). De l'évolution de la démographie pourrait ainsi dépendre l'évolution des rapports de pouvoir entre les pays.

Au regard du débat théorique entre malthusiens, néomalthusiens et anti-malthusiens, la question est de savoir s'il importe vraiment d'apporter des changements dans la structure de population pour atteindre un certain niveau de développement. Le cas du Burkina Faso demeurant invraisemblablement singulier, nous cherchions à savoir si concrètement l'orientation actuelle du pays promettait d'atteindre le développement. Or, les récents indices et statistiques de développement ne tendent pas en faveur d'un Burkina Faso qui s'enlignait vers le bénéfice de son dividende démographique. La croissance économique observée ne se solde pas par un impact social positif ; il semblerait alors que le lien de causalité entre dividende et développement soit teinté de certaines lacunes.

À ce stade de la réflexion, il convient de nous interroger quant à l'agenda politique qui englobe la motivation du dividende démographique ; parce qu'effectivement les enjeux démographiques peuvent, sinon doivent être appréhendés comme étant avant et pour tout politique. La démographie se comprend alors au cœur des rapports de pouvoir. Les publications associant les concepts de puissance et démographie (Buhler, 2004) ou encore de démographies et relations internationales (Renouvin, 1960) ne sont pas monnaie courante, mais prennent de plus en plus d'importance dans les dynamiques migratoires actuelles, et plus généralement dans un contexte international complexe en pleine effervescence.

### 3.4 Repenser les enjeux de développement en Afrique francophone subsaharienne

#### 3.4.1 Appréhender la démographie en enjeu géopolitique

L'approche marxienne de l'accroissement des populations en relations internationales prédispose à une analyse antagoniste du Nord et du Sud, le Nord étant caractérisé par la machine capitaliste, et le Sud signifiant un prolétariat oisif qui plus est en



surpeuplement. Quand on s'écarte de la théorie pour embrasser les faits, l'évolution de la population mondiale renforce alors ces prémices, puisqu'à la lueur des estimations faites, la part du Sud dans la population mondiale promet d'être largement prédominante. On confirme donc à l'idée d'un Sud surpeuplé et ceci ne resterait guère sans conséquence sur les rapports de pouvoir dans l'avenir. L'accroissement du Sud, et notamment des populations en Afrique subsaharienne inquiète et s'observe telle une menace pour un Nord, quoi qu'on en dise aujourd'hui dominant.

**Tableau 3.4 Évolution de la population mondiale par grandes régions**

	1950	(%)	2000	(%)	2025	(%)	2050	(%)
<b>Afrique</b>	<b>221</b>	<b>(9)</b>	<b>794</b>	<b>(13)</b>	<b>1358</b>	<b>(18)</b>	<b>2000</b>	<b>(22)</b>
<b>Asie</b>	<b>1399</b>	<b>(55)</b>	<b>3672</b>	<b>(61)</b>	<b>4777</b>	<b>(59)</b>	<b>5428</b>	<b>(58)</b>
<i>dont : Asie de l'est</i>	<i>673</i>	<i>(27)</i>	<i>1481</i>	<i>(25)</i>	<i>1685</i>	<i>(21)</i>	<i>1665</i>	<i>(18)</i>
<i>dont : Asie du sud</i>	<i>726</i>	<i>(28)</i>	<i>2191</i>	<i>(36)</i>	<i>3152</i>	<i>(38)</i>	<i>3763</i>	<i>(40)</i>
<b>Amérique Latine</b>	<b>167</b>	<b>(7)</b>	<b>519</b>	<b>(9)</b>	<b>695</b>	<b>(9)</b>	<b>806</b>	<b>(9)</b>
<b>Amérique du Nord</b>	<b>172</b>	<b>(7)</b>	<b>314</b>	<b>(5)</b>	<b>384</b>	<b>(5)</b>	<b>438</b>	<b>(4)</b>
<b>Europe</b>	<b>548</b>	<b>(22)</b>	<b>727</b>	<b>(12)</b>	<b>683</b>	<b>(9)</b>	<b>603</b>	<b>(7)</b>
<b>Monde</b>	<b>2520</b>	<b>(100)</b>	<b>6056</b>	<b>(100)</b>	<b>7937</b>	<b>(100)</b>	<b>9322</b>	<b>(100)</b>

Source Tableau établi par Jean-Claude Chesnais, d'après le World Population Prospects, The 2000 Revision, vol. I.E.01.XIII.8., Nations Unies, New York. Le tableau reprend les variantes moyennes des projections des Nations Unies.

Ce tableau établi par Chesnais chiffre l'évolution de la population mondiale par grandes régions, entre 1950 et les prévisions faites jusqu'en 2050. Il démontre une Afrique jadis sous représentée qui d'ici là renfermera près d'un quart de la population mondiale, au détriment d'une Europe qui dans les années 1950 représentait 22% et s'apprête en 2050 à ne peser que 7% dans la balance ; un revirement du tout au tout.

À ces prévisions dites alarmantes, il faut ajouter la subtilité avec laquelle les écrits onusiens et ceux des auteurs-apôtres du dividende démographique insistent systématiquement sur l'insoutenabilité de la croissance, ou les risques planétaires encourus d'une croissance trop rapide en tout et pour tout en Afrique. La croissance démesurée du continent conduirait à de très nombreux problèmes d'envergure planétaire ; le changement climatique, l'instabilité des marchés, les risques épidémiologiques ou encore le terrorisme sont autant de maux qui auraient pour cause la prépondérance de l'Afrique dans le poids démographique (Hugon, 2010 :118). Parce que oui, disons-le, l'accroissement de population en Amérique latine ou en Asie inquiète peu ou quasiment pas ; il s'agit d'un souci de second ordre.

La réalité est que les textes associent à l'accroissement exponentiel de la population mondiale des dangers environnementaux dont les principaux responsables seraient les pays de cette seule partie du monde à voir, soulignons-le, récemment sa population s'étendre. Un peu comme si la cause des maux environnementaux relevait de la responsabilité du continent uniquement. Pourtant, de par sa trajectoire à contre-courant, on le sait, l'Afrique est le dernier continent à observer une croissance de sa population. Les autres pays à commencer par ceux situés en Europe se sont multipliés bien avant et n'ont pas fait l'objet, d'autant d'acharnement. En effet, les pays du Nord, lorsqu'ils appréciaient le décuplement de leur population ne semblaient pas faire l'objet de menace à l'encontre du monde. Que s'est-il passé donc ? Avant que l'Afrique se multiplie n'y avait-il pas d'enjeux liés à l'insoutenabilité ? À voir.

En posant pourquoi la croissance démographique préoccupe-t-elle autant la scène internationale, nous observons que la réponse n'est pas si simple. Une relecture du débat population-développement porte à croire que le débat est erroné, car d'une part, aux dires des populationnistes notamment, la population ne serait pas tant une menace pour le développement et que, deuxièmement, l'humanité renferme une capacité d'adaptation et une créativité assurant la survie de l'espèce humaine. La

persistance internationale à l'égard de l'Afrique, peut s'avérer incommode puisque malgré la quête entêtée d'un dividende démographique, les résultats sont discutables. Le principe de contrôle et limitation des naissances, datant d'ailleurs de bien avant le dividende, est obstrué de failles. Le mécanisme de la récente démarche semble renfermer un agenda sous-jacent, mais néanmoins bien déterminé.

« Le démographique, c'est la destinée ». En fait c'est aussi la politique ou en tout cas un de ses soubassements les plus profonds reconnaît Buhler dans ses écrits en 2004. En effet, l'auteur reprend le démographe français Jean-Claude Chesnais, qui déclare que la démographie est « [...] une statistique morale, car elle permet de mesurer le degré d'intégration ou de désintégration d'une société. Elle est la biologie des nations ; elle mesure le potentiel de croissance ou de décroissance, d'expansion ou de récession des groupes humains, des civilisations ou des religions » (Chesnais, 1996). La démographie c'est, sur le plan macro, une des clefs qui pourrait permettre aux pays de la région africaine d'accéder aux hauts lieux de gouvernance mondiale. Parce qu'en relations internationales, la démographie, c'est surtout, pour les auteurs classiques, en partant de Raymond Aron (1962) à Hans Morgenthau, un indicateur de puissance. Ce dernier, Morgenthau, observe d'ailleurs que l'on ne peut « considérer un pays comme très puissant parce que sa population est supérieure à celle de la plupart des autres pays, mais il reste vrai qu'aucun pays ne peut rester ou devenir une puissance de premier rang s'il ne fait pas partie des nations les plus peuplées de la terre ». (Morgenthau, 1985:142). À vrai dire, la relation population puissance ne se vérifie pas systématiquement et se veut discutable, puisqu'aujourd'hui encore l'histoire démontre que les pays les plus puissants ne sont pas toujours les plus peuplés. Ceci dit, le nombre nous l'avons vu précédemment renvoie à l'idée de puissance. Le potentiel démographique de l'Afrique subsaharienne peut inévitablement changer le cours de l'histoire, car, qui dit poids démographique, dit poids culturel prépondérant. Un exemple simple, plus il y a de francophones, plus il y

a des chances que la culture francophone soit répandue; on évoque alors une forme d' « arithmétique politique » (Buhler, 2004 :3).

Et dans cette acception parfois inconsciente de la relation puissance-démographie, les enjeux géopolitiques prennent une tournure considérable. À la vue de l'augmentation de la part du Sud dans la balance démographique mondiale, le Nord se réveille, alarmé. Puisqu'aussi, un poids lourd de l'Afrique dans la démographie viendrait inévitablement modifier « les relations entre les pays africains [et le reste du monde], modifiant alors les rapports de pouvoir et les jeux d'alliance au sein de l'architecture internationale » (Hugon, 2010 :118).

C'est ainsi que Notestein s'inquiète en 1944 du risque que « les propres peuples (des puissances dominantes) deviennent des minorités de plus en plus petites et possèdent une proportion de plus en plus petite de la richesse et de la puissance mondiale » (Notestein, 1944). Et en réponse à cela, on tente, à travers le néomalthusianisme, de légitimer des pratiques visant à limiter une part gênante de la population mondiale. Pour Annie Vidal, l'arrivée en force des politiques démographiques néomalthusiennes dans les pays en développement et le soutien international qu'elles rencontrent, pose, au-delà de l'analyse du lien entre population et développement, la question de la place occupée par certains dans la démographie mondiale. Enfin, et nous citons là le cœur même de l'ouvrage retentissant de l'auteur, « l'opposition toujours évoquée entre un monde pauvre prolifique et un monde riche qui n'assure plus son propre renouvellement de population, fait resurgir les vieux démons du racisme et de la xénophobie, en réaction aux craintes mythiques de l'envahissement par des hordes barbares. Il faut donc que le Sud freine sa fécondité. » (Vidal, 1994 :139).

En conclusion, avec Annie Vidal on observe la maîtrise de la croissance démographique comme une démarche exogène plutôt qu'endogène, mais seulement à

partir du fonctionnement global de la société, car objectivement, on ne peut s'attendre à la seule politique démographique de limitation de naissance de maîtriser la fécondité, résultat d'un processus complexe et mal connu, et encore moins de faire entrevoir le développement (Vidal, 1994 :139). De là, il nous est permis de dire que la logique néomalthusienne, et plus spécifiquement le dividende démographique renferme un caractère à la fois néocolonial et ethnocidaire, puisque loin d'aspérer au développement des populations concernées, la quête de dividende démographique aspire à une forme d'assujettissement, ou à défaut d'anéantissement, d'une population ciblée.

#### 3.4.2 Le caractère néocolonial et ethnocidaire des politiques démographiques

Par néocolonialisme, on entend une nouvelle forme de la démonstration des rapports coloniaux, ou en d'autres termes, l'exercice de l'impérialisme des pays colonisateurs vis-à-vis des anciennes colonies.

Par l'exemple du rejet social dont fait l'objet la politique nationale de population au Burkina Faso, nous réalisons que l'idée de limiter les naissances est d'autant plus imposée que volontaire. À déterminer le laxisme dont semble faire preuve le gouvernement burkinabè à l'égard de la politique, nous comprenons que la motivation de cette politique est d'autant plus exogène qu'endogène ou national.

C'est à travers ces plans de restructuration imposés, que le Nord lui-même empêche tout processus de ce qui pourrait se valoir une baisse rapide de la fécondité. De telles initiatives ne prennent en compte ni réalités, ni besoins ou encore moins projets de sociétés des populations concernées et on tend à se demander à qui profite réellement des initiatives à l'instar de la politique nationale de population?

Nous l'avons vu, son opérationnalisation dépend en grande partie de l'intervention externe et internationale des acteurs et bailleurs de fonds, ce qui laisse peu de latitude aux locaux de mener à bien leur programme de limitation de naissance, si vraiment est voulu. D'ailleurs, l'essence même du projet est largement discutée et discutable puisque l'atteinte du développement, au sens où nous l'entendons d'accroissement des libertés ne peut être systématiquement conditionnel à une baisse radicale et obsessionnelle de la fécondité.

En réalité, le dividende démographique est, à l'instar des PAS ou des OMD-ODD, un instrument du néomalthusianisme, lui-même étant la manifestation de l'impérialisme Nord-Sud. Le texte Tibor Mende, *De l'aide à la recolonisation, les leçons d'un échec* (1975) va dans ce sens et expose l'arrière-scène du discours de l'aide. Les agences onusiennes présentent leurs programmes comme étant salvateur pour les pays récipiendaires d'une aide trop bien rodée à l'agenda politique déterminé. Sur cette même lancée, l'analyse d'Aladjji Madior Diop et Richard Marcoux du "discours de Dakar" tenu par Nicolas Sarkozy, met principalement en lumière les éléments de convergence avec la doctrine néomalthusienne. Cette publication laisse également rejallir l'aberrante amnésie de l'ancien président qui semble complètement ignorer le rôle ou l'impact néfaste de la colonisation. C'est connu, les défenseurs du néomalthusianisme "oublient" le colonialisme, Marcoux sollicite l'auteur John O. Igué (2008) qui, en faisant référence à l'immobilisme de Sarkozy, démontre finalement que ce dernier est un caractère qui trouve ses origines à la colonisation.

Mais pour Marcoux et Diop, le discours de Dakar n'est pas la seule occasion où Nicolas Sarkozy laisse entrevoir son penchant néomalthusien. D'autres interventions et actions politiques de l'ex-Président en mandat prouveront son attachement à la théorie néomalthusienne, et ce, notamment quand il sera question d'immigration. Si Marcoux reconnaît que l'immigration ne se retrouve pas au cœur de la pensée néomalthusienne, il demeure que l'engouement du Sud pour le Nord retentit comme

les soubresauts de la supposée bombe démographique du continent coloré qui menacerait l'Occident, craignant l'invasion ou l'engloutissement par le Sud (Marcoux 2014).

Le concept d'ethnocide est apparu pour la première fois en 1974 (Encyclopaedia Universalis, 1974 :282). Selon Pierre Clastres, le mot était, dans l'esprit de ses inventeurs, assurément destiné à traduire une réalité jusque là pas encore exprimée par un autre terme défini. À vrai dire, l'apparition du terme ethnocide répond à un besoin de se distancer du terme impropre ou encore inadéquat « génocide », car ce dernier, créé en 1946 au procès de Nuremberg, consiste en une prise en compte, sur le plan, d'un type de criminalité jusque là inconnu ou non reconnu. Il renvoie plus exactement à la première manifestation, dûment enregistrée par la loi, de la criminalité suivante : l'extermination systématique des Juifs européens par les nazis allemands (Clastres, 1980 :47). Clastres prend le temps d'explicitier par ailleurs le fait que cette forme de criminalité, jugée au nom de la loi pour la première fois dans le cas antisémite n'était en revanche, pas le premier crime à être perpétré à l'égard d'une race (Clastres, 1980 :48) [...] quoi qu'il en soit, si « le terme de génocide renvoie à l'idée de « race » et à la volonté d'extermination d'une minorité raciale, celui d'ethnocide fait signe non pas vers la destruction physique des hommes (auquel cas on demeurerait dans la situation génocidaire), mais vers la destruction de leur culture.

Compris de cette manière par l'auteur, l'ethnocide c'est donc la destruction systématique des modes de vie et de pensée de gens différents de ceux qui mène cette entreprise de destruction. En l'occurrence, si le génocide assassine les peuples dans leur corps, l'ethnocide lui, les tue dans leur esprit. Clastres poursuit, dans les deux cas, la finalité c'est la mort bien qu'il s'agisse de deux morts différentes : la suppression physique est immédiate, tandis que l'oppression culturelle renferme des effets que l'on observe dans le temps, de manière différée, dépendant de la capacité de résistance de la minorité opprimée (Clastres, 1980 :48-49).

Autre point pertinent de l'auteur, il accorde au génocide et à l'ethnocide un point commun, qui tient à la vision identique de l' « Autre » : « l'Autre, c'est la différence, mais la mauvaise différence » (Clastres, 1980 :49). Dans le premier cas, on extermine l'autre parce qu'il est mauvais et dans le second, on admet une relativité du mal dans ladite différence. L'autre est mauvais, mais on peut l'améliorer, en l'obligeant à se transformer jusqu'à ce qu'il se rende au modèle qu'on leur propose, qu'on leur impose. Jusqu'à ce qu'il devienne ce « nous » légitime.

Les pratiques néomalthusiennes telles que l'aspiration acharnée du dividende démographique ou plus globalement du développement en Afrique pourraient très bien s'apparenter à une forme d'ethnocide. Le Sud doit être comme le Nord, doit lui ressembler, le refléter. La voie empruntée par le Burkina Faso et tous les autres pays de la région doit être celle du développement ethnocentré du Nord, de cet autre bienveillant. « L'ethnocide s'exerce pour le bien du sauvage», le sauvage étant, là encore cet autre, il serait du devoir de l'Occident de le reconduire sur la voie à suivre par excellence. Le long chemin vers la liberté.

Pour les inconvertis à cette idée d'ethnocide, Pierre Clastre s'essaye en disant qu'on pourrait associer l'ethnocide à une forme un peu plus poussée d'ethnocentrisme. Or, riposte-t-il, si toutes les cultures sont ethnocentristes, seule l'occidentale, l'histoire le prouve, à des penchants ethnocidaire. Il s'ensuit donc selon l'auteur que la pratique ethnocidaire ne s'articule pas nécessairement à la conviction ethnocentrique, sinon, toute culture devrait être ethnocidaire : or, ce n'est pas le cas. (Clastres, 1980 :51). Toutes n'ont pas ce désir d'anéantir l'autre, sa différence.



### Conclusion de chapitre

Après plus de cinquante ans d'indépendance, ne voit-il pas que le Burkina Faso, et plus largement l'Afrique subsaharienne, demeure à la merci des orientations occidentales en matière de « développement ». L'actuel cas d'une quête effrénée du dividende démographique en est la preuve. Mais le phénomène n'est pas nouveau. Ça fait maintenant des décennies que la pratique est la même. L'une de ses premières apparitions a été connue sous le nom de « colonialisme » pour enfin, plus récemment, se déclarer « coopération », et pas n'importe laquelle, au développement. Il a fait état, sur la scène internationale, d'enjeux liés à l'aide du Nord à l'attention du Sud pour que ce dernier observe une amélioration des conditions de vie, que l'on attend toujours d'ailleurs. Les programmes de coopération n'étant aujourd'hui plus à présenter, le regard des plus sceptiques quant aux plans d'ajustement structurel ou plus récemment des OMD-ODD ont la critique facile. Malgré cela, la machine ne s'estompe pourtant pas puisque les mêmes pratiques sont observées avec cependant, au visage nouveau présenté sous l'appellation du dividende démographique. En effet, la nécessité d'atteindre un optimum de la population par l'entremise de démarche nationale se conçoit en une nouvelle forme de contrôle des populations de couleur. L'accent est mis sur le potentiel rôle de la région sur la scène internationale, ou encore sur la possibilité de devenir un géant en termes démographiques. Autant de considérations qui renvoient à l'ordre de la géopolitique. Oui, parce que la démographie, c'est la politique ; c'est même de la géopolitique conclura Chesnais.

Mais pour comprendre cela, un exercice est nécessaire : il faut se distancer de la vision sommaire du malthusianisme et du néomalthusianisme surtout. Emprunter, le temps d'une analyse les œillères d'une vision marxienne nous offrent une relecture théorique du débat population-développement. Si pour certains, au banquet de la vie,

il y a de la place finalement pour tous et que le seul en trop est M. Malthus, pour Marx, cette image renvoie au fait que l'on cherche à anéantir le Sud au banquet du Nord. C'est toutefois sans sombrer dans la conspiration ou la théorie du complot qu'il est intéressant de compter Annie Vidal. Elle nous renvoie à l'essence même de cette volonté de réduire la part de l'Afrique dans la démographie mondiale. On se questionne dès lors quant au clivage Nord-Sud et à la tentation d'associer le dividende à une résurgence de vieux démons racistes et xénophobes (Annie Vidal, 1994 :139). Cette aspiration acharnée à maîtriser la fécondité du Sud, par le moyen d'un nouvel outil - recette améliorée à partir des ingrédients déjà bien connus – laisse paraître des craintes d'invasions de hordes barbares, ces familles du Sud trop pauvres et trop nombreuses (Ruffin, 1991). La manifestation d'une perpétuation de l'impérialisme aux pulsions ethnocidaires.

## CONCLUSION

Ce mémoire a eu pour humble ambition de replacer au cœur de la discussion le rôle de la population dans l'atteinte au développement, et ce, en faisant de la démographie un enjeu prioritaire des questions politiques. En effet, à la question « le poids démographique d'un pays est-il un atout ou un frein à son développement ? », la tendance semblait se diriger en défaveur d'une croissance démographique, et ainsi au profit d'une restructuration des populations. Effectivement, à en croire les récits, la population était, notamment dans le cas de l'Afrique subsaharienne, une menace à l'amélioration des conditions de vie. Il se voulait donc plus que jamais nécessaire et urgent de la réduire. L'enjeu ? L'atteinte d'un certain dividende démographique, salvateur pour les pays en quête de développement. Ce dernier devait, par ses mécanismes, aider les pays dits « en retard » à tirer profit de leur poids démographique. Son fonctionnement étant simple, le dividende se présentait une fois que la baisse du taux de fécondité entraînait une augmentation relative de la population active et par le fait même, une diminution des taux de dépendance. (May et Guengant, 2014). À considérer les orientations prises au national et la teneur des publications occidentales, il semblait faire consensus auprès des instances décisionnelles de l'heure, tout en se situant, disons-le, dans la lignée du néomalthusianisme.

Le Burkina Faso, pays de l'Afrique de l'Ouest, n'a été exempt de ces prescriptions. C'est pourquoi il convenait d'analyser singulièrement son expérience à travers une initiative marquante de son engagement, la politique nationale de population. Cette dernière ayant intégré la stratégie globale de développement du Burkina Faso a eu, depuis son instauration, pour but de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers la

recherche d'un équilibre entre population et ressources (ministère de l'Économie et des Finances, CONAPO, 2000:30). Ainsi, à la lueur de l'initiative nationale, nous avons eu pour défi de situer le pays dans l'acceptation du dividende démographique, et notre question de recherche consistait à comprendre *dans quelle mesure la politique de population reflétait la volonté de réaliser le dividende démographique, dans le cas du Burkina Faso.*

Jusqu'ici, les recherches préalables de Geneviève Sirois et Nalia Lesturgeons (2009), s'étaient adonnées aux lacunes de l'appropriation nationale des politiques internationales en matière d'éducation notamment dans le cadre des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT). Nous avons premièrement eu à mettre en avant le fait que la politique nationale de population était, malgré les apparences, une appropriation des directives internationales et relevait de surcroît d'une initiative davantage *top-down* que *bottom-up*. De cette première démonstration a découlé une seconde, mais non la moindre. En effet, en insistant sur le fait que la politique nationale de population s'apparentait davantage à un rejet à la fois social et culturel au Burkina Faso, nous sommes parvenus à une critique pour la moins virulente de la logique néomalthusienne, qui pour sa part représente à nos yeux une forme de néocolonialisme et d'ethnocide à l'égard du peuple burkinabè. Nous avons en fin de compte considéré cette dynamique dans un contexte de jeux et rapports de pouvoir à l'international, où le Nord tente, une nouvelle fois de procéder à une forme d'ingérence, cette fois plus implicite à l'égard d'un Sud, subalterne.

L'une des particularités de ce travail a été la démarche interdisciplinaire où la mobilisation des connaissances appartenant à la démographie, à l'économie politique, en plus du champ des études internationales de la science politique. Le concept de dividende démographique renfermant ses implications dans de multiples champs d'études, il était nécessaire de faire appel à la fois à la démographie sociale, l'économie politique et la science politique. Ces aller-retour entre la science politique

et la démographie ont été un véritable défi constituant désormais la richesse et l'originalité de la recherche. D'ailleurs, Buhler reconnaît que les passerelles entre les deux disciplines que sont la démographie et la science politique sont restées trop peu nombreuses et leurs échanges insuffisants. Il souligne néanmoins la tentative du démographe américain Myron Weiner qui, en 1971, a introduit la notion de démographie politique, ouvrant un champ à une branche de littérature scientifique, mais aussi les contributions d'Alfred Sauvy, Jean-Claude Chesnais et Emmanuel Todd qui en France, ont investi dans cette discipline. Malheureusement, ajoute Buhler les travaux de ces auteurs ont souvent été assourdis par des débats sociaux et politiques plus impérieux, qui gagneraient pourtant à être éclairés par les observations de la démographie (Buhler, 2004 : 3-4).

Aussi, ce travail s'est voulu de nature exploratoire, aspirant à approfondir nos connaissances sur le sujet. Il s'agissait effectivement d'en savoir davantage sur le concept primé le dividende démographique, en le situant dans un contexte national, local. Aucune étude ne s'était pour l'heure consacrée à l'application, la mise en œuvre et l'acceptation réelle du dividende démographique sur le plan local burkinabè.

Dépeint en Afrique comme nouveau mantra du développement (Mandé, 2016), nous avons constaté que le dividende démographique n'était intrinsèquement pas exempt de failles. Une fois n'étant pas coutume, il a réitéré la logique bien connue des conditionnalités propres aux programmes de restructuration socioéconomiques. En effet, on sait, aux souvenirs des expériences passées, à quel point l'aide publique internationale est conditionnelle à des restructurations locales internes. Pour autant, le dividende démographique, à la différence de ces prédécesseurs, renvoyait, sous couvert de la PNP, l'image d'une démarche nationale. Ceci lui a conféré une impunité par rapport aux programmes désormais moins tolérés et jugés peu légitimes des Plans d'Ajustement structurels ou encore des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Nonobstant cela, le dividende n'était pas tant une nouvelle recette

puisque sa réalisation dans un contexte de transition démographique n'était ni systématique, ni automatique ou encore illimitée dans le temps. Nous avons expliqué que son avènement nécessitait, bien au contraire, l'établissement préalable d'un environnement qui lui serait favorable. Sa réalisation se voulait sujette à un certain nombre de conditionnalités, au sens où l'entend Jacquet, « ensemble de contraintes externes » (Jacquet, 2006).

Effectivement, la première étape vers un dividende démographique consiste en un déclin rapide de la fécondité grâce à des investissements dans le planning familial, dans la santé des enfants et dans l'éducation des filles. Ensuite, la santé. Une population (enfants, femmes et hommes) en bonne santé garantit une main-d'œuvre plus qualifiée. Troisièmement, l'éducation ; les systèmes éducatifs doivent viser à garantir que les jeunes terminent leur scolarité et que les compétences nécessaires leur soient données pour s'adapter au marché du travail, en perpétuelle évolution. Enfin, la quatrième et non la moindre des conditions consiste en l'établissement d'un climat propice à la réalisation du dividende démographique ou autrement dit de bonnes politiques économiques et une bonne gouvernance. Les politiques économiques et de gouvernance doivent favoriser la création d'emplois et l'investissement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, favoriser l'expansion des infrastructures, la promotion du commerce pour assurer l'accès aux marchés internationaux, créer un environnement sûr et inciter à l'investissement direct étranger.

Si le dividende démographique se plaçait au cœur de notre recherche, il demeure que la notion de développement a été pour sa part la force motrice de notre réflexion. Nous l'avons présentée sous une nouvelle forme, aux regards de l'apport d'Amartya Sen et avons conclu, qu'au-delà de la perception économique qu'on en faisait, que le développement pourrait davantage rejoindre l'idée d'accroissement des libertés individuelles. Cette redéfinition nous a permis de mieux cerner les impacts et

manquements sociaux du dividende démographique, peu mis en avant dans la littérature scientifique. En ce qui concerne la méthode utilisée, il a été jugé bon tout au long de nos recherches de procéder par analyse dite de contenu. En combinant les écrits internationaux exogènes aux écrits nationaux du gouvernement et organes connexes, nous avons été capables de rassembler la littérature nécessaire pour notre projet.

L'argumentaire de notre mémoire s'est tenu en trois (3) chapitres. Premièrement, nous avons posé les bases du dividende démographique en remontant à la genèse des réflexions néomalthusiennes. Nous avons combiné les apports des auteurs de la Grèce antique à ceux de Thomas Malthus, sans oublier la contribution des physiocrates. Nous avons distingué le malthusianisme du courant néomalthusien, donnant pour sa part lieu aux grandes orientations internationales que nous connaissons depuis. Au cœur de cette mouvance, nous l'avons compris, le concept de dividende démographique a pris naissance, évoluant dans le cadre de transition démographique. Enfin, dans ce chapitre il a été question de présenter les mécanismes du dividende démographique pour une compréhension globale de la notion.

Cet exercice a été nécessaire à l'approche d'un deuxième chapitre où nous posons les regards sur le cas du Burkina Faso, dont l'évolution démographique méritait une attention particulière. La politique nationale de population dans sa logique néomalthusienne a été présentée, tout en exposant peu avant les défis qui accompagnaient sa mise en œuvre. La trajectoire démographique du pays demeure authentique voire à contre-courant du reste du monde. Le Burkina Faso fait, aujourd'hui encore, face à une fécondité élevée alors qu'une grande partie des régions entame leur phase post-transitoire. Le pays renferme une population plus que jamais jeune dynamique et féminine, constituant une demande d'éducation largement supérieure à l'offre disponible. Tout un contexte idéal pour qui veut appliquer la logique néomalthusienne.

Enfin, dans le chapitre III ont été exposés les lacunes et manquements de la PNP, notamment au niveau de sa mise en œuvre. L'inaction étant l'action de ne pas agir et donc un choix, la non-mise en œuvre ou non-effectivité de la politique de population nous a semblé davantage relever d'un manque de volonté plutôt que d'un manque de ressources. Qui plus est, la PNP était une démarche encadrée et appuyée que ce soit par l'État ou les instances internationales, les lacunes de son opérationnalisation ont finalement mis en exergue les limites de l'appropriation néomalthusienne au Burkina Faso. En effet, il nous est apparu que la politique de population faisait l'objet d'un rejet national, et ce, en dépit de sa cohérence avec le discours international sur les orientations démographiques. Par l'entremise d'une nouvelle relecture théorique de la causalité population-développement, nous avons constaté que la logique néomalthusienne exprimée par le dividende démographique ne garantissait pas le développement. Le cas singulier de la Chine, empire qui avait conforté les pères du dividende démographique, a été traité à la lueur du récent retrait de la politique de population. Enfin dans ce chapitre, la considération de l'ambivalence Marx-Malthus nous a permis de comprendre les enjeux liés au développement sous la loupe des rapports de pouvoir dans un système capitaliste marqué par la subordination du Sud à la merci d'un Nord au caractère ethnocidaire. La surpopulation est le fruit de la surproduction.

Il est à rappeler que notre objectif principal était de montrer, à travers l'analyse de la politique nationale de population, les incohérences du modèle néomalthusien comme réponse aux enjeux de développement au Burkina Faso.

Nous avons été surpris par l'obtention des résultats de cette étude. En effet, nous ne nous attendions pas, de prime abord, à un double rejet de la PNP. S'il est vrai que nous pensions que les incitations à la contraception ou à l'idée de planification familiale ne feraient pas l'unanimité au Burkina Faso, paraissant quelque peu



contradictoire aux valeurs et mœurs du pays, le caractère non avenant et indicatif de la politique en dit beaucoup sur la volonté même de l'appareil étatique gouvernemental. En fait, ce fut essentiellement l'absence de coercition et de la dimension informationnelle de la politique, mais surtout son imprécision et les lacunes de sa mise en œuvre qui ont été révélatrices de son caractère exogène. La forte implication des instances étrangères internationales nous a confortés dans cette idée de rejet national de ce dit projet de société. Pour ainsi fait, cette initiative nous ramena aux pratiques de bonne gouvernance où, l'état-instrument emploie le jargon des bailleurs de fonds, sans pour autant que la démarche soit la manifestation d'une conviction endogène et l'initiative assumée volontaire. La PNP du Burkina Faso nous a en somme permis de réaliser, une nouvelle fois, que la supposée quête de développement manifeste une ingérence de la part de l'Occident, et que les actes néocoloniaux et ethnocidaires sont encore d'actualité.

Nous sommes également parvenus à dégager de cet exercice un degré non anticipé de politisation d'un concept à vue d'œil économique et apolitique. Parce qu'en réalité, il est tout à fait louable pour un gouvernement d'investir dans son capital humain, dans le souci d'offrir à la population la chance d'élargir ses choix de vie. Or, l'aspect contraignant et conditionnel de l'atteinte au développement par la baisse de fécondité est un procédé politiquement voulu et indépendant du bien-être des citoyens. À la vue de l'échec clamant du cas chinois, l'idée d'un développement conditionnel à la baisse de fécondité peut être, accordons-nous ce terme, absurde. Une fécondité réduite en soi ne garantit ni prospérité ni amélioration des conditions de vie. Le vrai problème réside surtout dans la gestion de la population, et le leadership de l'État régulateur ; discours absent chez l'Occident qui refuse de contribuer à l'émancipation de l'État africain.

Le développement passe par la liberté et la conception d'un développement quasi conditionnel au dividende démographique, de plus en plus contesté a laissé entrevoir

une volonté de pérenniser un système capitaliste, définitivement pensé à la faveur du Nord et au détriment du Sud. Derrière son caractère apolitique et purement économique, le dividende démographique garde la volonté politique de maintenir une mainmise sur la population et donc l'avenir des pays du Sud. De surcroît, la politique nationale de population ne résonnait autrement que la perpétuation d'un système non contrôlé par un gouvernement initiateur, mais plutôt exécutant, l'investigateur étant hors frontières.

Bien qu'on ne puisse lui accorder la qualité de théoricien de population, l'apport de Marx demeure pertinent. Il a fait de la loi de population, perçue comme naturelle chez Malthus, une loi historique qui ne vaut que pour le régime capitaliste (Vidal, 1994, p.61). Pour Marx, « le problème de population résulte de l'aliénation de l'homme par un système fondé sur l'exploitation et la propriété privée des moyens de production » (Karl Marx, 1947; Alfred Sauvy, 1963; Annie Vidal, 1994). La « surpopulation » ne serait que le fruit de la propriété privée et au banquet de la vie, troublée par les intrus (pauvres), on pourrait y ajouter autant de couverts que nécessaire.<sup>4</sup>

Nous retiendrons de cette recherche que le dividende démographique, loin d'être la solution exhaustive aux défis que pose le développement, demeure un concept limité et exigeant, une condition auquel le développement au Burkina Faso ne semble pas répondre. Les étincelles d'un bilan pessimiste de la politique nationale de population démontrent la nécessité de penser un développement sur mesure, endogène, respectueux des réalités et aspirations du Burkina Faso. Aujourd'hui les conditions ne sont pas réunies pour l'effectivité de la logique néomalthusienne et une forte population dite active se retrouve en incapacité de produire de la richesse. La relation population-développement est telle que cette dernière devient, dans un contexte de crise récurrente et permanente, un frein plutôt qu'un atout au développement. Après,

---

<sup>4</sup> Célèbre métaphore de Malthus

reste à savoir au profit et au dépens de quelle entité le dividende démographique reste le plus profitable.

Nous reconnaissons le caractère quelque peu ambitieux de ce projet de mémoire, compte tenu des contraintes de volume de notre recherche. Toutefois, nous nous rassurons du fait que cette démarche n'a pas eu la prétention de se vouloir exhaustive, mais bien exploratoire. Nous n'avons pas donc pu couvrir la totalité de la littérature concernant notre sujet, car particulièrement dense. Nous croyons d'autre part qu'il aurait été intéressant de faire encore plus appel à des auteurs locaux et qu'une analyse terrain aurait pu être pertinente, en complément à l'analyse de contenu textuel. Nous aurions ainsi pu par exemple à travers des enquêtes ou des témoignages directs, prendre davantage le pouls local et, ainsi mieux évaluer l'acceptation sociale du concept. Nous tâcherons d'y remercier dans le cadre d'une recherche ultérieure.

Au crépuscule de ce mémoire de recherche, nous sommes conduits à repenser la notion de « retard » que l'on colle souvent au continent, y compris au « pays des hommes intègres ».

*L'Afrique est en retard. Par rapport à quoi ? À qui ?*

Le champ lexical de la misère n'a été que trop longtemps associé au continent, bénéficiant aujourd'hui d'une forme de légitimité, à tort. Les appellations « pays pauvres » ou « pays sous-développés » nous ont conditionnés à prendre en pitié des pays « autres », <sup>5</sup> différents de l'Occident. Un célèbre président africain pour le moins controversé disait que « l'Afrique n'est pas sous-développée, mais plutôt sous-équipée ». Nous sommes effectivement convaincus qu'un effort de re-conceptualisation du développement serait nécessaire, car, si aujourd'hui l'Afrique

---

<sup>5</sup> En référence à Pierre Clastre.

est mise à mal, c'est surtout parce que ses choix et sa volonté n'ont pas été pris en compte par ses pairs. Nous maintenons plus que jamais que la notion de développement doit être indissociable de celle de « libertés ». Il est temps que l'Afrique s'assume et se démarque positivement vis-à-vis du reste du monde. Elle est, et ce au même titre des autres régions, une entité légitime. Nous emprunterons d'ailleurs les mots d'Anne Cécile Robert pour qui :

Non seulement l'Afrique a droit, comme tous les autres continents, à sa propre parole, mais, par sa situation de « dominée exemplaire », elle traduit mieux que tout autre la réalité du monde mondialisé, sa nature profonde imbibée d'inégalités et de violence multiforme. Sa parole revêt donc non seulement une valeur pour elle-même, mais une valeur pour tous. « *Le vrai point de vue sur les choses est celui de l'opprimé* », estimait Jean-Paul Sartre qui fut lui aussi, par ailleurs, un admirateur de l'Afrique. (Robert, 2006 :22)

Et ce « *vrai point de vue* » passe par l'acceptation d'une Afrique sujet et non plus objet (Robert, 2006 :28), dont la culture serait une ressource et non un objet de consommation à exhiber au cours des festivals, aussi prestigieux qu'il soit (Joseph Ki Zerbo). La culture est à la fois une ressource, une source et une énergie auto générée.

Les modèles de développement imposés jusqu'à présent ne fonctionnent absolument pas, d'où l'importance de mettre en avant des initiatives qui répondent aux besoins humains fondamentaux des populations. Cela implique l'accroissement d'un marché intérieur, mais surtout l'utilisation des ressources humaines et naturelles locales. Il demeure impératif de marquer des éléments de ruptures et tenter de se déconnecter de la vague actuelle (Toussaint, 2001 : 18). Pour le Burkina Faso et l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, il est temps de redéfinir des politiques de développement selon une approche contextualisée (Vimard et Fassassi, 2011), répondant aux aspirations et besoins locaux.

Les savoirs endogènes de la région existent et sont disponibles. Pour parvenir à l'accroissement ultime des libertés individuelles, l'historien et homme politique Ki-Zerbo invite les Africains-es à se développer, et non plus à développer. Le processus passe entre autres par la connaissance mutuelle de soi et de l'autre, et puisque le continent connaît davantage l'autre que lui-même, il serait impératif qu'il apprenne à se découvrir. Qu'il se réconcilie avec lui-même.

Feu Nelson Mandela disait à ce sujet que « l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ». Un pays éduqué et formé est un pays qui s'équipe des clefs du succès. L'éducation étant un domaine stratégique et déterminant pour l'avenir d'un pays (ou d'une nation), pourrait être un point de départ. Là encore, est-il bon de le mentionner, pas n'importe quelle éducation. Face à un système d'éducation classique jugé de plus en plus lacunaire et défailant, le Burkina Faso pourrait enfin embrasser un système alternatif tel que l'éducation non formelle, offrant des activités d'éducation et de formation en dehors du cadre scolaire traditionnel (UNESCO, 2010, p.63). Cette alternative pourrait, par ses procédés et sa flexibilité, assurer d'une part l'alphabétisation et la formation d'un rayon plus large de la population et représenter une conciliation entre le savoir-faire et le savoir-être (Parvati Goudry et al, 2010).

Le legs de Joseph Ki-Zerbo, contenu dans ses six œuvres posthumes publiées par la Fondation Ki-Zerbo (<http://www.fondationki-zerbo.org>) incite l'Afrique à sa responsabilisation, à s'inventer et non plus se réinventer continuellement. À se coucher sur la natte des autres, autrement dit le savoir des autres, on se perd et on disparaît. L'aide fatal, un ouvrage audacieux de Dambysa Moyo mène un procès vigoureux et sans compromis à l'encontre d'une assistance qui n'a que trop duré, et dont les effets pervers engloutissent le continent ans une dynamique de dépendance sans fin. L'aide, sous toutes ses formes, est devenue une drogue pour l'Afrique ; une substance dont il faut se défaire, se sevrer le plus rapidement possible. (Moyo, 2009).

S'il est temps que le Burkina Faso ainsi que la région dans son ensemble se défasse de l'aumône et de la mendicité qui le caractérise, c'est par son « être » intrinsèque que l'Afrique pourra véritablement accéder à son « avoir » (Ki-Zerbo, 1991 ; François Perroux, 1961). Par l'entremise de cette étude de cas, les questions démographiques ont été appréhendées sous la loupe des jeux et rapports de pouvoir, notamment en relations internationales. La démographie a été acceptée tel un outil politique (Buhler, 2005), et les questions de population occupent une place de plus en plus prépondérante dans la discipline et il conviendrait d'approfondir la réflexion. Ces dernières décennies ont été marquées d'une part par l'accroissement des populations du monde et l'ampleur des migrations internationales. Aussi, dans un contexte international en pleine mutation, les déplacements de population se voudraient de plus en plus des occasions de litiges ou de conflits entre les États (Renouvin, 1960).

Il serait donc intéressant de chercher à savoir si la quête échue du dividende démographique du Burkina Faso pourrait influencer les tendances migratoires des Burkinabè et de la sous-région? En effet, le contexte actuel peu favorable à l'émancipation de la jeunesse, encouragerait-il une nouvelle vague d'émigration et plus largement le phénomène mieux connu sous l'appellation « fuite des cerveaux » ? Ces dernières années, l'arrivée fortement médiatisée et politisée de pirogues subsahariennes sur les côtes espagnoles et italiennes a aussi donné à la sous-région une nouvelle image : celle d'un espace de « transit » d'où partiraient ces « milliers d'Africains » souhaitant rejoindre l'Eldorado européen (UNHCR, 2008).

Autrement, une hypothétique intensification des flux migratoires, qu'ils soient Sud-Nord ou Sud-Sud (Mandiogou Ndiaye et Nelly Robin, 2010), pourrait-elle avoir des répercussions sur les relations entre les pays de départ et les pays d'accueils ? (Baude, 2008) Il n'y a pas si longtemps, l'ancien premier ministre français et plus tôt ministre

de l'Intérieur en la personne de Manuel Valls prévoyait publiquement de revoir la politique migratoire de la France (Nouvel observateur, 2013). D'autre part, toujours dans l'interrelation dividende démographique et dynamiques migratoires, nous pourrions nous interroger quant à l'impact que pourrait avoir l'effectivité du dividende démographique sur les flux migratoires au Burkina Faso ? Une baisse de la fécondité et une amélioration des conditions de vie rendraient-elles le pays attractif pour la diaspora africaine ?

## BIBLIOGRAPHIE

- AFDB. (2016). Perspectives économiques au Burkina Faso. En ligne  
<http://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/burkina-faso/burkina-faso-economic-outlook/>
- Akakpo, Yaovi. (2004) «Solidarités émergentes et mentalité inventive en Afrique », Revue du CAMES, Sciences sociales et Humaines, Série B, vol. 006, n°1, 2004, pp. 285-291
- Ardant, Philippe. (1965). « Le néo-colonialisme : thème, mythe et réalité » *Revue française de science politique*, no 5 pp. 837-855.
- Aron, Raymond. (1962). Chapitre VIII in Paix et guerre entre les nations, Calmann-Lévy, Paris. pp. 215-246
- Bailey M.J. (2006) More power to the pill: The impact of contraceptive freedom on women's lifecycle labor supply. *The Quarterly Journal of Economics* 121(1): 289–320
- Banque mondiale. Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (Burkina Faso). En ligne.  
<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SI.POV.NAHC/countries/BF-HT-CA-RW-AF-NE?display=graph> page consultée le 07 juin 2016.
- \_\_\_\_\_ (2015, Août, 11). La population mondiale de demain, en quatre graphiques. En ligne  
<http://blogs.worldbank.org/opendata/fr/la-population-mondiale-de-demain-en-quatre-graphiques>
- Baude, John. (2008) « Démographie et migrations des pays en développement vers les pays riches : les spécificités de l'Afrique subsaharienne », *Revue d'économie du développement*, 2/2008 (Vol. 16), p. 61-95.
- Batthyany. Karina. (2001). Le travail productif et reproductif : soins et responsabilités familiales comme un élément central de leur réconciliation. Aout 2001. p.2 En ligne,  
[http://archive.iussp.org/Brazil2001/s50/S57\\_01\\_bhattyany.pdf](http://archive.iussp.org/Brazil2001/s50/S57_01_bhattyany.pdf) Page consultée le 15 juin 2015
- Bersay, Claude. (2013). La surpopulation et ses limites : Essai. Les éditions Persée, 81p.
- Bianco, Lucien, Chang-Ming Hua. (1989). La population chinoise face à la règle de l'enfant unique. In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 78, juin 1989. L'amour des noms. pp. 31-40.
- Bloom, D. E. and National Bureau of Economic Research. (2007). Fertility, female labor force participation, and the demographic dividend. *NBER working paper series working paper 13583*. En Ligne.



<http://link.springer.com.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/article/10.1007%2Fs10887-009-9039-9> Page consultée le 26 Octobre 2015.

Bloom, D. E., Canning, D., Fink, G., & Finlay, J. E. (2007). Fertility, female labor force participation, and the demographic dividend. NBER Working Paper, 13583.

Bodin, Jean. (1576). *Les Six Livres de la République*,

Boillot, Jean-Joseph. (2006). « Inde et Asie du Sud : opportunité démographique, mondialisation et coopération régionale », *Politique étrangère*, 2 (Été), p. 283-296.

Bongaarts, John. and Sinding Steven W. (2011). "Family Planning as an Economic Investment." *SAIS Review of International Affairs* 31(2): 35-44.11

Bordes, Véronique. (2012). « L'éducation non formelle », *Les dossiers des sciences de l'éducation*, no 28 p. 7-11.

Boserup Ester. (1992). Croissance démographique et économique en économie ouverte. In: *Population*, 47<sup>e</sup> année, n°6. Hommage à Alfred Sauvy. pp. 1505-1511.

Buhler, Pierre. (2004). Puissance et démographie: la nouvelle donne. *Annuaire français des relations internationales*, p. 3-33.

Burkina Faso. Ministère de l'économie et des finances. (2000). Politique nationale de population. (Révision 1). En ligne <https://www.hsph.harvard.edu/population/policies/burkina.pop.pdf>

\_\_\_\_\_ (2008). Politique nationale de jeunesse, En ligne. [http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Youth/Burkina%20Faso/Burkina\\_Faso\\_politique-nationale-jeunesse.pdf](http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Youth/Burkina%20Faso/Burkina_Faso_politique-nationale-jeunesse.pdf) Page consultée le 17 Avril 2016.

\_\_\_\_\_ (2008). Recensement général de la population et de l'habitat 2006 – Résultats définitifs. Juillet 2008, 52pages. En ligne [http://www.insd.bf/documents/publications/insd/publications/resultats\\_enquetes/autres%20enq/Resultats\\_definitifs\\_RGPH\\_2006.pdf](http://www.insd.bf/documents/publications/insd/publications/resultats_enquetes/autres%20enq/Resultats_definitifs_RGPH_2006.pdf) Page consultée le 16 avril 2016.

\_\_\_\_\_ (2009) Recensement général de la population et de l'habitation de 2006(RGPH-2006) Analyse des résultats définitifs Thème 6 Natalité-Fécondité 126p.

\_\_\_\_\_ (2009). Recensement général de la population et de l'habitat 2006. Analyse des résultats définitifs Thème 2 : État et structure de la population 180p. En ligne [http://cns.bf/IMG/pdf/th\\_2\\_etat\\_et\\_structure\\_de\\_la\\_population\\_f.pdf](http://cns.bf/IMG/pdf/th_2_etat_et_structure_de_la_population_f.pdf)

\_\_\_\_\_ (2009). Recensement général de la population et de l'habitat 2006. Analyse des résultats définitifs Thème 7 : Mortalité. 96p. En ligne [http://cns.bf/IMG/pdf/th\\_2\\_etat\\_et\\_structure\\_de\\_la\\_population\\_f.pdf](http://cns.bf/IMG/pdf/th_2_etat_et_structure_de_la_population_f.pdf)

\_\_\_\_\_ (2012) Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) Période 2012-2021. Version finale. En ligne [http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Burkina%20Faso/Burkina\\_Faso\\_PDSEB.pdf](http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Burkina%20Faso/Burkina_Faso_PDSEB.pdf) 146 pages.

\_\_\_\_\_ (2015, Août, 27). En ligne. [http://www.mena.gov.bf/index.php?option=com\\_content&view=article&id=389&Itemid=1066](http://www.mena.gov.bf/index.php?option=com_content&view=article&id=389&Itemid=1066) Page consultée le 26 juin 2016.

\_\_\_\_\_ (s.d). Plan décennal l'éducation de base 2000-2009. Secrétariat général. 57p.

\_\_\_\_\_ (s.d). Politique nationale de population Troisième programme d'action en matière de population 2012-2016. [PDF]. 151p.

Canning, D., S. Raja and A. Yazbeck. (2015). From potential to reality : what will it take to harness a demographic dividend in Africa? Washington, D.C., The World Bank. En ligne <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2014/wp14143.pdf> Page consultée le 30 Octobre 2015

Caselli, Graziella, Jacques Vallin, Guillaume J. Wunsch (sous la dir.) (2004) Démographie : analyse et synthèse; (V) Histoire du peuplement et prévisions. Édition de l'Institut National d'Études Démographiques (INED) 468pages.

Centre population & développement. Karl Marx : économie et démographie de la pauvreté. En ligne <http://www.ceped.org/evenement/karl-marx-economie-et-demographie> Page consultée le 08 Mai 2016.

CEPII. Le développement humain : genèse et perspective d'un concept. Fabrice Hatem et Diana Malpede. p106 En ligne [http://www.cepii.fr/IE/PDF/EI\\_49-6.pdf](http://www.cepii.fr/IE/PDF/EI_49-6.pdf) Page consultée le 08 Mai 2016

Chaliand, Gérard. (2013). *Vers un nouvel ordre du monde*. Seuil. 320p

Chansarn, S. (2010). "Capitalizing on two demographic dividends and improving the standard of living in Thailand". *Journal of Demography* Volume26 No1.

Charbit, Yves. (2005). « Capitalisme et population: Marx et Engels contre Malthus ». *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* numéro13 (2005/2), p. 183-208.

Chasteland, Jean-Claude, Chesnais Jean-Claude (sous la dir. de) (2002). La population du monde: géants démographiques et défis internationaux. Paris : INED, 768 p.

Chasteland, Jean-Claude. (2002). « La population mondiale à l'orée du XXIe siècle : le poids du passé et la dynamique des changements », in J-C Chasteland et J-C Chesnais (dir), La

population du monde. Géants démographiques et défis internationaux, Les Cahiers de l'INED N°149 : 27-62

\_\_\_\_\_ (2006). « La croissance de la population mondiale et la communauté internationale de 1950 à nos jours », in : Caselli Graziella, Vallin Jacques., Wunsch Guillaume (Eds), Démographie, analyse et synthèse. Volume VII – Histoire des idées et politiques de population p.833-888. – Ined, Paris

Cheptitski, Alette. « L'avenir de l'Afrique. », Idées économiques et sociales 2/2014 (N° 176), p. 43-49 En ligne [www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2014-2-page-43.htm](http://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2014-2-page-43.htm). Page consultée le 30 Octobre 2015.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous, Éditions du Fleuve, 1989, p.51

Chesnais, Jean-Claude. (1996) « Démographie et stratégie : le crépuscule de l'Occident », Défense nationale, no 4, pp. 69-77.

Chevallier, A., Le Goff, M. (2014), « Dynamiques de croissance et de population en Afrique sub-saharienne », Panorama du CEPII, n° 2014-A-03.

China Development Research Foundation. (2014). Demographic developments in China. London, Routledge.

Clastres, Pierre. (1980). Recherches d'anthropologie politique. Aux Éditions du Seuil, Paris, 248p.

Coussy, Jean. (2004). « Population et développement », in : Caselli Graziella, Vallin Jacques. Wunsch Guillaume (Eds), Démographie, analyse et synthèse. Volume VI – Population et société, p. 201-217. – Ined, Paris, 590 p. [Chapitre 86]

Crespo, Jésus. (2014). <http://link.springer.com/article/10.1007/s13524-013-0245-x> - author-details-1 Wolfgang lutz et Sanderson, Warren.« Is the Demographic Dividend an Education Dividend? » Demography, Volume 51, Issue 1 (February 2014), pp 299-315

Das Gupta, Monia. (2015). « Reaping the Demographic Dividend : components & Policies required » Research Profesors, Department of Sociology, University of Maryland, College Park MD. Paper presented at the Population Association of America annual meeting, San Diego, April 30-May 2, 2015. 12p En ligne <http://paa2015.princeton.edu/uploads/150432> Page consultée le 30 Octobre 2015.

De la Croix , David et Paula Gobbi. (2014). « L'expansion de l'éducation en Afrique annonce-t-elle sa transition démographique? » Dounia, revue d'intelligence stratégique et des relations internationales. No7, P33-50 En ligne <http://perso.uclouvain.be/david.delacroix/pdfpubli/dounia14.pdf> Page consultée le 31 Octobre 2015.

Denton, E. H. (2011). "How Changes in Age Structure can Impact Policy Making." SAIS Review of International Affairs 31(2): 15-34.

Despotopoulos, Constantin. (1970). La « cité parfaite » de Platon et l'esclavage. (Sur *République* 433 d). In: *Revue des Études Grecques*, tome 83, fascicule 394-395, Janvier-juin pp. 26-37.

Dewen, W., & Fang, C. (2009). The demographic dividend and sustainability of China's economic growth. *The China Population and Labor Yearbook, Volume 1: The Approaching Lewis Turning Point and Its Policy Implications*, 1, 65. Fang, C.

\_\_\_\_\_ (2011). The demographic dividend : effects of population change on school education in Pakistan. Islamabad, Pakistan Institute of Development Economics. <http://www.pide.org.pk/pdf/Working%20Paper/WorkingPaper-68.pdf>

\_\_\_\_\_ (2015). China's economic growth prospects from demographic dividend to reform dividend. Place of publication not identified, Edward Elgar Publishing.

Diblasio Brochard, Lukas. (2011) «Le développement durable: enjeux de définition et de mesurabilité ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.

Diop, Aladji Madior, Marcoux, Richard. (2014). De la conception néo-malthusienne du « discours de Dakar » de Sarkozy. Note de recherche. *African Population Studies* Vol. 28, No. 3. 9p

Encyclopaedia Universalis (1974). PARIS, Éd.Universalia, p.282 b-286 a.

Ewombe-koundo, Elisabeth. (1987). « La femme africaine et le développement », *Présence Africaine* Vol 1, no141, p. 41-51.

FAO (archives). Département économique et social. Une voie étroite pour la sécurité alimentaire d'ici à 2050... En ligne <http://www.fao.org/docrep/003/X3002F/X3002F01.htm#ch5>

Feld, Serge. (2008). « Introduction. Les programmes "Population et Développement" et la situation actuelle », *Mondes en développement*, 2/2008 (n° 142), p. 9-12.

Fondation Joseph Ki-Zerbo. Pour l'histoire et le développement endogène de l'Afrique. En ligne. <http://www.fondationki-zerbo.org>

Fonds africain de développement. (2000). Politique en matière de population et stratégie de mise en œuvre. Octobre 2000. En ligne. <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/10000010-FR-POLITIQUE-MATIERE-DE-POPULATION-ET-STRATEGIES-DE-MISE.PDF> Page consultée le 30 Octobre 2015

Gilbert, Étienne. 1972. Tibor Mende, De l'aide à la recolonisation, les leçons d'un échec. In: Tiers-Monde, tome 13, n°52, Le capitalisme périphérique. pp. 882-883;

Gribble, James et Bremner Jason. (2012). « Le défi d'atteindre le dividende démographique » Population Reference Bureau 8p. En ligne <http://www.prb.org/pdf12/demographic-dividend-fr.pdf> Page consultée le 23 Septembre 2015

Grosjean, Paul. (2000). «La pensée d'Amartya Sen sur le développement». *Revue Quart Monde*, N°176 - Le droit de participer, Revue Quart Monde.

Guengant, Jean-Pierre. (2011). « Comment bénéficier du dividende démographique? La démographie au centre des trajectoires de développement dans les pays de l'UEMOA ainsi qu'en Guinée, au Ghana, en Mauritanie et au Nigéria » Synthèse régionale Paris : AFD, p.32 En ligne [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers12-05/010052581.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers12-05/010052581.pdf) Page consultée le 30 Octobre 2015.

Guengant Jean-Pierre, May John F., (2011). « L'Afrique subsaharienne dans la démographie mondiale. », Études 10 Tome415, p. 305-316. En ligne [www.cairn.info/revue-etudes-2011-10-page-305.htm](http://www.cairn.info/revue-etudes-2011-10-page-305.htm). Page consultée le 21 Mars 2016.

Hane B., Fama. (1993). « Femme et éducation: Une équation déterminante pour le développement humain en Afrique *Revue Internationale de l'Éducation.* » Éducation en matière de population Vol. 39, No. 1/2, (Mar., 1993), pp. 88-91 En ligne. <http://www.jstor.org/stable/3445209>

Hendrixson, Anne. (2007). « What's wrong with the 'demographic dividend' concept. » *Population Policy Initiative (Babies, burdens and threats: Current faces of population control)*, No. 44, 17-20. En ligne <http://popdev.hampshire.edu/sites/default/files/uploads/u4763/DT%2044%20-%20Hendrixson.pdf> Page consultée le 30 Octobre 2015.

Hecht, Jacqueline. (1980, Mai 14). Malthus ou les hantises de la population ; 3 : les précurseurs de Malthus. Les chemins de la connaissance. [audio] En ligne <http://www.ina.fr/audio/PHD99235374/malthus-ou-les-hantises-de-la-population-3-les-precurseurs-de-malthus-audio.html>

Heckscher, Eli. (1835). Mercantilism.

Hountondji, P. J. (dir.). (1994). Les savoirs endogènes : pistes pour une recherche. Paris : Diffusion Karthala.

Hugon, Philippe. (2010). « Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement.* En ligne. <http://poldev.revues.org/118> ; Page consultée le 13 Novembre 2016.

INED. Indicateur conjoncturel de fécondité. En ligne <https://www.ined.fr/fr/lexique/indicateur-conjoncturel-de-fecondite/>

\_\_\_\_\_. Transition démographique. En ligne <https://www.ined.fr/fr/lexique/transition-demographique/> Page consultée le 16 avril 2016.

INSD. (2007). Le Burkina Faso en chiffres. En ligne [http://www.insd.bf/n/contenu/statistiques\\_regions/regions\\_en\\_chiffres\\_en\\_2007/reg\\_chif\\_bf\\_2007.pdf](http://www.insd.bf/n/contenu/statistiques_regions/regions_en_chiffres_en_2007/reg_chif_bf_2007.pdf) 8p.

IUSSP. (s.d). Réseau pour le renforcement de la formation démographique en Afrique francophone. En ligne <http://iussp.org/fr/formation/renforcement-de-la-formation-demographique-en-afrique-francophone>

Jacquet, Pierre. (2006) « Les enjeux de l'aide publique au développement », *Politique étrangère*, 4/2006 (Hiver), p. 941-954.

John, B. and W. S. Steven (2011). "Family Planning as an Economic Investment." SAIS Review of International Affairs 31(2): 35-44.11

Kateb, Kamel. (2008). « À qui profitera la « fenêtre démographique » des pays du Maghreb ? », *African Population Studies/Etude de la Population Africaine*, Vol. 23, No. 1, pp. 119-131 Institut National D'Etudes Démographiques (INED)

Ki-zerbo, Joseph. (1989) *La Natte des autres : pour un développement endogène en Afrique*, actes du colloque du Centre de Recherche pour le Développement Endogène (CRDE), Bamako, Paris/Dakar, Karthala/CODESRIA, 1992, Joseph Ki-Zerbo (dir.)

\_\_\_\_\_. (2003) *À quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues, 198 p.

Kobiané, Jean-François, Idrissa Kaboré, Bilampoa Gnoumou, Abdoulaye Ouédraogo et Dramane Boly (2012). Rapport de l'évaluation du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB), 101p.

Komlos, John. (1996). Penser la révolution industrielle. In: *Histoire, économie et société*, 15<sup>e</sup> année, n°4. pp. 615-629

Kyélem, Mathias. (2009). « La réforme du système éducatif et la démocratisation de l'éducation au Burkina Faso », *Éthique publique* [En ligne], vol. 11, n° 1

L'Observateur (2013, Août, 20) La poussée démographique africaine est-elle une réalité ? <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20130820.OBS3718/la-poussee-demographique-africaine-est-elle-une-realite.html>

Lam, D. How the world survived the population bomb :lessons from 50 years of extraordinary demographic history. *Demography* 48 (4), p.1231-1262

Lamoureux, Diane. (1999). « La posture du fils » In *Malaises identitaires : échanges féministes autour d'un Québec incertain* sous la dir. de Diane Lamoureux, Chantal Maillé et Micheline de Sève, Montréal : Éditions du remue-ménage.

Lange, M-R. (2000). Inégalités scolaires et relations de genre en Afrique : le droit à l'éducation des filles en question. École nationale supérieure des statistiques et d'économie appliquée. ENSEA, Abidjan, 14-30 Septembre 2000. En ligne [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/b\\_fdi\\_57-58/010024282.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_57-58/010024282.pdf) Page consultée le 15 juin 2015.

Lauras-Locoh, Thérèse et Nuria Lopez-Escartin. (1992). « Les jeunes en Afrique : enjeux démographiques, enjeux sociaux » *Cahiers québécois de démographie*, vol. 21, n° 1, p. 29-44.

Laval, C. & Weber, L. (2011). *Le nouvel ordre éducatif mondial*. OMC, Banque Mondiale, OCDE, Commission européenne, Paris, Éditions Nouveaux Regards/Syllepse, 2002, 143p.

La Sainte Bible (2000). Version Louis Segond. Édition revue avec références. Alliance Biblique Universelle.

Le Faso (2013, décembre, 4). Le plaidoyer de Joseph Ki-Zerbo pour l'Afrique : Savoirs endogènes et positions stratégiques pour l'auto-développement. En ligne <http://lefaso.net/spip.php?article56954>

Le Figaro. (2014, Août, 13). Un quart de la population mondiale sera africaine d'ici 2050. En ligne. <http://www.lefigaro.fr/international/2014/08/13/01003-20140813ARTFIG00152-un-quart-de-la-population-mondiale-sera-africaine-d-ici-2050.php> Page consulté le 13 Janvier 2017.

Le monde. (2015, décembre, 27). En Chine, la fin de la politique de l'enfant unique entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. En ligne. [http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2015/12/27/en-chine-la-fin-de-la-politique-de-l-enfant-unique-entrera-en-vigueur-le-1er-janvier\\_4838366\\_3216.html](http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2015/12/27/en-chine-la-fin-de-la-politique-de-l-enfant-unique-entrera-en-vigueur-le-1er-janvier_4838366_3216.html)

\_\_\_\_\_ (2016, Novembre, 04). Dans un village burkinabè le rapt coutumier des petites écolières. [http://www.lemonde.fr/afrique/visuel/2016/11/04/dans-un-village-burkinabe-le-rapt-coutumier-des-petites-ecolieres\\_5025545\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/visuel/2016/11/04/dans-un-village-burkinabe-le-rapt-coutumier-des-petites-ecolieres_5025545_3212.html)

Le Monde diplomatique (2015, novembre). Idéal persistant de la famille nombreuse : l'Afrique, énigme démographique. (Henri Leridon). En ligne <http://www.monde-diplomatique.fr/2015/11/LERIDON/54200>

\_\_\_\_\_ (2011, Juillet). Dossier démographie. Fausses évidences sur la population mondiale. En ligne. <https://www.monde-diplomatique.fr/2011/06/DUMONT/20659>

Lecaillon, Jean-Didier. (1975). *L'économie de la sous-population*, PUF, 137p.

Leridon, Henri. (2015) Afrique subsaharienne : une transition démographique explosive *Revue Futuribles* n°407 (juillet-août 2015), p.5-21.

Machiavel, Nicolas. (1533). *Le prince*.

Malthus, Thomas Robert. (1992). *Essai sur le principe de population*, Paris Flammarion, 2 tomes, 480 p. et 436 p.

Mandiogou Ndiaye et Nelly Robin (2010), « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest », *Hommes et migrations*, 1286-1287 | p 48-61.

Marcoux, Richard. (1998). « Thomas R. Malthus et son Essai sur le principe de population, 200 ans plus tard » *Cahier québécois de démographie*. 27(2) : 180-188.

Mason, A. (2003). Capitalizing on the demographic dividend. *Population and poverty*, 39. [http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/population\\_poverty.pdf#page=52](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/population_poverty.pdf#page=52)

May, John F., Guengant, Jean-Pierre. (2014) « Les défis démographiques des pays sahéliens. », *Études* 6/2014(juin) p. 19-30 En ligne. [www.cairn.info/revue-etudes-2014-6-page-19.htm](http://www.cairn.info/revue-etudes-2014-6-page-19.htm) Page consultée le 30 Octobre 2015.

Mckeown, Thomas. (1976). *The modern rise of population*. Edward Arnold. 168p.

Morgenthau, Hans. (1985) *Politics among nations : the struggle for power and peace*, Knopf, New York.

Moreau, Joseph. (1949). *Les théories démographiques dans l'antiquité grecque*. Vol 4, no 4, pp. 597-614.

Mossé, Claude. (1979). Citoyens actifs et citoyens « passifs » dans les cités grecques : une approche théorique du problème. In: *Revue des Études Anciennes*. Tome 81, n°3-4. pp. 241-249;

Moyo, Dambisa. (2009). *L'Aide fatale – Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*. Paris : JC Lattès, 250p.

Muhsam, H. V. (1970) Sur les relations entre la croissance de la population et le développement économique. Vol 25, no 2, pp 347-362.

Notestein, Franck. (1944). *Demographic studies of selected areas of rapid population growth*, The Milbank Memorial Fund, New York.



OCDE. (2007). GE2 Ratio dépendance démographique. norama de la société : les indicateurs sociaux de l'OCDE – édition 2006

\_\_\_\_\_ (2007, novembre). Les dynamiques démographiques. Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, série population. <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/39803778.pdf>

Partners in Population and Development Africa Regional Office (s.d) Le dividende démographique et le développement. <http://www.ppdafrika.org/docs/policy/demo-f.pdf>

Parvati Goudry Marianne, Traoré Bakary, Cling Jean-Pierre, Roubaud François, « “ Le Temps de l'Afrique ”, une lecture critique : quelles politiques publiques pour l'Afrique ? », *L'Économie politique*, 3/2010 (n° 47), p. 104-112.

Petersen, William. (1980). Malthus, le premier anti-malthusien, Bordas: Paris, 270 p.

Piché, V. et Marcoux, R. « Les enjeux fondamentaux de la Conférence du Caire sur la population ». *Les Échos de l'ADQ*. 22(3) : p.6-8.

Piché, Victor et Mumpasi, Lutulala. (1992) « L'Afrique : terre d'innovation et d'imagination en démographie » *Cahiers québécois de démographie*, vol. 21, n° 1 p. 1-5.

Pilon, Marc. (1996). « Genre et scolarisation des enfants en Afrique Sub-Saharienne » Chapitre 2 in *Genre et développement : des pistes à suivre. Textes d'une rencontre scientifique à Paris*. Paris, 11-12 juin 1996. En ligne, [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_6/b\\_fdi\\_45-46/010008499.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/b_fdi_45-46/010008499.pdf) Page consultée le 15 juin 2015.

Pilon, Marc et Wayack Madeleine. (2003). « La démocratisation de l'enseignement au Burkina Faso : que peut-on en dire aujourd'hui ? ». *Cahiers d'études africaines* vol11, no 169-170), p. 63-86 En ligne [www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2003-1-page-63.htm](http://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2003-1-page-63.htm).

Place, Francis. (1822). *Illustrations and Proofs of the Principles of Population, a new edition with introduction and critical and textual notes* by Norman E. Himes, London, Geo.

PNUD. Développement humain. En ligne [http://www.bf.undp.org/content/burkina\\_faso/fr/home/library/human\\_development.html](http://www.bf.undp.org/content/burkina_faso/fr/home/library/human_development.html) Page consultée le 16 Avril 2016.

\_\_\_\_\_ Human Development Reports. Table 2: Human development Index trends, 1980-2013. En ligne <http://hdr.undp.org/fr/content/table-2-human-development-index-trends-1980-2013> Page consultée le 12 juin 2015.

Poulalion, Gabriel. (1984). *La science de la population*. Paris : Litec, 333p.

Raepsaet-Charlier, Marie-Thérèse, Jean Andreau et Raymond Descat. (2007). Esclave en Grèce et à Rome. . In: *L'antiquité classique*, Tome 76. pp. 519-520

RAND. (2002). Le « bonus démographique » Comment les dynamiques de population peuvent influencer la croissance économique». Résumé de recherche. En ligne [http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/research\\_briefs/2005/RB5065.2.pdf](http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/research_briefs/2005/RB5065.2.pdf) Page consultée le 30 Octobre.

Rasera, Jean-Bernard. (2005). « L'éducation en Afrique subsaharienne. Les indicateurs d'efficacité et leur utilisation politique ». In: *Tiers-Monde*, tome 46 n°182. Femmes, famille, fécondité. De la baisse de la fécondité à l'évolution du statut des femmes. Sous la direction de Olivia Samuel et Isabelle Attané . pp. 407-426.

Renouvin, Pierre. (1960). Démographie et relations internationales. In: *Population*, 15<sup>e</sup> année, n°4, pp. 625-654.

Ribeiro, G. L. and T. Dwyer (2015). "Social, Political and Cultural Challenges of the BRICS."

Richet, Denis. (1982). Pourquoi Malthus ?. In: *Histoire, économie et société*, 1<sup>e</sup> année, n°3. pp. 413-421.

Robert, Anne-Cécile. (2006). *L'Afrique au secours de l'Occident Paris : Les Éditions de l'Atelier/Les Éditions Ouvrières*, 160p.

Roch, François. (2016). « Idéologie et pratique du développement aux Nations Unies » in Mandé I et Roch François, *Afrique et Développement*. Paris, Riveneuve, p.7-56.

Roger-Mark De, S. (2015). "Demographic Resilience: Linking Population Dynamics, the Environment, and Security." *SAIS Review of International Affairs* 35(1): 17-27.

Rufin, J-C. (1991). *L'Empire et les nouveaux barbares*, Jean-Claude Lattes, Paris, 249p.

Salmon, Pierre. (1959). La population de la Grèce antique [Essai de démographie appliquée à l'Antiquité]. In: *Bulletin de l'Association Guillaume Budé : Lettres d'humanité*, n°18, décembre 1959. pp. 448-476.

Sangli, Gabriel et Bernard Tallet (2013).« Dynamiques démographiques et répartition du peuplement », *Espace populations sociétés*, 2012/1 105-117.

Sanou, Fernand. (1986). Avant-propos pour une réforme de l'éducation au Burkina Faso : les intérêts des bureaucrates burkinabè dans l'école et sa réforme.

\_\_\_\_\_ (1987). *Politique éducatives du Primaire du Burkina Faso de 1900 à 1990*.

\_\_\_\_\_ (2000). Quel enseignement secondaire et quel encadrement pédagogique pour le 21<sup>e</sup> siècle ?

Sauvy, Alfred (1963), *Malthus et les deux Marx. Le problème de la faim et de la guerre dans le monde*, Paris, Denoël, p. 56-65

Savadogo, Boubakar. Analyse critique des politiques éducatives et de développement du Burkina Faso de 1960 à 2012, perspectives ante et post 2015. Network for international policies and cooperation in education and training

Sen, Amartya. (2003). « L'indice de développement humain », Revue du MAUSS, no 21, En ligne [www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-259.htm](http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-259.htm). p. 259-260 Page consultée le 21 Juin 2016

Sen, Amartya (2003). *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*. Édition Odile Jacob, 368p.

Sirois, Geneviève et Lesturgeon Nalia. (2009). « Mise en œuvre des politiques éducatives internationales et représentations des acteurs de l'éducation au Burkina faso: vers la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous? ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 296p.

Tabah, Léon. (éd). (1975). *Population Growth and Economic Development in the Third World*. Éditions Ordina (Belgique), 2Volumes, 816p.

Tabutin, D., et B. Schoumaker. (2004). The demography of sub-saharan Africa from the 1950s to the 2000s : a survey of changes and a statistical assessment. *Population* 59 (3-4). P457-556

The Economist. (2014). « Afrique : que penser de sa fécondité élevée ? », *Population & Avenir* Vol 4, no 719), p. 17-19 [www.cairn.info/revue-population-et-avenir-2014-4-page-17.htm](http://www.cairn.info/revue-population-et-avenir-2014-4-page-17.htm).

Théré, Christine. Jacqueline Hecht. In: *Population*, 53<sup>e</sup> année, n°1-2, 1998. *Population et histoire*. pp. 415-423.

Toussaint, Eric. (2001). Mondialisation et crise du modèle de développement néolibéral. *Regards sociologiques*, no 21, pp 9-20

UEPA. (2011). 6e conférence africaine sur la population: population africaine: passé, présent et futur. En ligne. <http://uaps2011.princeton.edu/papers/110350> 31p

UN. (2015) *Population Division World population Prospects, the 2015 Revision Average annual rate of population change by major area, region and country, 1950-2100 (percentage)* « 2015 revision of world population prospects » En ligne <http://esa.un.org/unpd/wpp/>

\_\_\_\_\_ (s.d) Development programme. Human Development Reports. Table 2: Human development Index trends, 1980-2013. En ligne <http://hdr.undp.org/fr/content/table-2-human-development-index-trends-1980-2013> Page consultée le 12 juin 2015.

\_\_\_\_\_ (s.d) Development Programme – Human Development Reports. Indice de développement humain (IDH). En ligne <http://hdr.undp.org/fr/content/indice-de-d%C3%A9veloppement-humain-idh> Page consultée le 21 juin 2016.

\_\_\_\_\_ (s.d) OBJECTIF 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous. En ligne <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/education.shtml> Page consultée le 14 Janvier 2017

\_\_\_\_\_ (s.d) Résultats sur la population. En ligne <http://www.un.org/en/development/devagenda/population.shtml>

UNESCO. (1993) Articulation de l'éducation formelle et non formelle: implications pour la formation des enseignants. En ligne [http://www.unesco.org/education/pdf/44\\_24\\_f.pdf](http://www.unesco.org/education/pdf/44_24_f.pdf) 46 p.

\_\_\_\_\_ (s.d) Burkina Faso Loi N 013-2007/AN Portant loi d'orientation de l'éducation. En ligne. [http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Burkina%20Faso/BurkinaFasoLoi\\_0132007.pdf](http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Burkina%20Faso/BurkinaFasoLoi_0132007.pdf)

\_\_\_\_\_ (s.d) Éducation Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien, 1990 <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all/the-efa-movement/jomtien-1990/>

\_\_\_\_\_ (s.d) Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB). En ligne. [http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Burkina%20Faso/Burkina\\_Faso\\_PDSEB.pdf](http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Burkina%20Faso/Burkina_Faso_PDSEB.pdf). Page consulté le 10 juin 2016.

\_\_\_\_\_ (s.d) Rapport mondial sur l'éducation 2000. Le droit à l'éducation. Vers l'éducation pour tous, tout au long de la vie, Paris, UNESCO. 172p. En ligne. <http://www.unesco.org/education/information/wer/PDFfran/tourme.PDF> Page consultée le 13 juin 2015

UNFPA. (2014). « Le pouvoir de 1,8 milliard d'adolescents et de jeunes et la transformation de l'avenir » En ligne p.31 [http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/SWOP%202014%20FRENCH\\_Report\\_WEB.pdf](http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/SWOP%202014%20FRENCH_Report_WEB.pdf) Page consultée le 31 Octobre 2015.

\_\_\_\_\_ (2014). Les 1,8 milliard de jeune du monde peuvent être le moteur du développement socioéconomique, montre un nouveau rapport de l'UNFPA. Communiqué de presse, 18 novembre 2014.

\_\_\_\_\_ (2016). African presidents urge investment in youth as continent sees rare demographic opportunity. En ligne <http://www.unfpa.org/fr/node/15263>

\_\_\_\_\_ (2016). « Autonomisation des Femmes et Dividende démographique au Sahel (SWEDD)» En ligne. [http://wcaro.unfpa.org/sites/wcaro/files/pub-pdf/UNFPA\\_SWEDD\\_FRENCH\\_20160613\\_LR.pdf](http://wcaro.unfpa.org/sites/wcaro/files/pub-pdf/UNFPA_SWEDD_FRENCH_20160613_LR.pdf)

UNHCR. (2008) L'Afrique de l'ouest comme espace migratoire et espace de protection. En ligne. <http://www.unhcr.org/fr/4b151cb61d.pdf> Page consultée le 13 Janvier 2017.

UNICEF. (2012). Analyse initiale de situation de la santé maternelle néonatale et infantile (SMNI) dans le cadre des fonds français muskoka au Burkina Faso. Rapport final. 50p.

Union africaine. (2013). La planification familiale et le dividende démographique en Afrique. En ligne [http://www.who.int/pmnch/media/events/2013/au\\_policy\\_brief\\_family\\_fr.pdf](http://www.who.int/pmnch/media/events/2013/au_policy_brief_family_fr.pdf) Page consultée le 30 Octobre 2015.

Vidal, Annie. (1994). La pensée démographique : Doctrines théories et politiques de populations. Coll. Économie e plus. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, (PUG). 139p.

Vilquin, Éric. (1998). « Les valeurs morales de Malthus » Cahiers québécois de démographie, Vol. 27, no2, automne 1998, p. 181-198

Vimard Patrice et Fassassi Raïmi. (2011). Démographie et développement en Afrique : éléments rétrospecifs et prospectifs. Cahier québécois de démographie. Volume 40, numéro2, automne 2011. p.331-364

Wongboonsin, K., Guest, P., & Prachuabmoh, V. (2005). "Demographic change and the demographic dividend in Thailand". Asian Population Studies, Vol1, No2, p245-256.

World Bank. (2007). *Enjeux démographiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Le rôle de la Banque mondiale*. Document de travail. New York, Banque mondiale (Santé, nutrition et population), 74 p.

\_\_\_\_\_ (s.d) La population de l'Afrique subsaharienne devrait doubler d'ici à 2036.

Zoundi, Lagi (2006). Analyse des écarts entre filles et garçons dans l'accès et dans la réussite à l'école au Burkina Faso. Les Cahiers de recherche du GREMF, Groupe de recherche multidisciplinaire féministe. Université Laval : Québec. 80p